



## **Conseil Municipal de Concarneau**



CONCARNEAU

**Procès verbal**

**Conseil Municipal du 16 juin 2010**



Conseil municipal du 16 juin 2010  
Ordre du jour

1	Direction générale des services : Constitution des commissions - refonte et création	1-36
2	Finances : Comptes de gestion 2009 - budget principal et budgets annexes (eau - assainissement - port de plaisance - bac du passage - restaurants municipaux - CAC, organisation de spectacles	37-41
3	Finances : Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2009 - utilisation des fonds	42-45
4	Finances : Taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers	46-47
5	Finances : Délégation au Maire : information du conseil municipal - réalisation d'un emprunt auprès de la BCME	48-50
6	Finances : Comptes administratifs 2009	51-63
7	Finances : Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2009	64-67
8	Sports : Subvention exceptionnelle de 200 € à handisports	68-69
9	Finances : Budgets supplémentaires 2010	70-97
10	Cycle de l'eau : Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement	98-100
11	Elections : redécoupage des bureaux de vote suite à la création d'un 16 <sup>ème</sup> bureau de vote	101-105
12	Culture : Avenant à la convention avec la compagnie équestre « Arès Production »	106-109
13	Culture : Musique Traditionnelle - renouvellement de la convention de mise à disposition d'un intervenant en milieu scolaire sur les communes de Trégunc et Névez	110-117
14	Culture : Convention entre la ville de Concarneau et le plasticien Michel COSTIOU	118-122
15	Education - Jeunesse : Formation au BAFA - Convention avec les CEMEA	123-128
16	Services techniques : Construction de tribunes et vestiaires pour le stade municipal de rugby du Vuzut - Avenants aux marchés et prolongation des délais	129-133
17	Services techniques : Rénovation de la primaire de Kerandon - Avenants aux marchés en tranches conditionnelles 1 et 2	134-136
18	Services techniques : Déposes de cabines téléphoniques	137-139
19	Urbanisme : Institution de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	140-145
20	Urbanisme - foncier : Vente maison rue Laënnec - Appel à candidatures sans mise à prix - Analyse et décision	146-151
21	Urbanisme - foncier : Domaine public communal - déclassement - ouverture d'enquête publique	152-154
22	Urbanisme foncier : Acquisition - Rue de Quimper	155
23	Sports : Appellation du stade municipal de rugby	156-158
24	Sports : Demande de subvention exceptionnelle de l'association Eclipse	159-161



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 16 juin 2010**

Mesdames et messieurs bonsoir. Il est 19h00, heure inhabituelle, on vous l'accorde. Néanmoins, nous avons un ordre du jour qui est assez fourni. C'est pour cela que nous avons décidé de démarrer ce conseil municipal un peu plus tôt.

Je déclare ce conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Depoid.

(Appel des conseillers municipaux)

Sur la table, vous trouverez 3 documents modificatifs :

- Le rapport n° 15 - Convention CEMEA - Article 8 - la présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2010 et non jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2010, cela concerne les stages de BAFA.
- Le rapport n°16 - Stade de rugby - copies manquantes dans les pièces annexes (recto verso oublié), cela concerne les avenants.
- Le rapport n° 17 - école primaire de kerandon - copies manquantes dans les pièces annexes, concernant des descriptifs de travaux.

En date du jeudi 10 juin 2010, je vous ai fait parvenir à votre domicile les documents suivants :

- Le bordereau des notes explicatives de synthèse, le compte administratif, le budget supplémentaire, le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement, les tableaux récapitulatifs sur la refonte des commissions municipales, intercommunales et les participations aux organismes extérieurs.

Vous retirerez sur l'ordre du jour, le dossier n°22, concernant l'acquisition d'une parcelle, rue de Quimper, pour la construction d'un abri bus.

En date du mercredi 26 mai 2010, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 mai 2010.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je le mets donc aux voix :

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Non ?

*Le procès verbal est adopté par 31 voix pour.*

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 23 septembre 2010. Nous allons entrer dans la période de vacances. Je tenais à vous en informer dès à présent.

En ce qui concerne l'ordre du jour, vous avez pu en prendre connaissance. Pour la bonne tenue de ce conseil municipal, je répète comme à chaque fois, l'ordre du jour étant fourni, je voudrais que nous soyons le plus possible concis, ensuite, je voudrais aussi que vous ne répondiez que lorsque je vous ai donné la parole, s'il vous plaît, de manière à éviter les tohubohus.

**M Carduner :**

Je peux avoir la parole ? Merci. Ce sera valable pour les deux camps ?

**M le Maire :**

Je m'adresse à tous les élus.

**M Carduner :**

Je vous remercie, j'en prends bonne note.



Département du Finistère  
 Ville de Concarneau  
 Séance du 16 juin 2010  
 Délibération n°2010-65

Date de la convocation :  
 10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
 Publication par voie d'affichage  
 du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 33  
 Présents : 26  
 Votants : 33

Secrétaire de séance :  
 Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

M Le Coz arrive lors du vote de la commission culture.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
 M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
 Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
 Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
 Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
 Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
 Mme Donniou Béatrice donne pouvoir à M Le Coz Philippe

Objet :

**Refonte des commissions communales**

M André Fidelin, Maire expose :

Lors de sa séance du 3 avril 2008, le conseil municipal a été invité à créer les différentes commissions et à en fixer leur composition.

Depuis cette date, le tableau du conseil a été modifié et certaines délégations ont été confiées à d'autres adjoints.

De plus, après deux années de fonctionnement, certains élus ont souhaité participer à d'autres commissions, en fonction de leurs emplois du temps ou de leur intérêt pour les dossiers étudiés.

D'autre part, quelques modifications sont à noter :

- **Le nom de certaines commissions a été modifié**

- 1- Le « foyer du 3ème âge de Beuzec » devient à leur demande le « club de Beuzec »
- 2- La commission « ouverture à l'international » devient la commission « relations internationales »

- **Des commissions ont été scindées**

- 1- La commission « travaux-développement durable » est remplacée par une commission « travaux » et une commission « développement durable »
- 2- La commission « sports-nautisme » est remplacée par une commission « sports » et une commission « nautisme »
- 3- La commission « enfance-jeunesse et ouverture à l'international » est remplacée par trois commissions - une commission « éducation-enfance » - une commission « jeunesse » et une commission « relations internationales »

- **Une nouvelle commission est mise en place**

La commission « communale d'accessibilité »

Au vu de tous ces changements, il est donc nécessaire de reprendre la constitution de l'ensemble des commissions.

Un tableau reprenant la constitution des commissions communales est joint en annexe.

Ce tableau ayant été élaboré en respectant les demandes de chaque groupe et tous les groupes ayant été consultés préalablement.

Il est proposé au conseil municipal, de procéder à un vote à main levée par commission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide de procéder, à l'unanimité, à un vote à main levée par commission.
- Adopte la refonte des commissions communales selon le tableau ci-après.

	Titulaires	Suppléants
<p><b>CTP et CHS</b> 9 titulaires et 9 suppléants modifié en 6 titulaires et 6 suppléants au Conseil du 5 juin 2008</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> Jean-Michel Debuyser Yann Allot Michelle Lemonnier Andrée Pézennec</p> <p style="text-align: center;">Marie Le Meur</p> <p style="text-align: center;">Christian Colimard</p>	<p>Laëtitia Le Port Alain Echivard Nicole Le Thellec Béatrice Donniou</p> <p style="text-align: center;">Paul Morvan</p> <p style="text-align: center;">Dominique Dieterlé</p>
<p><b>Commission économie</b> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> François Besombes Bruno Quillivic Michèle Depoid Xavier Calvarin Michelle Lemonnier François Nydell Gilbert Cariou Béatrice Donniou</p> <p style="text-align: center;">Nicole Ziegler Alain Quénehervé</p> <p style="text-align: center;">Christian Colimard</p>	Néant
<p><b>Commission social - solidarités et logements</b> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> Nicole Le Thellec Catherine Billet Eric Malléjacq Danièle Calvez Yann Allot Nathalie Péron Philippe Le Coz Jean-Michel Debuyser</p> <p style="text-align: center;">Jean-Claude Colin Gaël Le Meur</p> <p style="text-align: center;">Christian Colimard</p>	Néant

<p><b><u>Commission travaux</u></b> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Xavier Calvarin Philippe Le Coz Patrick Lahuec Béatrice Donniou Maguy Baqué Laëtitia Le Port Jean-Michel Debuyser Michelle Lemonnier</p> <p>Jean-Claude Colin Marc Carduner Paul Morvan</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><b><u>Commission développement durable</u></b> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p>André Fidelin, Président de droit François Besombes Philippe Le Coz Nathalie Péron Patrick Lahuec Laëtitia Le Port Jean-Michel Debuyser Catherine Billet Nicole Paris</p> <p>Jean-Claude Colin Paul Morvan</p> <p>Dominique Dieterlé</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><b><u>Commission urbanisme</u></b> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Jean-Michel Debuyser Michelle Lemonnier Eric Malléjacq Laëtitia Le Port Andrée Pézennec Philippe Le Coz Danièle Calvez Maguy Baqué</p> <p>Marc Carduner Paul Morvan</p> <p>Christian Colimard</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><b><u>Commission - tourisme-commerce</u></b> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Michèle Depoid Béatrice Donniou François Besombes Michelle Lemonnier Bruno Quillivic Gilbert Cariou Nathalie Péron Jean-Michel Debuyser</p> <p>Alain Quénéhervé Nicole Ziegler Gaël Le Meur</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>

<p><u>Commission des finances</u> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Michelle Lemonnier Michèle Depoid Gilbert Cariou François Besombes Bruno Quillivic François Nydell Philippe Le Coz Xavier Calvarin</p> <p style="text-align: center;">Gaël Le Meur Alain Quénéhervé</p> <p style="text-align: center;">Dominique Dieterlé</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><u>Commission nautisme</u> M le Maire, Président de droit + 7 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Xavier Calvarin Bruno Quillivic Alain Echivard Eric Malléjacq Michelle Lemonnier</p> <p style="text-align: center;">Nicole Ziegler</p> <p style="text-align: center;">Christian Colimard</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><u>Commission sports</u> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Bruno Quillivic Xavier Calvarin Béatrice Stéphan Alain Echivard Yann Allot Maguy Baqué Nicole Paris Philippe Le Coz</p> <p style="text-align: center;">Marc Carduner Nicole Ziegler Jean-Claude Colin</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><u>Commission éducation-enfance</u> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Eric Malléjacq Gilbert Cariou Alain Echivard Xavier Calvarin Yann Allot Andrée Pezennec Catherine Billet Jean-Michel Debuyser</p> <p style="text-align: center;">Nicole Ziegler Marie Le Meur Marc Carduner</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>

<p><b><u>Commission relations internationales</u></b> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;"><b>31 voix POUR</b></p>	<p>André Fidelin, Président de droit Alain Echivard Eric Malléjacq Gilbert Cariou Yann Allot Andrée Pézennec Catherine Billet Jean-Michel Debuyser Bruno Quillivic</p> <p>Nicole Ziegler Alain Quénéhervé Marc Carduner</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><b><u>Commission jeunesse</u></b> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;"><b>31 voix POUR</b></p>	<p>André Fidelin, Président de droit Alain Echivard Eric Malléjacq Yann Allot Gilbert Cariou Nicole Le Thellec François Nydell Andrée Pezennec Nathalie Péron</p> <p>Gaël Le Meur Marie Le Meur</p> <p>Dominique Dieterlé</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><b><u>Commission nouvelles technologies de communication</u></b> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;"><b>31 voix POUR</b></p>	<p>André Fidelin, Président de droit Jean Michel Debuyser Patrick Lahuec Yann Allot François Nydell Laëtitia Le Port Michelle Lemonnier Nicole Paris François Besombes</p> <p>Paul Morvan Marc Carduner Marie Le Meur</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><b><u>Commission personnel communal</u></b> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;"><b>31 voix POUR</b></p>	<p>André Fidelin, Président de droit Jean Michel Debuyser Michelle Lemonnier Yann Allot Nicole Le Thellec Andrée Pézennec Eric Malléjacq Béatrice Donniou Bruno Quillivic</p> <p>Marie Le Meur Paul Morvan</p> <p>Dominique Dieterlé</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>

<p><u>Commission citoyenneté</u> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> Laëtitia Le Port Yann Allot Nathalie Péron Alain Echivard Nicole Le Thellec Andrée Pézennec Michelle Lemonnier Catherine Billet</p> <p style="text-align: center;">Marie Le Meur Gaël Le Meur</p> <p style="text-align: center;">Christian Colimard</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><u>Commission culture</u> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">31 voix POUR</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> François Nydell Michèle Depoid Danièle Calvez Yann Allot Alain Echivard Gilbert Cariou Béatrice Donniou Catherine Billet</p> <p style="text-align: center;">Marie Le Meur Nicole Ziegler</p> <p style="text-align: center;">Dominique Dieterlé</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><u>Commission communication</u> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">M Le Coz arrive lors de la présentation de cette commission</p> <p style="text-align: center;">32 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme Le Meur Gaël)</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> François Besombes Michèle Depoid Jean-Michel Debuysse Xavier Calvarin François Nydell Laëtitia Le Port Michelle Lemonnier Nicole Le Thellec</p> <p style="text-align: center;">Paul Morvan Nicole Ziegler</p> <p style="text-align: center;">Dominique Dieterlé</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><u>Comité des œuvres sociales (COS)</u> M Le Maire + 4 membres du Conseil Municipal</p> <p style="text-align: center;">33 voix POUR</p>	<p><b>André Fidelin, Président de droit</b> Gilbert Cariou Yann Allot Nicole Le Thellec</p> <p style="text-align: center;">Marie Le Meur</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>

<p><u>Commission communale d'accessibilité</u> M le Maire, Président de droit + 11 membres</p> <p style="text-align: center;">33 voix POUR</p>	<p>André Fidelin, Président de droit Nicole Le Thellec Xavier Calvarin Yann Allot Eric Malléjacq Laëtitia Le Port Philippe Le Coz Jean-Michel Debuyser Gilbert Cariou</p> <p>Jean-Claude Colin Gaël Le Meur</p> <p>Christian Colimard</p>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<p><u>Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance</u> M Le Maire, Président, 6 membres titulaires, 3 membres suppléants (arrêté du 12 janvier 2009 modifié le 7 juin 2010)</p> <p style="text-align: center;">33 voix POUR</p>	<p>André Fidelin, Président Laëtitia Le Port Alain Echivard Yann Allot Nicole Le Thellec</p> <p>Gaël Le Meur</p> <p>Dominique Dieterlé</p>	<p style="text-align: center;">Catherine Billet François Nydell Danièle Calvez</p>

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-88

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

Objet :

Commission d'appel d'offres

M André Fidelin, Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales dans ses articles L 2122-21 et 22,

Vu l'article 22 du code des marchés publics,

« la commission d'appels d'offres est composée du Maire ou de son représentant, président, et de 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, avec un nombre de suppléant équivalent au nombre des titulaires ».

La démission d'un membre de la commission d'appel d'offres entraîne son remplacement par le premier suppléant de la liste auquel il appartient.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres, lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

La liste ci-dessous est soumise au vote :

	Titulaires	Suppléants
<b>Commission d'appel d'offres</b> M le Maire, Président ou son représentant + 5 titulaires et 5 suppléants	André Fidelin (M Besombes) Michèle Lemonnier Xavier Calvarin Bruno Quillivic Béatrice Donniou  Marc Carduner	Eric Malléjacq Gilbert Cariou Jean-Michel Debuyser Andrée Pezennec  Paul Morvan

Après avoir procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste et secret,

Après avoir procédé aux opérations de dépouillement du scrutin

Il est proposé au conseil municipal :

- d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres

<b>Titulaires</b>
<b>André Fidelin (M Besombes)</b>
Michèle Lemonnier
Xavier Calvarin
Bruno Quillivic
Béatrice Donniou
Marc Carduner

- d'élire les membres suppléants de la commission d'appel d'offres

<b>Suppléants</b>
Eric Malléjacq
Gilbert Cariou
Jean-Michel Debuyser
Andrée Pezennec
Paul Morvan

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 31 voix POUR.

- Adopte la composition de la commission d'appel d'offres comme annoncée ci-dessus.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-89

Date de la convocation :  
10 juin 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à Mme Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

#### Objet :

**Refonte des commissions intercommunales et participation aux organismes extérieurs**

M André Fidelin, Maire expose :

Lors de sa séance du 3 avril 2008, le conseil municipal a été invité à créer les différentes commissions intercommunales et participation aux organismes extérieurs et à en fixer leur composition.

Depuis cette date, le tableau du conseil a été modifié et certaines délégations ont été confiées à d'autres adjoints.

De plus, après deux années de fonctionnement, certains élus ont souhaité participer à d'autres commissions, en fonction de leurs emplois du temps ou de leur intérêt pour les dossiers étudiés.

Au vu de tous ces changements, il est donc nécessaire de reprendre la constitution de l'ensemble des commissions.

Un tableau reprenant la constitution des commissions intercommunales ou des participations aux organismes extérieurs est joint en annexe.

Ce tableau ayant été élaboré en respectant les demandes de chaque groupe et tous les groupes ayant été consultés préalablement.

Il est proposé au conseil municipal, de procéder à un vote à main levée par commission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide de procéder, à l'unanimité, à un vote à main levée par commission.
- Adopte la refonte des commissions intercommunales et participation aux organismes extérieurs selon le tableau ci-après.

	Titulaires	Suppléants
<u>SIVOM</u> (M le Maire + 7 conseillers titulaires + 7 délégués suppléants)  31 voix POUR	Patrick Lahuec, Président André Fidelin Yann Allot Nicole Le Thellec Nicole Paris Mme Lemonnier  Marie Le Meur Marc Carduner	Eric Malléjacq Catherine Billet Philippe Le Coz François Nydell  Jean-Claude Colin Paul Morvan  Dominique Dieterlé
<u>VALCOR</u> (Commission locale d'information et de surveillance des ordures ménagères)  31 voix POUR	Patrick Lahuec Alain Echivard	
<u>SDEF</u> (Syndicat départemental d'énergie du Finistère)  31 voix POUR	Patrick Lahuec Xavier Calvarin	Michelle Lemonnier Paul Morvan
<u>SIVU - transports</u> (M le Maire + 7 conseillers titulaires + 7 conseillers suppléants)  31 voix POUR	André Fidelin Philippe Le Coz Jean-Michel Debuyser Béatrice Donniou Gilbert Cariou Nathalie Péron  Gaël Le Meur Nicole Ziegler	Laëtitia Le Port Nicole Le Thellec Andrée Pézennec Alain Echivard Xavier Calvarin  Alain Quénéhervé Christian Colimard
<u>SIVU - Centre de secours</u>  31 voix POUR	François Besombes Jean-Michel Debuyser Michelle Lemonnier Yann Allot	Bruno Quillivic Alain Echivard Danièle Calvez Catherine Billet
<u>Commission intercommunale d'accessibilité aux handicapés</u> (2 élus)  31 voix POUR	Nicole Le Thellec Philippe Le Coz	
<u>Conseil de la vie sociale</u> (2 élus)  31 voix POUR	Nicole Le Thellec Eric Malléjacq	
<u>Comité de la Caisse des écoles</u> (Le Maire, Président de droit + 2 titulaires et 2 suppléants)  31 voix POUR	André Fidelin, Président de droit Eric Malléjacq Alain Echivard	Andrée Pézennec Nicole Ziegler
<u>Conseil d'administration du CCAS</u> (Le Maire, Président de droit + 8 élus du Conseil municipal)  31 voix POUR	André Fidelin, Président de droit Nicole le Thellec Nathalie Péron Eric Malléjacq Gilbert Cariou Yann Allot  Jean-Claude Colin Gaël Le Meur Dominique Dieterlé	

<b>SEMAEB</b> (1 délégué)  31 voix POUR	François Besombes	
<b>CCI Quimper</b> (1 délégué)  31 voix POUR	François Besombes	
<b>Conseil portuaire</b> (2 titulaires et 2 suppléants)  31 voix POUR	<u>Au titre de la commune</u> Bruno Quillivic  <u>Au titre de la concession</u> <u>plaisance</u> Xavier Calvarin	<u>Au titre de la commune</u> Danièle Calvez  <u>Au titre de la concession plaisance</u> Philippe Le Coz
<b>Commission paritaire Halles et marchés</b> (M le Maire et 3 membres élus)  31 voix POUR	André Fidelin Michèle Depoid Danièle Calvez Yann Allot	
<b>Conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée</b> - (1 titulaire et 1 suppléant) 31 voix POUR	Bruno Quillivic	Xavier Calvarin
<b>OTSI</b> (M le Maire et 3 délégués)  31 voix POUR	André Fidelin Michèle Depoid François Besombes  Alain Quénéhervé	
<b>ADECOPA - AREDIPEB - SOCOPAD</b> (1 titulaire et 1 suppléant) 31 voix POUR	Bruno Quillivic	François Besombes
<b>Commission départementale des transports</b> (1 titulaire et 1 suppléant) 31 voix POUR	Philippe Le Coz	Béatrice Donniou
<b>Commission régionale des transports</b> (1 titulaire et 1 suppléant) 31 voix POUR	Philippe Le Coz	Béatrice Donniou
<b>CA du lycée Pierre Guéquin</b> (3 titulaires et 3 suppléants)  31 voix POUR	Gilbert Cariou Laëtitia Le Port  Alain Quénéhervé	Alain Echivard Philippe Le Coz  Marc Carduner
<b>CA du collège des Sables Blancs</b> (3 titulaires et 3 suppléants)  31 voix POUR	Eric Malléjacq Nicole Le Thellec  Nicole Ziegler	Catherine Billet Andrée Pézennec  Marie Le Meur
<b>CA du collège du Porzou</b> (2 titulaires et 2 suppléants) 31 voix POUR	Alain Echivard Philippe Le Coz	Andrée Pézennec Jean-Claude Colin
<b>Commission mixte de gestion des écoles privées sous contrat</b> (3 représentants et 1 suppléant) 31 voix POUR	Eric Malléjacq Andrée Pézennec  Nicole Ziegler	Alain Echivard
<b>Centre de secours</b> (2 représentants et 1 suppléant) 31 voix POUR	François Besombes Yann Allot	Xavier Calvarin

<u>Association IDES</u> (5 membres et 1 suppléant)  31 voix POUR	Nicole Le Thellec François Besombes Laëtitia Le Port Catherine Billet  Gaël Le Meur	François Nydell
<u>Comité de gestion du Centre CAF</u> (5 représentants et 1 suppléant)  31 voix POUR	Nicole Le Thellec Alain Echivard Eric Mallejacq Nathalie Péron  Dominique Dieterlé	Gilbert Cariou
<u>Commission d'attribution des logements HLM 29</u> (3 titulaires et 3 suppléants)  31 voix POUR	Nicole Le Thellec Danièle Calvez  Jean-Claude Colin	Béatrice Stéphan Yann Allot  Christian Colimard
<u>Conseil de surveillance du CHIC</u> M le Maire  31 voix POUR	André Fidelin	
<u>Foyer du 3ème âge de Lanriec</u> (M le Maire et 3 représentants)  31 voix POUR	André Fidelin François Nydell Nicole Le Thellec  Marie Le Meur	
<u>Club de Beuzec</u> (M le Maire et 3 représentants)  31 voix POUR	André Fidelin Alain Echivard Nicole Le Thellec  Jean-Claude Colin	
<u>Foyer du 3ème âge de Kerandon</u> (M le Maire et 3 représentants)  31 voix POUR	André Fidelin Catherine Billet Nicole Le Thellec  Nicole Ziegler	
<u>Foyer Maner Porzou</u> (M le Maire, 3 titulaires et 3 suppléants)  31 voix POUR	André Fidelin Nicole Paris Nicole Le Thellec  Alain Quénéhervé	Béatrice Stéphan Jean Michel Debuyser  Marc Carduner
<u>Union des villes d'art et d'histoire et villes historiques de Bretagne</u> (2 titulaires et 2 suppléants) 31 voix POUR	Nicole Paris Gilbert Cariou	François Besombes François Nydell
<u>Commission administrative chargée de la tenue des listes électorales</u> (M le Maire qui désigne son suppléant et 6 délégués)  31 voix POUR	André Fidelin Laëtitia Le Port (Suppléante) Bruno Quillivic François Besombes Xavier Calvarin Jean-Michel Debuyser  Marc Carduner  Christian Colimard	

<u>Commission départementale du commerce non sédentaire</u> (1 titulaire et 1 suppléant) 31 voix POUR	Michèle Depoid	François Besombes
<u>Musée de la pêche</u> (3 titulaires et 1 suppléant)  31 voix POUR	François Nydell Michèle Depoid  Paul Morvan	Bruno Quillivic
<u>Comité départemental du tourisme</u> (1 titulaire et 1 suppléant) 31 voix POUR	Michèle Depoid	François Besombes
<u>Comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance</u> (1 représentant et 1 suppléant) 31 voix POUR	Xavier Calvarin	Bruno Quillivic
<u>APPB (association des ports de plaisance de Bretagne)</u>  31 voix POUR	Xavier Calvarin	Bruno Quillivic

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-90

Date de la convocation :

10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :

Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 31

Secrétaire de séance :

Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

M Le Coz quitte la table de vote lors de l'énoncé des listes.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

Objet :

Représentation à la communauté de communes de Concarneau Cornouaille

M André Fidelin, Maire expose :

Lors de sa séance du 3 avril 2008, le conseil municipal a été invité à créer les différentes commissions et à en fixer leur composition.

Depuis cette date, le tableau du conseil a été modifié et certaines délégations ont été confiées à d'autres adjoints.

De plus, après deux années de fonctionnement, certains élus ont souhaité participer à d'autres commissions, en fonction de leurs emplois du temps ou de leur intérêt pour les dossiers étudiés.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants au sein de la communauté de communes de Concarneau Cornouaille.

Deux listes sont présentées aux membres du conseil municipal.

Liste n°1 :

Titulaires :

André Fidelin  
Michelle Lemonnier  
Nicole Le Thellec  
François Besombes  
Jean-Michel Debuyser  
Xavier Calvarin  
François Nydell  
Bruno Quillivic

Suppléants :

Patrick Lahuec  
Eric Malléjacq  
Yann Allot  
Philippe Le Coz  
Gilbert Cariou

Maguy Baqué  
Michèle Depoid  
Gaël Le Meur  
Nicole Ziegler  
Alain Quénéhervé  
Dominique Dieterlé

Jean-Claude Colin  
Marie Le Meur

Liste n°2 :

**Titulaires :**

André Fidelin  
Michelle Lemonnier  
Nicole Le Thellec  
François Besombes  
Jean-Michel Debuysen  
Xavier Calvarin  
François Nydell  
Bruno Quillivic  
Philippe Le Coz  
Michèle Depoid  
Gaël Le Meur  
Nicole Ziegler  
Alain Quénéhervé  
Dominique Dieterlé

**Suppléants :**

Patrick Lahuec  
Eric Malléjacq  
Yann Allot  
Nathalie Péron  
Gilbert Cariou

Jean-Claude Colin  
Marie Le Meur

Il est proposé au conseil municipal, de procéder à un vote à bulletin secret.

- La liste n°1 obtient 16 voix
- La liste n°2 obtient 6 voix
- 9 membres du conseil municipal ne prennent pas part au vote

La liste n° 1 est donc élue à 16 voix POUR, soit :

André Fidelin Michelle Lemonnier Nicole Le Thellec François Besombes Jean-Michel Debuysen Xavier Calvarin François Nydell Bruno Quillivic Maguy Baqué Michèle Depoid Gaël Le Meur Nicole Ziegler Alain Quénéhervé Dominique Dieterlé	Patrick Lahuec Eric Malléjacq Yann Allot Philippe Le Coz Gilbert Cariou  Jean-Claude Colin Marie Le Meur
---	---

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

## Conseil municipal du 16 juin 2010

1	Direction générale des services : Constitution des commissions - refonte et création
---	--

**M le Maire indique avant la lecture du rapport :**

C'est vrai que nous parlons depuis longtemps de la refonte des commissions. Il fallait donc que nous arrivions à nos fins. Cela méritait qu'il y ait un toilettage. Nous avons les commissions communales ainsi que les commissions déléguées, commissions intercommunales et participations aux organismes extérieurs.

En avant propos, je rends hommage à tous les élus de la majorité municipale, mais aussi de l'opposition, qui participent régulièrement et activement aux nombreuses commissions et plus particulièrement les conseillers qui, presque bénévolement, donnent de leur temps à la cause publique et citoyenne de notre cité.

Quoiqu'on en dise, je remarque d'une manière générale, que nos commissions sont fréquentes et relativement suivies, considérant que la présence et l'engagement sont un investissement personnel important. Néanmoins, après deux ans de fonction municipale, il était nécessaire de revoir les commissions tenant compte du caractère volontaire de participations et plus particulièrement la disponibilité et l'intérêt porté à la délégation afin que ces commissions soient plus constructives. Par contre, il est vrai, en contrepartie, je regrette l'absence chronique de quelques élus. Je voudrais repartir, au mois de septembre, sur une régularité dans les commissions.

Sur une période d'un an, il y a eu 121 réunions de commissions. Ce qui n'est pas rien. Vous me direz, que cela ne veut peut-être pas dire grand chose, mais voilà un chiffre statistique.

J'ai en ma possession si vous le désirez les différentes dates des commissions, le nombre de commissions par commissions.

*(lecture du rapport)*

**M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :**

Il est proposé de procéder à un vote à main levée, sinon nous risquons d'y passer la nuit. Ce sera avec votre accord bien évidemment, sous réserve qu'il y ait l'unanimité.

Pour deux commissions, nous procéderons à un vote à bulletin secret.

Je rappelle que la répartition est proportionnelle au nombre d'élus par groupe politique.

Je vais procéder à un vote pour déterminer..... attendez, M Morvan, je finis ma phrase.

**M Morvan :**

Mais bien sûr.

**M le Maire :**

Nous allons donc procéder à un vote à main levée pour déterminer si vous êtes favorable à un vote à main levée plutôt qu'à un vote à bulletin secret, dans la mesure où il y a eu une large concertation au préalable. Chaque groupe a présenté l'ensemble de ses participants à chaque commission.

**M Morvan :**

C'est une modification pour la commission d'appel d'offres. Nous souhaitons que je remplace Gaël Le Meur en tant que suppléant, est-ce que cela est possible ?

**M le Maire :**

Je ne vois pas d'inconvénient.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je voulais juste une explication, puisque vous avez parlé de vote à main levée, mais pas pour toutes les commissions.

**M le Maire :**

Oui, par exemple, pour la commission d'appel d'offres, nous sommes obligés de procéder à un vote à bulletin secret.

**Mme Le Meur Gaël :**

Et à part la commission d'appel d'offres ?

**M le Maire :**

Il y aura également un vote à bulletin secret concernant la représentativité à la communauté de communes.

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est une obligation également ?

**M le Maire :**

Non, ce n'est pas une obligation, je l'ai décidé.

**Mme Le Meur Gaël :**

D'accord. J'avais également une autre question avant de passer au vote, si vous le permettez.

Je ne partage pas trop votre avis sur la fréquence et la présence aux commissions. Il y a des commissions qui ne se sont pas forcément beaucoup réunies, mais là n'est pas mon propos. La seule chose, c'est : est-ce qu'il est possible d'être prévenu un peu plus longtemps qu'une semaine à l'avance ? Je viens de trouver aujourd'hui, en arrivant une réunion du SIVU, pour mardi prochain. Étant donné que certaines réunions se réunissent souvent, soit juste avant les conseils municipaux soit juste après, je pense qu'il serait possible d'avoir un calendrier sur plusieurs mois, de manière à ce que nous puissions tous nous organiser.

Ma 2<sup>ème</sup> question concernait les syndicats intercommunaux. Les membres changent, cela veut dire qu'il faut revoter au sein des syndicats ? Je voulais que vous me confirmiez cela, à savoir que nous allons être obligés de revoter dans ces syndicats intercommunaux pour les présidences et les vices-présidences de ces syndicats puisque les membres changent. Si c'est le cas, la prochaine réunion du SIVU qui est programmée pour mardi prochain, est-ce qu'il est possible de ne pas la tenir, parce que cela veut dire que nous n'avons pas forcément le temps de nous préparer et autre !

**M le Maire :**

En ce qui concerne les délais des convocations, sur un cas particulier, puisqu'il s'agissait du SIVU, c'est dommage que M Le Coz ne soit pas là, il aurait pu vous en parler.

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais il y a également la commission commerce- tourisme, qui se réunit et où nous avons été prévenu hier, pour vendredi prochain. Ce n'est pas possible.

**M le Maire :**

C'est vrai que depuis quelques temps nous avons la secrétaire des élus qui harmonise l'ensemble des commissions, mais il est vrai qu'il appartient à chaque adjoint, et je profite qu'ils soient là, pour que dans la mesure du possible ces convocations soient dressées le plus tôt possible, de manière à ce que chacun prenne ses dispositions pour être présent. C'est noté, Mme Le Meur.

En ce qui concerne la représentativité dans les différents syndicats, c'est une question à laquelle je ne peux pas vous répondre.

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est un syndicat intercommunal, là, je parle du SIVU.

**M le Maire :**

Il faut que nos délibérations aillent au contrôle de légalité.

**Mme Le Meur Gaël :**

On peut surseoir à cette réunion. Certains membres ne feront plus officiellement partie du syndicat.

**M le Maire :**

Il faut attendre le retour.

**Mme Le Meur Gaël :**

Oui, mais donc c'est pour cela que cette réunion du 22 ne peut pas se tenir puisque nous aurons voté en amont.

**M le Maire :**

Tant que ce n'est pas validé officiellement par la Préfecture, je ne pense pas qu'il y ait un problème particulier.

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous pourrez me confirmer au sein des présidences et des vice-présidences.

**M le Maire :**

Bien, nous continuons, nous allons passer au vote pour savoir s'il y a unanimité sur les votes commissions à main levée.

**M Colimard :**

Sur cette proposition, si globalement nous nous préparons à voter pour, nous sommes septiques sur l'intérêt de l'éclatement de certaines commissions. Notre avis est que la multiplication des commissions n'est pas forcément gage de bonne ou de meilleure participation. C'est une remarque. Mais on peut se tromper. Je le souhaite.

**M le Maire :**

Nous verrons par la suite.

Est-ce qu'il y a des avis contraires pour ce vote à main levée ?

Nous pouvons dire que nous sommes favorables à un vote à main levée pour toutes les commissions et ce à l'unanimité. Merci.

Nous allons reprendre toutes les commissions, sauf la 1<sup>ère</sup>. C'est la commission d'appel d'offres et là, nous sommes obligés de faire un vote à bulletin secret.

Sur les bulletins, nous avons modifié la participation comme suppléant de Mme Gaël Le Meur, par M Paul Morvan.

Je rappelle les noms des membres de la commission d'appel d'offres :

**Titulaires :** André Fidelin, Michelle Lemonnier, Xavier Colvarin, Bruno Quillivic, Béatrice Donniou, Marc Carduner.

**Suppléants :** Éric Malléjacq, Gilbert Cariou, Jean-Michel Debuyser, Andrée Pézennec, Paul Morvan

*Passage de l'urne.*

**M le Maire :**

Est-ce que quelqu'un peut noter les résultats ? Mme Ziegler ?

*31 bulletins sont trouvés dans l'urne.*

Le résultat est le suivant :

31 voix pour la liste présentée et 0 contre.

Voilà pour la commission d'appel d'offres.

**Le CTP - CHS.**

Je rappelle les noms :

**En titulaires :** André Fidelin, Jean-Michel Debuyser, Yann Allot, Michelle Lemonnier, Andrée Pézennec, Marie Le Meur, Christian Colimard.

**En suppléants :** Laëtitia Le Port, Alain Echivard, Nicole Le Thellec, Béatrice Donniou, Paul Morvan, Dominique Dieterlé.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**La commission économie :**

**Titulaires :** André Fidelin, François Besombes, Bruno Quillivic, Michèle Depoid, Xavier Colvarin, Michelle Lemonnier, François Nydell, Gilbert Cariou, Béatrice Donniou, Nicole Ziegler, Alain Quénehervé, Christian Colimard.

Il n'y a pas de suppléants dans l'ensemble des commissions communales.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission social, solidarité, logements :**

André Fidelin, Nicole Le Thellec, Catherine Billet, Eric Malléjacq, Danièle Calvez, Yann Allot, Nathalie Péron, Philippe Le Coz, Jean-Michel Debuyser, Jean-Claude Colin, Gaël Le Meur, Christian Colimard.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission travaux :**

André Fidelin, Xavier Calvarin, Philippe Le Coz, Patrick Lahuec, Béatrice Donniou, Maguy Baqué, Laëtitia Le Port, Jean-Michel Debuyser, Michelle Lemonnier, Jean-Claude Colin, Marc Carduner, Paul Morvan.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission développement durable :**

André Fidelin, François Besombes, Philippe Le Coz, Nathalie Péron, Patrick Lahuec, Laëtitia Le Port, Jean-Michel Debuyser, Catherine Billet, Nicole Paris, Jean-Claude Colin, Paul Morvan, Dominique Dieterlé.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission urbanisme :**

André Fidelin, Jean-Michel Debuyser, Michelle Lemonnier, Eric Malléjacq, Laëtitia Le Port, Andrée Pézennec, Philippe Le Coz, Danièle Calvez, Maguy Baqué, Marc Carduner, Paul Morvan, Christian Colimard.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission tourisme - commerce :**

André Fidelin, Michèle Depoid, Béatrice Donniou, François Besombes, Michelle Lemonnier, Bruno Quillivic, Gilbert Cariou, Nathalie Péron, Jean-Michel Debuyser, Alain Quénéhervé, Nicole Ziegler, Gaël Le Meur.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission des finances :**

André Fidelin, Michelle Lemonnier, Michèle Depoid, Gilbert Cariou, François Besombes, Bruno Quillivic, François Nydell, Philippe Le Coz, Xavier Calvarin, Gaël Le Meur, Alain Quénéhervé, Dominique Dieterlé.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission nautisme :**

C'est une nouvelle commission.

André Fidelin, Xavier Calvarin, Bruno Quillivic, Alain Echivard, Eric Malléjacq, Michelle Lemonnier, Nicole Ziegler, Christian Colimard.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission sports :**

André Fidelin, Bruno Quillivic, Xavier Calvarin, Béatrice Stéphan, Alain Echivard, Yann Allot, Maguy Baqué, Nicole Paris, Philippe Le Coz, Marc Carduner, Nicole Ziegler, Jean-Claude Colin.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission éducation-enfance :**

André Fidelin, Eric Malléjacq, Gilbert Cariou, Alain Echivard, Xavier Calvarin, Yann Allot, Andrée Pezennec, Catherine Billet, Jean-Michel Debuysier, Nicole Ziegler, Marie Le Meur, Marc Carduner.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Abstentions ?

Merci.

**La commission relations internationales :**

André Fidelin, Alain Echivard, Eric Malléjacq, Gilbert Cariou, Yann Allot, Andrée Pézennec, Catherine Billet, Jean-Michel Debuysier, Bruno Quillivic, Nicole Ziegler, Alain Quénéhervé, Marc Carduner.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission jeunesse :**

André Fidelin, Alain Echivard, Eric Malléjacq, Yann Allot, Gilbert Cariou, Nicole Le Thellec, François Nydell, Andrée Pezennec, Nathalie Péron, Gaël Le Meur, Marie Le Meur, Dominique Dieterlé.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission nouvelles technologies de communication :**

André Fidelin, Jean Michel Debuysier, Patrick Lahuec, Yann Allot, François Nydell, Laëtitia Le Port, Michelle Lemonnier, Nicole Paris, François Besombes, Paul Morvan, Marc Carduner, Marie Le Meur.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission personnel communal :**

André Fidelin, Jean Michel Debuysier, Michelle Lemonnier, Yann Allot, Nicole Le Thellec, Andrée Pézennec, Eric Malléjacq, Béatrice Donniou, Bruno Quillivic, Marie Le Meur, Paul Morvan, Dominique Dieterlé.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission citoyenneté :**

André Fidelin, Laëtitia Le Port, Yann Allot, Nathalie Péron, Alain Echivard, Nicole Le Thellec, Andrée Pézennec, Michelle Lemonnier, Catherine Billet, Marie Le Meur, Gaël Le Meur, Christian Colimard.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission culture :**

André Fidelin, François Nydell, Michèle Depoid, Danièle Calvez, Yann Allot, Alain Echivard, Gilbert Cariou, Béatrice Donniou, Catherine Billet, Marie Le Meur, Nicole Ziegler, Dominique Dieterlé.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission communication :**

André Fidelin, François Besombes, Michèle Depoid, Jean-Michel Debuyser, Xavier Calvarin, François Nydell, Laëtitia Le Port, Michelle Lemonnier, Nicole Le Thellec, Paul Morvan, Nicole Ziegler, Dominique Dieterlé.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

**Mme Le Meur Gaël :**

Comme nous sommes en train de voter sur la commission communication, j'ai une question par rapport à cette commission. Comme elle ne s'est pas réunie, je voulais évoquer une situation avec vous, et avoir des réponses par rapport à Sillage et à la situation des 2 pigistes qui étaient jusqu'à présent recrutés pour la rédaction de Sillage. À priori, vous avez pris la décision d'externaliser la rédaction du bulletin municipal. Je voulais savoir pourquoi. C'est un choix politique alors que je voudrais que vous l'expliquiez. Deuxièmement, vous parlez de la situation des 2 pigistes qui à priori ont été virés proprement en 10 minutes, après plus de 10 ans de collaboration, je pense que cela aurait pu être fait d'une autre manière. C'est ruptures que l'on peut considérer comme abusives au niveau des contrats parce ce sont des renouvellements de CDD, pourraient donc faire jurisprudence avec coût pour la ville. Nous voulions connaître les motifs de cette décision qui à priori a été faite sans concertation et surtout en ce qui concerne ces 2 pigistes, sans accompagnement post fin de contrat. À l'avenir, quelle va être la mission du service communication, si nous pouvons en parler, et la raison pour laquelle la commission communication ne s'est pas réunie pour l'évoquer ou tout au moins pour échanger sur votre choix. Cela nous semble tout à fait le sujet qui devrait être débattu en commission ou au moins le lieu où on peut poser toutes ces questions.

**M Besombes :**

Nous arrivions en fin de contrat avec studio T qui fait la conception du magazine SILLAGE, la question était de savoir si nous continuions à faire appel à 7 prestataires indépendants et de pouvoir gérer 7 prestataires indépendants au niveau du service communication, sachant qu'il n'y a pas de direction au service communication. Ce qui induit un fort investissement de la part d'une employée du service communication, Brigitte Boutet. D'où le choix, de manière à libérer du temps, de pouvoir consacrer l'entière conception du magazine à un seul prestataire, de manière à avoir un seul responsable et que les 4 ou 5 intervenants ne s'amuse pas à dire, il faut voir cela avec l'autre, etc.... En conclusion, c'est toujours l'employée de ville qui se retrouvait à gérer tous les soucis. Il apparaissait très pertinent de faire appel à un seul prestataire, et le prestataire prendra en charge la conception mais aussi la rédaction, les photos, etc.... La conséquence est que les 2 personnes qui étaient sous contrat avec la ville, c'est antinomique ce que vous disiez parce que vous dites rupture de contrat CDD.

**Mme Le Meur Gaël :**

Micro non allumé.

**M Besombes :**

Attendez, je ne vous ai pas coupé la parole. Nous arrivons en fin de contrat. La question se pose donc, est-ce que nous renouvelons ou est-ce que nous ne renouvelons pas le contrat ? Si ces personnes étaient sous CDD depuis 10 ans, c'est parce que depuis 10 ans, les municipalités ont choisi de renouveler des CDD année après année. Ce que je condamne aussi fermement, c'est que l'on puisse faire croire aux gens que parce qu'ils sont en CDD, ils sont pris à vie. Ils sont en CDD, et un CDD fait qu'à la fin on renouvelle ou on ne renouvelle pas. Si vous avez des questions sur ce sujet, il faut vous rapprocher du service ressources humaines, qui prend le sujet très au sérieux parce que c'est un sujet sérieux évidemment. Il y a 2 personnes qui se retrouvent en situation de fin de contrat.

Vous avez un certain nombre de personnes à la ville qui fonctionnent en CDD et à chaque fois qu'ils arrivent en fin de contrat, ils se retrouvent dans une situation inconfortable.

Sachez toutefois, que ce que j'ai dit à chacun, c'est que nous avons d'autres besoins en matière de communication et que j'attendais le résultat de la consultation de manière à savoir si nous avons une consultation qui laissait un delta positif en matière de budget. Cela leur permettrait peut-être d'intervenir sur les rédactionnels sur le site

internet ou des choses comme cela. Vous avez aujourd'hui une démarche qui amène à cela, nous avons ouvert les enveloppes, nous savons à peu près ce qu'il en est, nous sommes en phase de négociation avec les personnes qui ont répondu à l'appel d'offres. Peut être que nous nous retournerons ou nous ne nous retournerons pas vers ces personnes-là. Nous en sommes conscients. Le fait qu'ils soient en CDD, vous en êtes aussi responsables que nous. La situation est sérieuse, oui, elle est inconfortable, je suis d'accord avec cela.

**M le Maire :**

Il y a eu des questions et il y a eu des réponses, nous sommes là sur le vote des commissions.....

**Mme Le Meur Gaël :**

J'ai juste 2 ou 3 points à éclaircir par rapport aux réponses.

**M le Maire :**

Non, non, non. Je finis. J'avais mis en évidence en introduction à ce que les questions diverses soient mises à l'ordre du jour dans les questions diverses. Maintenant, votre question n'est pas dans les questions diverses. Nous n'allons pas passer une demi-heure sur ce point. Alors que nous sommes en train de voter les commissions.

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous parliez fréquence des commissions....

**M le Maire :**

Nous pouvons engager des débats sur tous les sujets,

**Mme Le Meur Gaël :**

Quand on parle fréquence des commissions, celle-ci est une commission qui ne se réunit pas. C'est pour cela que je n'ai pas pu poser toutes ces questions lors d'une hypothétique commission communication qui ne s'est pas réunie. Ce que je voudrais juste apporter en guise de conclusion en ce qui me concerne, c'est qu'il s'agit du rythme des pigistes, ce sont effectivement des renouvellements de contrats. Ce que je critique là et ce qui a été vécu par ces pigistes, c'est la rupture brutale, à savoir.... il n'y a pas eu de discussion avant, voilà, on ne renouvelle pas, on fait autrement et point barre. En terme d'accompagnement concret, à priori il n'y a pas grand chose. La 2<sup>ème</sup> chose c'est que la conséquence au niveau.....

Brouhaha.....

**Mme Le Meur Gaël :**

M Debuysse va peut-être nous l'expliquer.

**M le Maire :**

Nous n'allons pas passer la soirée là-dessus.

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, on ne va pas passer la soirée.

**M le Maire :**

Nous continuons à voter les commissions, si vous le voulez bien.

**Mme Le Meur Gaël :**

Le coût de cette externalisation, vous ne l'avez pas donné.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Brouhaha.....

**M le Maire :**

Vous avez posé une question et vous avez eu une réponse.

**Mme Le Meur Gaël :**

Il ne nous a pas donné le coût des externalisations.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur la composition de cette commission communication ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci.

**Le Comité des Oeuvres Sociales - COS :**

André Fidelin, Président de droit, Gilbert Cariou, Yann Allot, Nicole Le Thellec, Marie Le Meur.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission communale d'accessibilité :**

C'est une nouvelle commission, André Fidelin, Président de droit, Nicole Le Thellec, Xavier Calvarin, Yann Allot, Eric Malléjacq, Laëtitia Le Port, Philippe Le Coz, Jean-Michel Debuysse, Gilbert Cariou, Jean-Claude Colin, Gaël Le Meur, Christian Colimard.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance :**

Titulaires : André Fidelin, Président, Laëtitia Le Port, Alain Echivard, Yann Allot, Nicole Le Thellec, Gaël Le Meur, Dominique Dieterlé.

Suppléants : Catherine Billet, François Nydell, Danièle Calvez.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

Nous arrivons au bout concernant les commissions communales, nous avons fait le tour et je vous remercie.

En ce qui concerne la refonte des commissions intercommunales et participations aux organismes extérieurs, je voudrais attirer votre attention.

Concernant la communauté de communes qui est la 1<sup>ère</sup> commission intercommunale, une liste préétablie vous a été présentée.

Considérant l'importance de la participation à la communauté de communes aujourd'hui, et communauté d'agglomération demain, ainsi que les disponibilités, eu égard aux nombreuses nombreuses réunions, nous l'avons vu précédemment.

Considérant que, l'autorité et la gestion communale soient toujours prépondérantes, nous constatons que pour des raisons de rationalisation, les pouvoirs de notre communauté territoriale sont de plus en plus affichés.

À ce titre, je souhaite une représentativité suivie et efficace. Compte tenu des absences permanentes de M Le Coz, je propose que Maguy Baqué devienne titulaire à la communauté de communes, et que M Le Coz soit suppléant au lieu de Nathalie Péron.

À ce titre je propose donc un vote à bulletin secret, et je mets à votre disposition 2 listes, c'est à dire une liste préétablie comme vous l'avez sur votre document et une autre liste où Mme Baqué devient titulaire et M Le Coz suppléant au lieu de Nathalie Péron.

**M Le Coz :**

Vous pouvez me laisser la parole, M le Maire.

**M le Maire :**

M Le Coz.

**M Le Coz :**

C'est visiblement une déclaration de guerre, puisque je découvre ce soir que vous avez décidé au dernier moment de changer la liste qui figurait. Il va de soi que si j'en avais été prévenu préalablement, comme on aurait pu s'y attendre, si vous en aviez eu le courage, je vous aurais fait part publiquement et préalablement de mon désaccord sur cette décision soudaine, d'autant plus qu'elle est basée sur un énorme mensonge. En effet, nous pouvons voir le tableau des présences des uns et des autres et je pense que je ne suis sûrement pas le plus absent dans cette représentation au sein de la communauté de communes. C'est une véritable déclaration de guerre. Le vote qui va suivre va voir de quelle manière vous allez pouvoir continuer à gérer la commune de Concarneau sur ce principe d'exclusion, d'acharnement, de mensonge, je pense qu'à partir de ce soir les choses seront différentes.

Mais j'espère M le Maire, que vous prenez toute la mesure de la décision que vous prenez ce soir.

**M le Maire :**

Absolument.

**M Le Coz :**

Vous vous rendez compte de la méthode que vous utilisez ?

**M le Maire :**

Je vais vous répondre, M Le Coz.

**M Le Coz :**

Vous vous rendez compte, M le Maire ?

Oui ou non est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous faites, ce soir.

**M le Maire :**

Vous n'avez pas à me poser de question, par contre, je vais vous répondre.

**M Le Coz :**

Mais si M le Maire, je suis là pour vous poser des questions.

**M le Maire :**

Non, pas du tout.

**M Le Coz :**

Quand on prend ce genre de décisions totalement scandaleuses et basées sur d'énormes mensonges, vous devez me répondre. Est-ce que vous vous rendez compte, M le Maire, de la décision que vous prenez ce soir ? Oui ou non ?

**M le Maire :**

Je suis conscient de la décision que je prends.

**M Le Coz :**

Vous êtes conscient des conséquences ?

**M le Maire :**

Tout à l'heure, je parlais de représentativité suivie, je parlais d'efficacité, je parlais d'intérêt de la communauté de communes. En ce qui concerne les commissions internes, les commissions communales, M Le Coz, je suis désolé de vous le dire, j'ai les statistiques, mais je ne vous ferais pas l'injure de vous donner le nombre de présences et d'absences, ce n'est pas le but.

**M Le Coz :**

Faites-le M le Maire, faites-le !

**M le Maire :**

Pas du tout. Ce n'est pas le but.

**M Le Coz :**  
Si, si, faites-le, faites-le !

**M le Maire :**  
Laissez moi intervenir.

**M Le Coz :**  
Assumez ! Assumez les conséquences !

**M le Maire :**  
Laissez moi intervenir.

**M Le Coz :**  
Mais attendez, arrêtez de montrer des papiers et de ne pas aller jusqu'au bout. Vous êtes un menteur, M le Maire, vous êtes un menteur, et ça se voit ce soir. Vous avez pris la décision que je passe définitivement dans l'opposition, c'est ce que vous avez choisi. La méthode que vous utilisez est proprement scandaleuse, mais quelque part elle révèle certainement le personnage. Je découvre ce soir que vous avez décidé de me rayer pour des questions autres je pense. Vous allez prendre une décision, nous allons donc voter, et j'en tirerais toutes les conséquences.

**M le Maire :**  
Je vais vous répondre, parce que là vous avez un peu monopolisé la parole. Je comprends votre désappointement. Néanmoins.....

**M Le Coz :**  
Vous pouvez comprendre....

**M le Maire :**  
Attendez, je vais vous répondre, non, non, non, non, non, stop, stop....

**M Le Coz :**  
N'importe qui, ici ce soir, à qui vous auriez fait la même chose, aurait été scandalisé et aurait réagit de la même manière que je réagis ce soir, M le Maire !

**M le Maire :**  
Laissez moi finir, M Le Coz.  
En ce qui concerne les commissions internes, vous y êtes régulièrement absent. Deuxièmement, en ce qui concerne les commissions externes, c'est à dire, communauté de communes par exemple, vous êtes régulièrement absent à toutes ses commissions. M Le Coz, vous êtes uniquement présent quand il y a un sujet à polémique et cela vous intéresse. Mais, pour construire quelque chose dans la gestion communale, pour les concarnois, vous n'êtes jamais là. Vous êtes toujours dans la polémique.

**M Le Coz :**  
Je vais vous demander de vous calmer M le Maire parce que....

**M le Maire :**  
C'est tout, j'ai dit ce que j'avais à dire.

**M Le Coz :**  
Quand on accumule la colère...

**M le Maire :**  
Nous allons passer au vote...

**M Le Coz :**  
Non, non M le Maire, je vais répondre. Vous accumulez une fois de plus les mensonges. Concernant les absences aux commissions, c'est un autre sujet, mais mes absences aux commissions communales entraînent que vous voulez me radier de....

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous avons une question **M le Maire**.

**M Le Coz :**

Attendez, je termine. Cela n'a rien à voir et je voudrais bien savoir à ce moment là, quelle est la régularité aux commissions.... ?

**M le Maire**, je suis en train de vous parler.

Parce que pour dire que les gens sont à des commissions, encore faudrait-il que les commissions existent. La commission développement durable m'intéresse beaucoup....

**M le Maire :**

Bien.....

**M Le Coz :**

**M le Maire**, hou, hou.....

**M le Maire :**

Non, non, c'est fini, le propos est terminé.

**M Le Coz :**

La commission développement durable m'intéresse beaucoup, cela fait un an qu'elle ne s'est pas réunie, j'espère que vous n'allez pas m'accuser de ne pas assister à des commissions qui n'existent pas, **M le Maire**.

**M le Maire :**

Alors, vous avez 2 bulletins. Pardon, je vous en prie **Mme Ziegler**.

**Mme Ziegler :**

La méthode est un peu violente ce soir autant dans la forme que dans les mots employés. Nous vous laisserons en interne régler ces conflits et nous ne participerons pas au vote.

**M le Maire :**

Très bien. Pour vous dire que maintenant vous avez 2 bulletins.

**M Le Coz :**

**M le Maire**, **M le Maire** je vais également quitter.....

**M le Maire :**

Un bulletin avec **M Le Coz**.....

**M Le Coz :**

**M le Maire**, je vous préviens que je vais quitter la séance....

**M le Maire :**

.....est titulaire

**M Le Coz :**

**M le Maire**, je ne vais pas assister à ce vote complètement inique et je vais quitter la séance. **M le Maire**, je vais vous laisser entre amis, et nous verrons la suite.

**M le Maire :**

Il n'y a pas de problème.

Je disais donc que vous aviez 2 bulletins, un bulletin où **M Le Coz** est titulaire et un bulletin où **M Le Coz** est suppléant et **Mme Baqué** est titulaire, sur ce bulletin **Mme Péron** est absente en faveur de **Philippe Le Coz**.

**M Le Coz :**

Donc tous les gens qui sont présents là et qui vont voter étaient au courant de la manœuvre de ce soir, et bien bravo !

**M le Maire :**  
Non, pas du tout.

**M Le Coz :**  
Bravo !

*Passage de l'urne autour de la table du conseil municipal.*

*M le Maire compte le nombre de bulletins trouvés dans l'urne.*

**M le Maire :**  
Il y a 22 bulletins.

Philippe Le Coz, titulaire. Vous pouvez noter Mme Ziegler ?

**Mme Ziegler :**  
Il y a la liste initiale et la nouvelle liste ?

**M le Maire :**  
Voilà. La liste initiale est la liste où Philippe Le Coz est titulaire.

*M le Maire poursuit la lecture des bulletins.*

Il y a 16 bulletins pour la nouvelle liste qui comprend :

**Titulaires :**

André Fidelin, Michelle Lemonnier, Nicole Le Thellec, François Besombes, Jean-Michel Debuyser, Xavier Calvarin, François Nydell, Bruno Quillivic, Maguy Baqué, Michèle Depoid, Gaël Le Meur, Nicole Ziegler, Alain Quénéhervé et Dominique Dieterlé.

**Suppléants :**

Patrick Lahuec, Eric Mallejacq, Yann Allot, Philippe Le Coz, Gilbert Cariou, Jean-Claude Colin et Marie Le Meur.

Ce n'est pas la peine que je donne la composition de l'autre liste.

C'est la 2<sup>ème</sup> liste qui représentera la commune à la communauté de communes. Je vais en même temps parler de Maguy Baqué qui mérite ce poste, elle nous a confié qu'elle voulait ce poste. Elle est très intéressée par la communauté de communes. Pour moi, il est important que cette communauté de communes soit largement représentée et nous pouvions pas accepter que quelqu'un qui soit régulièrement absent....

**M Le Coz :**  
Cela suffit, M le Maire !

**M le Maire :**  
Et Mme Baqué, j'en suis sûr, sera régulièrement présente à la communauté de communes de Concarneau.

En ce qui concerne le SIVOM, Patrick Lahuec est le Président.

Titulaire : André Fidelin, Yann Allot, Nicole Le Thellec, Nicole Paris, Michèle Lemonnier, Marie Le Meur, Marc Carduner.

Suppléants : Eric Mallejacq, Catherine Billet, Philippe Le Coz, François Nydell, Jean-Claude Colin, Paul Morvan, Dominique Dieterlé.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Le Valcor :**

2 personnes seulement, Patrick Lahuec et Alain Echivard, pour la commission locale d'information et de surveillance des ordures ménagères.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

Merci.

**Le SDEF**, syndicat départemental d'énergie du Finistère, titulaires : Patrick Lahuec et Xavier Calvarin, suppléants : Michelle Lemonnier et Paul Morvan.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

Merci.

**Le SIVU transports :**

Titulaires :

André Fidelin, Philippe Le Coz, Jean-Michel Debuyser, Béatrice Donniou, Gilbert Cariou, Nathalie Péron, Gaël Le Meur, Nicole Ziegler.

Suppléants :

Laëtitia Le Port, Nicole Le Thellec, André Pezennec, Alain Echivard, Xavier Calvarin, Alain Quénéhervé, Christian Colimard.

Est-ce qu'il y a des avis contraires pour le SIVU ?

**Mme Ziegler :**

Puis-je poser une question ?

Vous souhaitez que M Le Coz reste Président du SIVU ?

**M le Maire :**

Je n'y vois pas d'inconvénient, tout du moins pour l'instant.

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est quand même une drôle de méthode...

**M le Maire :**

Je ne vous ai pas donné la parole, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Pardon, c'est parce que je vois que M Roturier est là et peut-être qu'il pourra nous répondre sur l'histoire de revoter, puisqu'il est secrétaire du SIVU.

Brouhaha.....

**Mme Le Meur Gaël :**

Donc, vous avez la réponse là déjà.

**M le Maire :**

M Le Goff.

**M Le Goff :**

Non, non il n'y a pas besoin de revoter.

**Mme Le Meur Gaël :**

À partir du moment où il y a des changements de membres au sein du SIVU, syndicat intercommunal, par rapport à Melgven.....

**M Le Goff :**

Au conseil communautaire, lorsque récemment il y a eu un changement de conseiller communautaire, il n'y a pas eu réélection.....

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, mais ce n'est pas pareil du tout. Il y a des changements de membres au niveau des membres de Concarneau.

**M le Maire :**

En ce qui concerne Philippe Le Coz, en tant que Président, il est présent à toutes les commissions. À partir de là, je ne vois pas pourquoi dans un premier temps, il pourrait être écarté.

**Mme Ziegler :**

Dans un second temps....

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

Merci.

**Le SIVU centre de secours :**

Titulaires :

François Besombes, Jean-Michel Debuysse, Michelle Lemonnier, Yann Allot

Suppléants :

Bruno Quillivic, Alain Echivard, Danièle Calvez, Catherine Billet

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

Merci.

**La commission intercommunale d'accessibilité aux handicapés :**

Nicole Le Thellec et Philippe Le Coz

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

Merci.

**Conseil de la vie sociale :**

Nicole Le Thellec, Eric Malléjacq

Avis contraires ?  
Abstentions ?

Merci.

**Comité de la caisse des écoles :**

Titulaires :

André Fidelin, Eric Malléjacq,

Suppléants :

Andrée Pezennec, Nicole Ziegler.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**Conseil d'administration du CCAS :**

André Fidelin, Nicole Le Thellec, Nathalie Péron, Eric Malléjacq, Gilbert Cariou, Yann Allot, Jean-Claude Colin, Gaël Le Meur, Dominique Dieterlé.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La SEMAEB :**

François BÉSO MBES est l'unique représentant.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La CCI de Quimper :**

1 délégué : François BÉSO MBES.

Est-ce qu'il y a de avis contraires ?

Des abstentions ?

**Le conseil portuaire :**

Au titre de la commune :

Titulaire : Bruno Quillivic

Suppléant : Danièle Calvez

Au titre de la concession plaisance :

Titulaire : Xavier Calvarin

Suppléant : Philippe Le Coz

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**La commission paritaire des halles et marchés :**

André Fidelin, Michèle Depoid, Danièle Calvez, Yann Allot

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**Le conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée :**

Titulaire : Bruno Quillivic

Suppléant : Xavier Calvarin

Est-ce qu'il a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**L'office du tourisme :**

André Fidelin, Michèle Depoid, François Besombes, Alain Quénéhervé.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**L'ADECOPA, AREDIPEB, SOCOPAD :**

Je suis incapable de vous dire à quoi cela correspond. Peut-être que Bruno Quillivic peut nous le dire.

**M Quillivic :**

Elle ne s'est jamais réunie non plus.

**M le Maire :**

Elle existe, c'est une commission extérieure.

Bruno Quillivic est désigné titulaire et François Besombes suppléant.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**La commission départementale des transports :**

Titulaire : Philippe Le Coz

Suppléant : Béatrice Donniou

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**La commission régionale des transports :**

Philippe Le Coz, titulaire, Béatrice Donniou, suppléante.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**Le Conseil d'administration du lycée Pierre Gueguin :**

Titulaires : Gilbert Cariou, Laëtitia Le Port, Alain Quénéhervé.

Suppléants : Alain Echivard, Philippe Le Coz, Marc Carduner

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**Le collège des sables blancs :**

Titulaires : Eric Malléjacq, Nicole Le Thellec, Nicole Ziegler

Suppléants : Catherine Billet, Andrée Pezennec, Marie Le Meur

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**Le conseil d'administration du collège du Porzou :**

Titulaire : Alain Echivard, Philippe Le Coz

Suppléant : Andrée Pezennec, Jean-Claude Colin

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**La commission mixte de gestion des écoles privées sous contrat :**

Titulaires : Eric Malléjacq, Andrée Pezennec

Suppléants : Alain Echivard, Nicole Ziegler

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Le centre de secours :**

Titulaires : François Besombes, Yann Allot  
Suppléant : Xavier Calvarin

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**L'association Idès :**

Titulaires : Nicole Le Thellec, François Besombes, Laëtitia Le Port, Catherine Billet, Gaël Le Meur,  
Suppléant : François Nydell

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Le comité de gestion du centre de la CAF :**

Titulaires : Nicole Le Thellec, Alain Echivard, Eric Mallejacq, Nathalie Peron, Dominique Dieterlé.  
Suppléant : Gilbert Cariou.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**La commission d'attribution des HLM 29 :**

Titulaires : Nicole Le Thellec, Danièle Calvez, Jean-Claude Colin.  
Suppléants : Béatrice Stéphan, Yann Allot, Christian Colimard.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Le conseil de surveillance du CHIC, appelé précédemment le CA du CHIC :**  
Il y a un seul titulaire : André Fidelin.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Le foyer du 3ème âge de Lanriec :**

André Fidelin, François Nydell, Nicole Le Thellec, Marie Le Meur.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Le Club de Beuzec :**

André Fidelin, Alain Echivard, Nicole Le Thellec, Jean-Claude Colin.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

Merci.

**Le foyer de 3ème âge de Kerandon :**

André Fidelin, Catherine Billet, Nicole Le Thellec, Nicole Ziegler.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Le foyer Maner du Porzou :**

Titulaires : André Fidelin, Nicole Paris, Nicole Le Thellec, Alain Quénéhervé,  
Suppléants : Béatrice Stéphan, Jean-Michel Debuysse, Marc Carduner.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

**Union des Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historique de Bretagne :**

Titulaires : Nicole Paris, Gilbert Cariou,  
Suppléants : François Besombes, François Nydell.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**La commission administrative chargée de la tenue des listes électorales :**

André Fidelin, Laëtitia Le Port, Bruno Quillivic, Xavier Calvarin, Jean-Michel Debuysse, Marc Carduner, Christian Colimard.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**La commission départementale du commerce non sédentaire :**

Titulaire : Michèle Depoid,  
Suppléant : François Besombes.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**Le musée de la pêche :**

Titulaires : François Nydell, Michèle Depoid, Paul Morvan.  
Suppléant : Bruno Quillivic.

**M Colimard :**

Dominique Dieterlé m'a dit avoir souhaité intégrer cette commission et de vérifier si cette formulation vous était bien parvenue ?

**M le Maire :**

Oui, elle m'est parvenue, mais peut-être qu'il y avait une négociation à faire avec le groupe PS verts ? Il y a 3 titulaires et 1 suppléant.

Brouhaha.....

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Pardon, on peut modifier, on peut rectifier.

Brouhaha.....

**M Quillivic :**

Je souhaite rester suppléant au musée de la pêche.

**M le Maire :**

On laisse comme cela ?

Très bien.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Le comité départemental du tourisme :**

Titulaire : Michèle Depoid,

Suppléant : François Besombes.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**Le comité local des usager permanents des installations portuaires de plaisance :**

Titulaire : Xavier Calvarin,

Suppléant : Bruno Quillivic.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**L'association des ports de plaisance de Bretagne :**

Titulaire : Xavier Calvarin,

Suppléant : Bruno Quillivic.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

**Merci.**

Nous arrivons au terme de ces différentes commissions. Je vous remercie pour votre participation et également d'avoir accepté de ne pas procéder aux votes à bulletin secret, nous y aurions passé la nuit. Tout cela pour dire également et je m'adresse au public, le nombre de commissions et l'importance des commissions où l'on doit être représenté. Certes, il y a des commissions qui ne se réunissent pas trop souvent, quelque fois je dirais jamais, nous pouvons le dire, les statistiques parlent. Néanmoins, il y a quand même un grand nombre de commissions, et il est difficile d'être partout. Quand on pense qu'il y a des gens qui travaillent parmi les élus et qu'il faut qu'ils composent avec leur vie professionnelle, leur vie familiale et leur vie communale et extra-communale, vous imaginez un peu le sacerdoce que cela peut être. Même s'ils assument, il fallait néanmoins le souligner.

**Mme Ziegler :**

À ce sujet, je voudrais féliciter Jean-Michel Debuyser qui va participer à 14 ou 16 commissions. Félicitations, M Debuyser.

**M le Maire,** vous avez mis 9 mois pour accoucher de cette nouvelle formule...

**M le Maire :**

Oui, 9 mois, je suis arrivé à terme.

**Mme Ziegler :**

...et pour faire de Philippe Le Coz un martyr. À titre d'information, il n'était pas non plus présent dans d'autres commissions, notamment en commission des sports, où de mémoire, j'ai dû le voir 1 fois. Mais plus que la composition des commissions, c'est le contenu du travail en commissions dont je voudrais vous parler ce soir et de vous dire qu'il n'est pas acceptable de devoir lire la presse pour être tenus informés des projets de votre municipalité ou des problèmes des associations. J'ai encore un exemple, j'espère que ce ne sera pas l'ultime. Dans cette revue, nous avons appris qu'il y a une association concarnoise en perdition. Je vais vous lire l'article si vous le voulez bien. Je pense que ce sont des débats que nous devons avoir en commission. C'est l'association « Livre et mer » qui lance un cri d'alarme, un appel de détresse. Je voudrais qu'en commission, nous ayons plus souvent à traiter des sujets de fond. Et que nous ne soyons pas obligés de lire la presse ou mieux de voyager avec vous en bus pour être informés comme l'ont été un certain nombre de personnes nouvelles à Concarneau....

**M le Maire :**

Que peut-on répondre ? C'est sûr que....

**M Nydell :**

Si tu pouvais me montrer l'article, je serais ravi, parce que je ne suis pas abonné à ce magazine. Il paraît que c'est un très bon magazine. Au demeurant, nous avons rendez-vous avec l'association très prochainement. Nous avons eu un échange téléphonique avec la directrice de l'association hier. Pour les rendez-vous entre les associations et les services, il n'y a pas besoin d'en parler en commission, c'est fait au quotidien. Maintenant, si cette association rencontre des problèmes spécifiques, à ce moment-là, il faut qu'elle nous en fasse part, et je rejoins tout à fait votre avis sur le fait qu'il y a d'autres endroits que les journaux pour s'exprimer. C'est valable pour tout le monde y compris pour les associations. Le rendez-vous est pris, je ne sais plus si c'est le 22 ou le 23. À l'issue de quoi, je serais ce qu'ils ont à dire. S'il y a lieu que nous en discutons dans la prochaine commission, nous en discuterons.

**M le Maire :**

Très bien, le rendez-vous est pris. Pour la prochaine commission culture, vous aurez à en débattre et discuter sur le sujet de l'association « Livre et mer ».



Département du Finistère  
 Ville de Concarneau  
 Séance du 16 juin 2010  
 Délibération n°2010-66

Date de la convocation :  
 10 juin 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
 Publication par voie d'affichage  
 du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 33  
 Présents : 25  
 Votants : 31

Secrétaire de séance :  
 Mme Depoid Michèle

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
 M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
 Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
 Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
 Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
 Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
 M Le Coz Philippe

Objet :

Comptes de gestion 2009 - Budget principal et budgets annexes  
 (eau - assainissement - port de plaisance - bac du passage  
 restaurants municipaux - CAC organisation de spectacles)

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Le conseil municipal est appelé à examiner le compte de gestion présenté par le receveur municipal. Il s'agit du compte du comptable, agent de l'État seul habilité à manier les fonds publics, l'ordonnateur étant le Maire qui, lui, présente le compte administratif.

Le comptable est chargé de régler les dépenses engagées par la ville et de procéder au recouvrement des créances.

Les services municipaux, avec la perception, ont vérifié ce document. Il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques dans les écritures aux comptes administratifs du Maire. Vous trouverez ci-joint copie de l'état II-2 du compte de gestion présentant les résultats de l'exercice 2009 dans la comptabilité du comptable.

Vous pouvez consulter les comptes de gestion aux services financiers.

Les comptes de gestion présentés par le comptable n'appellent de notre part ni réserve, ni observation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 22 voix POUR,  
9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

- Adopte ces comptes de gestion

À Concarneau, le  
Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

2	Finances : Comptes de gestion 2009 - budget principal et budgets annexes (eau - assainissement - port de plaisance - bac du passage - restaurants municipaux - CAC, organisation de spectacles
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier.

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur les comptes de gestion ?  
Des abstentions ?

Très bien, merci.

13100 -VILLE DE CONCARNEAU

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2008	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009
I - Budget principal				
Investissement	-514 720,12	0,00	-617 958,07	-1 132 678,19
Fonctionnement	1 482 240,27	1 482 240,27	1 928 169,18	1 928 169,18
TOTAL I	967 520,15	1 482 240,27	1 310 211,11	795 490,99
II - Budgets des services à caractère administratif				
RESTAURANTS MAUX DE CONCARNEAU				
Investissement	3 967,38	0,00	29 942,30	33 909,68
Fonctionnement	94 646,60	10 765,22	51 460,78	135 342,16
Sous-Total	98 613,98	10 765,22	81 403,08	169 251,84
BAC DU PASSAGE DE CONCARNEAU				
Investissement	66 331,32	0,00	-12 008,60	54 322,72
Fonctionnement	-3 550,61	0,00	3 180,54	-370,07
Sous-Total	62 780,71	0,00	-8 828,06	53 952,65
CAC SPECTACLES DE CONCARNEAU				
Investissement	-226 102,75	0,00	156 545,24	-69 557,51
Fonctionnement	-1 206,18	0,00	-21 395,00	-22 601,18
Sous-Total	-227 308,93	0,00	135 150,24	-92 158,69

## 13100 -VILLE DE CONCARNEAU

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2008	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009
TOTAL II	-65 914,24	10 765,22	207 725,26	131 045,80
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
SCE EAU DE CONCARNEAU				
Investissement	34 114,97	0,00	-116 585,17	-82 470,20
Fonctionnement	-16 030,44	0,00	269 861,70	253 831,26
Sous-Total	18 084,53	0,00	153 276,53	171 361,06
SCE ASSAINISSEMENT CONCARNEAU				
Investissement	-1 257 421,59	0,00	302 280,87	-955 140,72
Fonctionnement	967 091,98	967 091,98	274 856,33	274 856,33
Sous-Total	-290 329,61	967 091,98	577 137,20	-680 284,39
PORT DE CONCARNEAU				
Investissement	209 664,62	0,00	-96 930,40	112 734,22
Fonctionnement	35 104,61	0,00	52 275,17	87 379,78
Sous-Total	244 769,23	0,00	-44 655,23	200 114,00
TOTAL III	-27 475,85	967 091,98	685 758,50	-308 809,33
TOTAL I + II + III	874 130,06	2 460 097,47	2 203 694,87	617 727,46



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-67

Date de la convocation :  
10 juin 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Étaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézenec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

**Objet :**  
**Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2009 - Utilisation des fonds**

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

En application de l'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doit présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Au titre de l'année 2009, la ville de Concarneau a bénéficié du versement de cette dotation pour un montant de 198 630 euros.

Cette attribution 2009 a contribué à financer notamment :

- la prise en charge du fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (personnel, attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 229 400 €) ;
- les actions de prévention contre l'alcoolisme notamment en direction des jeunes ;
- les activités et le fonctionnement du centre Social ( 115 264 €) ;
- la mise en place d'un relais assistants maternels (16 990 €) ;
- les actions menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale du quartier de Kérandon avec notamment le dispositif de réussite éducative (70 450 €).

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote sur cette question.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

## Conseil municipal du 16 juin 2010

3	Finances : Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2009 - utilisation des fonds
---	---

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**Mme Le Meur Gaël :**

Comme l'année dernière, je vous avais posé une question au moment de cette dotation de solidarité urbaine, surtout sur les actions de prévention de l'alcoolisme, notamment en direction des jeunes, en vous précisant l'importance de maintenir régulièrement ces actions. L'année dernière, on nous avait répondu qu'il y aurait des actions qui seraient mises en place. Je vous repose cette question. Qu'est-ce qui a été mis en place sur l'année 2009 en direction des jeunes concernant la prévention contre l'alcoolisme ?

**M le Maire :**

J'ai noté. Peut-être que mon adjoint à la jeunesse pourrait intervenir sur ce sujet ? Théâtre, forum, Barroco théâtre dans le cadre de la semaine de sensibilisation à l'alcoolisation des mineurs. Est-ce que M Echivard peut nous dire quelque chose ?

**Mme Le Meur Gaël :**

En commission jeunesse j'ai posé la question à M Echivard qui m'a répondu que c'était le service citoyenneté et la commission citoyenneté qui allaient s'en occuper. Le théâtre Barroco, à mon avis, ce n'était pas cette année, c'était en 2007 ou 2008.

**M Echivard :**

Je vais répondre partiellement à Mme Le Meur. J'ai dit en commission que c'était dans le cadre du CLSPD. Et il est vrai que c'est le service citoyenneté qui est en charge de ce dossier.

Je reconnais que cette année il n'y a pas eu d'actions pertinentes au niveau de la prévention sur l'alcoolisme, je le reconnais. Cela ne veut pas dire que nous ne réfléchissons pas à des futures actions. Elles vont évidemment s'intégrer dans le prochain CLSPD. Mais comme toute action, elle doit être concertée, parce que si c'est pour mettre des actions pour des actions, la dernière en date c'est le théâtre Barroco. Je le reconnais, cela mérite une longue réflexion et peut-être de reconstituer des partenaires pour mener des actions communes, autant au niveau des établissements scolaires que des jeunes de Concarneau.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce que je veux dire c'est que nous ne partions pas de rien et que depuis 2 ans il n'y a plus rien, surtout sur ce sujet-là qui est très sensible. Les partenariats et les actions dont vous parliez, il y avait peut-être des choses qui pouvaient être pérennisées et qui méritaient d'évoluer normalement. L'année dernière il m'avait déjà été répondu qu'on réfléchissait à ce qu'on allait faire.

**M Echivard :**

Nous n'allons pas refaire l'histoire. Vous étiez partis sur un budget que nous avons eu beaucoup de mal à reconstituer. Excusez-moi, je ne veux pas polémiquer, mais il n'y avait pas de budget prévention. Nous avons essayé de le découvrir avec les jeunes étudiantes qui sont venues. Elles ont eu beaucoup de difficultés à retrouver réellement comment étaient budgétisées les actions de prévention. Nous n'allions pas reconduire les mêmes modalités. De là à dégager un budget, c'était une autre question qu'il fallait débattre lors d'une commission. Cela a été notre premier constat. Excusez-moi, il n'y avait pas de budget spécifique sur la prévention.

*...brouhaha...*

**M Echivard :**

Si, si, nous n'avons pas constitué un budget...

**M le Maire :**

Je vais quand même donner un complément d'informations. Il y a eu des interventions du 17 au 22 mars 2009 au lycée Pierre Guéguin, au lycée Saint Joseph, au collège des sables blancs. Il y a quand même eu néanmoins quelques

interventions. Maintenant, est-ce que c'est suffisant ? Non, cela ne l'est pas.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Des interventions de quoi ?

**M le Maire :**  
Laissez-moi finir, s'il vous plait.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Oui, mais des interventions de quoi ?

**M le Maire :**  
Laissez-moi finir ! Dans le cadre du CLSPD, c'est sûr que l'alcoolisme est un thème sensible. Nous en sommes conscients, ce phénomène sera sûrement pris en compte.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Vous avez dit intervention, mais intervention de quoi ? C'était quoi concrètement ?

**M le Maire :**  
Il s'agissait de Barroco théâtre.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Barroco théâtre n'est pas intervenu l'année dernière, M Echivard l'a confirmé. Ça ne peut pas être Barroco théâtre parce ça date de 2008.

**M le Maire :**  
Non, pas du tout.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Si, si.

**M le Maire :**  
Comme convenu, je vous joins la facture correspondant....

**Mme Le Meur Gaël :**  
Même M Echivard dit non.

**M le Maire :**  
Ce n'est pas possible. Aux interventions théâtre forum de Barroco théâtre, du 17 au 22 mars dernier, au lycée Pierre Guéguin, Saint Joseph et au collège des sables blancs de Concarneau, vous en souhaitant bonne réception. C'était en mai 2009, et on nous parle du 17 et 20 mars. C'était bien en 2009.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Ce n'était pas mis en place par la ville.

**M le Maire :**  
Je vous donnerais les documents.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Ce que je veux dire c'est que ce n'est pas une question de traçabilité de budget, c'est une question de volonté de mettre quelque chose en place ou non ?

**M Besombes :**  
Vous voulez que l'on vous envoie les factures ?

**Mme Le Meur Gaël :**  
Arrêtez M Besombes, vous êtes ridicule.

**M le Maire :**

Il n'y a pas de vote sur ce sujet.



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-68

Date de la convocation :  
10 juin 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuéc Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

Objet :

Taxe sur les déchets réceptionnés dans  
une installation de stockage de déchets ménagers

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Le 5 novembre 2009, le conseil municipal avait délibéré pour instituer la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers, sur le fondement de l'article 108 de la loi de Finances 2009.

Or, il s'est avéré que la décision d'institution de cette taxe aurait dû être validée en conseil municipal avant le 15 octobre pour s'appliquer le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,  
7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN)

- procède au retrait de la délibération du 5 novembre 2009 ;
- institue la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers, sur le fondement de l'article 108 de la loi de Finances 2009 à compter du 1er janvier 2011 ;
- fixe le montant de cette taxe à 1,50 euro (un euro et cinquante centimes) par tonne de déchets réceptionnés.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

4	Finances : Taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier.  
Nous allons passer au vote.  
Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-69

Date de la convocation :  
10 juin 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézenec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

**Objet :**

Délégation au Maire - information du conseil municipal  
réalisation d'un emprunt auprès de la BCME

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Le 3 avril 2008, le conseil municipal a pris une délibération délégrant au Maire, pour la durée de son mandat, la réalisation et la gestion des emprunts.

Conformément à l'article 2122-23, « le Maire doit rendre compte (de ses décisions) à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Le 1<sup>er</sup> avril 2010, une consultation a été lancée auprès des établissements financiers suivants : Crédit Agricole, Dexia Crédit Local, Société Générale, BCME (Crédit Mutuel), Caisse d'Epargne, et Banque Populaire, pour la réalisation d'un contrat de prêt de 2 000 000 €.

A la date de remise des offres fixée le 15 avril, l'ensemble des établissements avait remis une offre.

Après étude des offres, il a été décidé de retenir la proposition de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME) aux conditions suivantes :

- durée de la phase de mobilisation : jusqu'au 30/04/2011,
- Indexation phase de mobilisation :  
✓ Eonia plus marge de 0,56 %;
- Montant minimum des tirages : 100 000 €;
- Échéances : trimestrielles
- Durée de la phase de consolidation : 20 ans,
- Indexation :

- ✓ euribor 1 à 12 mois plus marge de 0,39 % ;
- Profil d'amortissement : amortissement du capital progressif (échéances constantes) ou constant.
- Commission de non utilisation : néant.
- Commission d'engagement : 700 €.

S'agissant d'une information, il n'y a ni débat ni vote.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

5	Finances : Délégation au Maire : information du conseil municipal - réalisation d'un emprunt auprès de la BCME
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier. Il n'y a ni débat, ni vote.

**M Quénéhervé :**  
Un seule question, j'aurais dû la poser en commission finances. Quel est l'objet de ce financement de 2 000 000 d'euros ? Est-ce que c'est un ensemble d'investissements, est-ce qu'il y a des choses précises ?

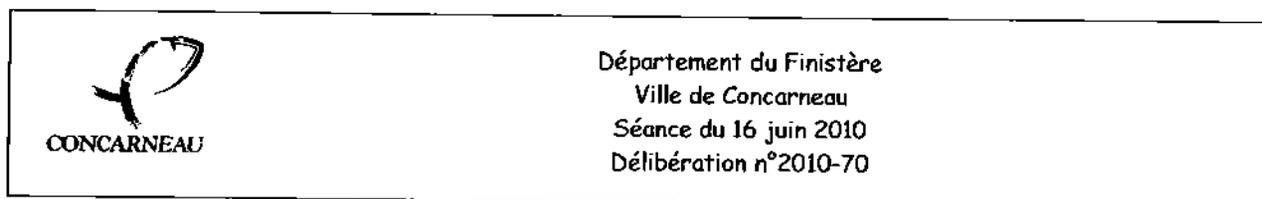
**Mme Lemonnier :**  
C'est pour un programme d'investissements. Ce n'est pas pour le fonctionnement.

**M le Maire :**  
En somme, c'est une inscription de mobilisation.

**M Quénéhervé :**  
Il n'y a rien de vraiment précis, c'est un ensemble d'investissements réalisé qui ont été pour l'instant autofinancé et qui aujourd'hui est financé par un appel à l'emprunt.

**Mme Lemonnier :**  
Voilà, elle sera mobilisée que si nécessaire.

**M le Maire :**  
Merci Mme Lemonnier.



Département du Finistère  
 Ville de Concarneau  
 Séance du 16 juin 2010  
 Délibération n°2010-70

Date de la convocation :  
 10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
 Publication par voie d'affichage  
 du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 33  
 Présents : 25  
 Votants : 30

Secrétaire de séance :  
 Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Billet Catherine, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
 M Lahuc Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
 Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
 Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
 Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
 Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
 M Le Coz Philippe

Objet :  
 Comptes administratifs 2009

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2009 ont été transmis avec la note de synthèse.

### LE BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2009 du budget principal présente les résultats suivants :  
en section de fonctionnement

- Recettes.....	25 168 363,60 €
- Dépenses.....	23 240 194,42 €
	-----
soit un excédent de recettes d'un montant de .....	1 928 169,18 €

en section d'investissement

- Recettes.....	5 291 161,20 €
- Dépenses.....	6 423 839,39 €
	-----
soit un déficit de recettes d'un montant de.....	1 132 678,19 €

Les dépenses d'investissement reportées s'élèvent à 2 299 178,19 € et les recettes d'investissement reportées à 1 067 990,20 €. Ces résultats et reports seront repris dans le budget supplémentaire 2010.

Les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses totales de fonctionnement diminuées des

mouvements d'ordre et du virement à la section d'investissement, diminuent de 0,8 % par rapport à 2008.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2 % par rapport à 2008.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2009 s'élève à 1 928 169 ,18 € contre 1 482 240 ,27 € en 2008 .

#### LES BUDGETS ANNEXES

	Recettes	Dépenses	résultats
<b>Budget annexe de l'eau</b>			
Fonctionnement	2 101 486,80 €	1 847 655,54 €	253 831,26 €
Investissement	505 570,27 €	588 040,47 €	- 82 470,20 €
<b>Budget annexe de l'assainissement</b>			
Fonctionnement	1 088 031,76 €	813 175,43 €	274 856,33 €
Investissement	1 330 762,80 €	2 285 903,52€	- 955 140,72 €
<b>Budget annexe du port de plaisance</b>			
Fonctionnement	644 564,94 €	557 185,16 €	87 379,78 €
Investissement	339 621,09 €	226 886,87 €	112 734,22 €
<b>Budget annexe du bac du passage</b>			
Fonctionnement	190 316,61 €	190 686,68 €	- 370,07 €
Investissement	77 414,09 €	23 091,37 €	54 322,72 €
<b>Budget annexe des restaurants municipaux</b>			
Fonctionnement	1 530 037,80 €	1 394 695,64 €	135 342,16 €
Investissement	58 416,79 €	24 507,11 €	33 909,68 €
<b>Budget annexe du CAC</b>			
Fonctionnement	456 050,30 €	478 651,48 €	- 22 601,18 €
Investissement	205 515,53 €	275 073,04 €	- 69 557,51 €

M Le Maire donne la présidence du Conseil Municipal à M François BESOMBES, 1<sup>er</sup> Maire adjoint et quitte la salle du conseil municipal pendant les votes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve les résultats des comptes administratifs présentés ci-dessus.

Budget principal :

Par 21 voix POUR, et 9 ABSTENTIONS (MMES LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, MORVAN) (MME DIETERLE, M COLIMARD)

Approuve les résultats du compte administratif du budget principal.

Budget annexe de l'eau :

Par 21 voix POUR, et 9 ABSTENTIONS (MMES LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, MORVAN) (MME DIETERLE, M COLIMARD)

Approuve les résultats du compte administratif du budget annexe de l'eau.

Budget annexe de l'assainissement :

Par 21 voix POUR, et 9 ABSTENTIONS (MMES LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, MORVAN) (MME DIETERLE, M COLIMARD)

Approuve les résultats du compte administratif du budget annexe de l'assainissement

Budget annexe du port de plaisance :

Par 21 voix POUR, et 9 ABSTENTIONS (MMES LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, MORVAN) (MME DIETERLE, M COLIMARD)

Approuve les résultats du compte administratif du budget annexe du port de plaisance

Budget annexe du bac de passage :

Par 21 voix POUR, et 9 ABSTENTIONS (MMES LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, MORVAN) (MME DIETERLE, M COLIMARD)

Approuve les résultats du compte administratif du budget annexe du bac du passage

Budget annexe des restaurants municipaux :

Par 21 voix POUR, et 9 ABSTENTIONS (MMES LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, MORVAN) (MME DIETERLE, M COLIMARD)

Approuve les résultats du compte administratif du budget annexe des restaurants municipaux

Budget annexe du centre des arts et de l'organisation de spectacles :

Par 21 voix POUR, et 9 ABSTENTIONS (MMES LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, MORVAN) (MME DIETERLE, M COLIMARD)

Approuve les résultats du compte administratif du budget annexe du centre des arts et de l'organisation de spectacles.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

## Conseil municipal du 16 juin 2010

## 6 Finances : Comptes administratifs 2009

**M le Maire :**

Les comptes administratifs 2009. Nous allons vous passer le budget principal, en fonctionnement et en investissements et les budgets annexes. Je sais que vous l'avez tous lu et que vous le connaissez par cœur. Nous allons faire une présentation synthétique en vous présentant les différentes diapos et commentaires s'il y a lieu au terme de la présentation.

**Mme Lemonnier :**

Vous avez reçu le document officiel « compte administratif 2009 » ainsi que le rapport de présentation composé de trois parties :

- la première partie retrace la situation financière du budget principal de la ville et les évolutions par nature des dépenses et recettes ;
- la deuxième partie présente par fonction les dépenses et recettes réalisées ;
- la troisième partie est consacrée aux budgets annexes.

Je pense que vous avez pris connaissance des éléments contenus dans ces différents documents.

Je vous propose de vous donner les grandeurs caractéristiques de ce compte administratif 2009 qui permettront d'ouvrir le débat.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 d'un montant de 1 928 169,18 € est supérieur de 181 298 € à la prévision inscrite au budget primitif 2009 (Autofinancement complémentaire de la section d'investissement qui était inscrit au budget primitif pour 1 746 871 €). Il augmente de 445 929 € par rapport à 2008.

Il ne couvre cependant pas encore le remboursement annuel du capital de la dette qui s'élève à 2 086 129 €.

La capacité de désendettement s'est nettement améliorée en 2009 puisqu'elle passe à 11,86 années. Cela est dû, d'une part à l'augmentation de l'épargne brute par le double effet de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'augmentation de la fiscalité locale et d'autre part au désendettement réalisé d'environ 2 000 000 €, la ville n'ayant pas emprunté en 2009.

**Les dépenses de fonctionnement par nature :**

Des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de 0,5 % par rapport à 2008 si on neutralise les dépenses liées à la course Concarneau-St Barth.

- les frais de personnel en augmentation de 1,7 % ;
- des frais financiers en baisse de 13,9 % ;
- des participations en diminution : par exemple les budgets annexes - 11,3%.

**Les recettes de fonctionnement par nature**

Des recettes réelles de fonctionnement en augmentation de 2,2 % par rapport à 2008 si on neutralise les recettes liées à la course Concarneau-St Barth.

- le produit fiscal en augmentation de 11,6 % (augmentation des taux d'imposition + 7% taxe d'habitation et + 9 % taxe foncière) ;

**Par contre les recettes sont en berne :**

- la dotation de solidarité de la communauté de commune non versée en 2009 alors qu'en 2008 la ville avait perçu

566 527 € ;

- la baisse des droits de mutation due à la chute des transactions immobilières : - 195 680 € ;
- la baisse des compensations fiscales versées par l'Etat : - 53 479 €.

Les investissements :

Les investissements pour l'année 2009 ont été consommés à hauteur de 60 % et en 2008, ce taux était de 49 %. Le volume d'investissement de 3 638 214 € a été calibré en fonction de nos capacités financières et n'a pas nécessité le recours à l'emprunt sur l'exercice 2009.

Les principales réalisations en dehors des programmes annuels :

- la réhabilitation du groupe scolaire de Kérandon : 183 836 € (dépenses réalisées pour cette réhabilitation : 479 361 €) ;
- le versement du solde de la participation de la ville au cinéma Celtic : 175 500 € (participation totale 351 000 €) ;
- l'étanchéité de la Tour du Gouverneur : 469 551 € ;
- création d'un espace multisports à Kérandon : 39 268 € ( total de l'opération = 56 671 €) ;
- la réalisation du stade de rugby du Vuzut : 533 288 € (total dépenses fin 2009 = 1 719 789 €) ;
- l'aménagement de la rue de Kernéac'h : 843 588 € (total de l'opération = 975 047 €).

Les budgets annexes :

*(lecture du rapport)*

**M Quénéhervé :**

Vous pensez bien que je vais intervenir sur ce dossier. Comme l'année dernière, j'ai les mêmes interrogations et les mêmes remarques. J'ai remarqué une augmentation significative de l'épargne. Vous l'avez rappelé en disant qu'il y avait 2 leviers. La réduction des charges, nous l'avons bien vu et dans votre document on voit que notamment en terme de personnels, les saisonniers par exemple, c'est - 35 %. Je ne sais pas si les jeunes trouvent leur compte. Je regarderais aussi surtout les recettes. Les charges c'est quelque chose mais les recettes aussi. L'épargne vient de l'augmentation des taxes, notamment de la taxe d'habitation qui a été très forte l'année passée, et également de la taxe du foncier non bâti. Nous en avons discuté amplement, ce sont des augmentations forte dans une conjoncture difficile où les concarnois et les concarnaises sont aussi en difficulté comme tout le reste de la population. C'est un événement qu'il faut inévitablement prendre en considération. Le 2<sup>ème</sup> point dont je voulais parler c'est un élément qui a été fort dans la campagne électorale. C'est vrai que j'y reviens encore mais nous sommes obligés d'y revenir parce que c'était un moment important. Il s'agit de la capacité de désendettement. Vous l'aviez bien dit, il y a eu une chute relativement vertigineuse, de 16 années, nous passons à 11,9 de mémoire, à l'époque pendant la campagne, nous étions quasiment sur 19 années. La ville était quasiment en cessation de paiement, nous étions presque sous tutelle, et aujourd'hui, nous sommes à 11,9 années. Vous allez dire que c'est peut-être votre bonne gestion mais tendance à penser que globalement c'est l'endettement qui se rembourse. Un emprunt est naturellement fait pour être remboursé les échéances qui sont remboursées font que la dette n'est plus de 39 millions elle est de 36 millions. L'effet mécanique fait que la dette se rembourse. Inévitablement on a fait peur aux concarnaises et aux concarnois à tort. Philippe Le Coz parlait de mensonges, là c'est un mensonge éhonté. Ce sont les éléments qui reviennent. Je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres, de toute façon il faudrait éplucher tous ces documents-ci. Je vais rester très politique sur le sujet ce sont deux points que je voulais mettre en exergue, l'endettement. On peut dire aussi que vous n'avez pas emprunté davantage mais nous pouvons aussi constater que ces deux années n'ont pas été euphorique au niveau des éléments réalisés et des investissements. Mais ça vous regarde. Je laisse les concarnaises et les concarnois seuls juges de votre gestion.

**Mme Lemonnier :**

Il faudrait aussi que vous admettiez que nous gérons la ville d'une façon raisonnable et que si nous arrivons à ces chiffres-là, c'est que nous agissons à la fois sur les frais de fonctionnement, et nous n'avons pas forcément pu faire d'investissements parce que nous n'avons pas les moyens d'en faire. Nous continuerons à gérer la ville aussi bien que possible toujours dans le même sens.

**M le Maire :**

Pour compléter, M Quénéhervé, vous assistez aux commissions finances et vous aviez les réponses, je suppose. Je sais que c'est votre domaine, donc les réponses vous les aviez. Il y a 3 éléments essentiels dont vous avez fait

état. Tout d'abord les saisonniers et le personnel, il y a eu une augmentation de 1,7 % des charges de personnel. Ce n'est pas uniquement dû aux saisonniers, c'est vrai aussi qu'en 2009 il y a eu des gens qui sont partis en retraite et qui n'ont pas été remplacés aussitôt, ce qui fait qu'il y a un décalage. Ce n'est pas sûr qu'en 2010 nous soyons dans les mêmes dispositions.

En ce qui concerne les saisonniers, c'est aussi de la gestion de personnel avec les agents de la collectivité. Il fallait trouver un équilibre. Les saisonniers ne sont pas systématiquement là pour remplacer les agents qui partaient en vacances. Les saisonniers logiquement aussi sont là parce que certains services sont beaucoup plus importants l'été. Il fallait réajuster les saisonniers. Ce n'est pas pour autant que le travail n'est pas fait. Ce n'est pas pour autant non plus que la ville n'est pas propre. Mais c'est vrai que nous avons fait attention. C'est de la gestion du personnel pure.

Ensuite les taxes, oui nous avons augmenté les taxes, le produit a moins augmenté parce que malheureusement nous avons des produits insuffisants.

En ce qui concerne l'endettement, sur l'année 2009, nous sommes à 11,9 années de désendettement. Vous pensez que nous avons fait vite pour descendre parce que c'était catastrophique il y a 2 ans ? Ce qu'il faut dire et que vous savez M Quénéhervé, c'est que c'est mécanique. Nous n'avons pas fait d'investissements en 2009, ce n'est pas pour autant qu'en 2010 ce sera la même chose. Dans les reports, vous le verrez tout à l'heure dans le BS, nous avons des investissements, des soldes de réalisations tels que la tour du Gouverneur, le Vuzut, qui vont plomber les comptes en 2010. Quand on raisonne sur un seul exercice, ce n'est pas suffisant, il faut le faire sur 2 ou 3 exercices parce qu'il y a des inscriptions et des réalisations et que c'est cyclique sur un an ou deux. Effectivement en 2009, nous n'avons pas mobilisé d'emprunts. Nous avons amorti 2 millions de capital de dette tant mieux, on ne va pas nous le reprocher, je crois la ville était quand même très endettée.

**Mme Lemonnier :**

Nous sommes passés à plus de 39 millions à 36 millions aujourd'hui, pour le budget principal. Il faut compter 10 millions de plus pour les budgets annexes.

**M le Maire :**

Il ne faut pas croire que nous sommes dans une situation favorable au niveau financier, il faut que les efforts continuent et que nous soyons dans une réflexion de contrainte. Ce n'est pas pour autant que c'est gagné parce que sachez que plus nous avons d'emprunts plus nous avons de frais financiers. Les taux d'intérêt sont bas mais nous gérons la ville comme il l'a été dit auparavant et à tort en bon père de famille. Excusez-nous, nous avons eu un excédent du budget de fonctionnement d'un million sept, ce qui veut dire que nous avons utilisé un plan de rigueur dans le fonctionnement. J'en profite pour saluer les services qui nous ont permis grâce à leur investissement et à leur participation, de réaliser des dépenses moins importantes que les années précédentes. C'est un engagement et c'est encore un engagement fort pour le futur. Aujourd'hui, nous sommes contraints, nous avons de moins en moins de dotations de l'État et des collectivités territoriales. Toutes les collectivités locales devront être vigilantes quant à l'équilibre budgétaire. Quand on a des ambitions au niveau des investissements il faut absolument que l'on ait un autofinancement suffisant et que nous n'ayons pas systématiquement recours à l'emprunt, sinon nous retomberions dans des dérapages que nous ne souhaitons pas.

**M Quénéhervé :**

Pour compléter, vous dites, 2010, avoir des emprunts à nouveau, les recettes ne seront pas forcément les mêmes, d'après ce que nous avons pu voir il y a un emprunt de 2 millions qui peut être mobilisé, Mme Lemonnier a dit que ce n'était pas une obligation, que les 2 millions soient mobilisés. Cela veut dire que l'endettement va rester bon an, mal an à 36 millions. On est d'accord, donc ce que veut dire l'année dernière on va rester stabiliser autour des 10 ou 11 années en année de remboursement. Cela reste tout à fait raisonnable. Ce que je reproche, c'est d'avoir noirci le tableau. Que l'endettement diminue, cela paraît logique parce que nous remboursons les dettes maintenant, ne mettez pas en avant le fait qu'il va encore falloir serrer les boulons quand vous faites une épargne qui est à 1,7, 1,9 millions vous auriez pu vous dire l'année dernière on augmente pas la taxe d'habitation de 8 % on l'augmente simplement de 5 %, ça suffisait amplement. À un moment donné il y a un équilibre à trouver entre les recettes et les dépenses. Ce sont quand même les contribuables qui paient.

**M le Maire :**

C'est peut-être pour cela que nous n'avons pas augmenté les impôts en 2010. Nous avons eu une réaction favorable vis à vis des citoyens carnois.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je remarque juste que vous avez enfin compris ce que nous avons essayé de vous expliquer il y a 2 ans. C'est à dire

le fait qu'il y ait un cycle, et que forcément il y a des années d'engagement d'équipements et des années où c'est un peu plus calme. C'est bien que 2 ans après vous teniez ce discours-là, alors qu'il y a 2 ans, lorsque vous avez refusé les débats qu'il y a pu y avoir, vous expliquiez, comme l'a dit Alain, que c'était une catastrophe et que vous alliez tout sauver. Alors qu'en fait pas du tout, et je vois qu'en 2 ans vous avez appris un peu.

J'avais d'autres questions plus dans le détail.

Tout d'abord les saisonniers, vous avez beaucoup parlé des saisonniers, ce que je voudrais savoir c'est si pour l'année 2010 vous allez tenir comptes des nombreuses remarques et notamment de mécontentement des parents qui sont intervenus dans le cadre de l'accueil des centres de loisir, qui jusqu'à présent accueillait tous les enfants, et qui là s'étaient vus mettre des barrières au-dessus de tant on accepte plus personne. Cela a été à priori réglé au cas par cas dans l'urgence mais est-ce que cette année cela sera un peu plus clair pour les parents puisque vous savez et vous l'avez dit, il y a un afflux de population et c'est une période où de nombreux parents trouvent du travail pendant la saison.

J'avais un autre point par rapport à la voile, et à la baisse constatée des classes extérieures. Je voulais juste savoir pour quelles raisons.

Il y a enfin un point qui nous a surpris, c'est l'augmentation de tous les frais de mission. Nous en avons un peu parlé l'année dernière mais dans le compte administratif, c'est explosif puisque là, je vous donne un seul exemple, où étaient prévus 5 000 euros, de mission, il y a plus de 17 000 euros. Est-ce qu'il est possible que nous ayons une synthèse assez précise et concrète des missions qui ont occasionné autant de frais parce que si vous faites le point sur l'ensemble des comptes administratifs, c'est à chaque fois beaucoup plus important que ce qui était prévu. C'est d'autant plus étonnant par ce que dans le budget supplémentaire les augmentations constatées n'ont pas été reportées et les frais de missions prévus sont toujours à des limites alors que vous avez explosé à ce niveau-là, surtout sur les missions et également sur les réceptions. Si nous pouvions avoir cette synthèse, nous en avons déjà parlé il me semble l'année dernière mais nous n'avons rien eu.

La dernière question concerne le budget global qui est alloué aux spectacles, 78 500, je voulais savoir si c'était en augmentation ou en baisse. Nous avons eu également des retours sur le fait qu'il y ait moins de spectacles sur l'été. Et au niveau de la politique de tourisme et l'attractivité de la ville, c'est quand même dommage.

**M le Maire :**

En ce qui concerne cet ensemble de questions, ce sont des lignes budgétaires, il est évident que là nous traitons des masses. Sur les points précis, je propose que l'on relève les questions et que ce soit évoqué à la commission finances. Je n'ai pas les éléments sous les yeux.

**Mme Le Meur Gaël :**

Est-ce que nous pouvons recevoir une synthèse concrète de tous les frais de missions ?

**M le Maire :**

Oui, tout à fait.

**Mme Le Meur Gaël :**

Pour quelles raisons, quoi, quand, comment ? Et pas vu en commission des finances, parce que ça ne sera jamais vu dans le détail. Et nous aimerions avoir le détail de tout cela parce que nous trouvons que c'est très élevé.

**M le Maire :**

D'accord, nous notons.

Sur la voile, il y a quelque chose à dire M Calvarin ?

**M Calvarin :**

Sur la partie que nous maîtrisons, à savoir les programmes que nous proposons, à savoir le samedi et le mercredi, l'été ou la voile scolaire, nous sommes en progression, nous continuons sur la progression qui avait été annoncée déjà il y a quelques temps. Par contre, c'est vrai que sur les classes que nous accueillons sur l'extérieur, ce sont des choix communaux internes aux communes qui nous déléguaient cette pratique de voile. Ce sont des choix extérieurs, nous ne pouvons pas jouer.....

**Mme Le Meur Gaël :**

micro non branché....

**M Calvarin :**

Cela fait une vingtaine de séances. Comme les séances souvent sont sur la semaine, cela nous fait en gros 5

semaines. Il faudrait vérifier, mais grosso modo, cela doit être ça. Si nous partons sur des classes de 20 élèves environ, cela fait une vingtaine de séances. Ce créneau là, sur la voile, que nous faisons pour les communes, Douarnenez a le même problème avec les communes de la région parisienne. Les communes décident d'acheter un certain nombre de stages, parce que c'est comme cela que ça se fait. Ensuite, si nous avons le créneau nous les accueillons.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce sont principalement des classes de mer et pas des classes qui sont dans les communes avoisinantes. C'est quoi concrètement ?

**M Calvarin :**

Ce sont seulement des classes extérieures, de la région parisienne notamment, des classes qui venaient ponctuellement.

**Mme Le Meur Gaël :**

Que nous n'accueillons plus.

**M Calvarin :**

Que nous n'accueillons pas parce qu'ils ne demandent pas à venir ou qui simplement ont réduit leur budget. Douarnenez a exactement le même problème que nous. Au niveau de « Nautisme en Finistère », nous avons constaté cela sur beaucoup d'écoles de classes de mer parce que les budgets communaux aussi là-dessus ont diminué. Par contre nous avons toujours le souci de favoriser la voile depuis que nous sommes-là. Et cette année au niveau des stages d'été pour justement accueillir un maximum d'enfants nous avons prévu de diminuer de 30 % tous les stages de voile des petits concarinois. Les tarifs seront pondérés de 30 % pour ceux qui prendront la carte jeunesse pour les concarinois, justement pour leur permettre d'être sur l'eau plus facilement.

**M le Maire :**

Merci M Calvarin.

**M Colimard :**

Lorsque j'entends tous ces chiffres en face desquels on évoque rigueur et austérité, mensonges, dit l'autre, mensonges auxquels, je ferais remarquer que M Le Coz a donné sa caution à une certaine époque, j'imagine. C'est un registre, ces chiffres dans lequel je le reconnais, j'en « trave » pas grand chose, je navigue à vue. Un peu peut-être dans le brouillard même. Mais pas suffisamment pour ne pas remarquer qu'il a été évoqué l'exceptionnalité des dépenses liées à la transat Ag2r. Est-ce que nous pouvons penser qu'à l'avenir ces moyens affectés à la transat soient consacrés à des actions qui soient utiles pour les concarinois tout au long de l'année ?

**M le Maire :**

Est-ce que M Calvarin peut intervenir sur la transat rapidement ? Nous sommes peut-être hors sujet.

**M Calvarin :**

Pour l'instant, vous savez que les 3 éditions avaient été contractées par la municipalité précédente se sont écoulées. Il reste à savoir ce que nous allons faire. Avec les différents partenaires que l'équipe précédente a eu, à savoir Pen Duick, Ag2r, pour la partie organisationnelle, le Conseil Général et le Conseil Régional, mairie de Concarneau, voire CCI, les discussions vont reprendre dès la fin du mois pour savoir justement si nous reconduisons ce type de manifestations. Il faut aussi savoir si Saint Barth est également partante. Il n'y a pas que Concarneau. Et il y a surtout aussi ce volet financier qu'il faudra clarifier pour savoir si jamais nous avons une reconduction de cette course quels seront les engagements de chacun. Sur cette dernière édition, les engagements de certains des fonctionnaires n'ont été connus que le lundi de la semaine de la transat. Évidemment, pour ne pas repartir dans des conditions identiques, nous aimerions que tout soit clarifié au départ. Savoir les engagements de chacun, et ensuite nous nous retournerons vers le conseil pour savoir si nous reconduisons ou pas la transat Ag2r. Aucune décision n'a été prise les vœux de l'ensemble des partenaires seraient de le reconduire. Cela a offert un écho à la ville que nous n'aurions peut-être pas eu autrement. Mais cela a un coût financier. Tout cela doit être analysé en fonction des charges financières, parce que ce sera cela l'objet de la discussion. Il faut savoir si le Conseil Régional, le Conseil Général veulent aussi reconduire cette manifestation, car ils sont aussi engagés. La CCI semble vouloir prendre une place plus importante, pourquoi pas la communauté de communes ? Tout cela est à discuter, et en fonction des discussions nous verrons si nous repartons sur 2 ou 3 éditions, ou si au contraire nous laissons une autre ville, parce qu'au moins 2 villes finistériennes seraient contentes de récupérer cette transatlantique.

**Mme Ziegler :**

J'ai quelques remarques et quelques demandes de précisions concernant les comptes administratifs 2009. Comment avez-vous pu calculer la fréquentation d'accès aux remparts alors qu'il me semble que c'est gratuit ? Comment avez-vous donc pu sortir ce chiffre de 93 000 visiteurs ? Comme nous sommes sur les remparts, est-ce que vous donnez suite au projet de convention qui vous a été présentée par M Simon Allain avec « à l'assaut des remparts » ?

Nous nous interrogeons aussi sur le taux de fréquentation de la maison de la petite enfance que vous annoncez à 70 %. Si cette maison n'est pas pleine, pourquoi, M Debuyser, construire une nouvelle crèche ? En plus à côté, effectivement. L'action économique est le parent pauvre de votre action politique. Zéro euro en investissements et 1,9 % de dépenses réelles de fonctionnement. Pourtant à maintes reprises vous nous avez dit que l'économie était la priorité de votre action municipale.

Page 20, vous nous parlez des aménagements urbains. Est-ce que ce soir vous pouvez nous faire un 1<sup>er</sup> point sur l'aménagement de la corniche ?

**M le Maire :**

Pour l'accès aux remparts, qui veut intervenir ?

**M Nydell :**

Donc non, la réponse est non clairement. À la réponse de Gaël Le Meur, naturellement, qui parlait d'une éventuelle baisse....

La réponse est non, il n'y a pas de baisse. Par contre, il y a une meilleure lisibilité dans les budgets alloués aux spectacles puisqu'ils sont dédiés par ligne artistique. Il y a une ébauche qui a été faite, auparavant nous avions un espèce de package, une somme d'argent dans laquelle nous ne savions pas trop ce qu'il y avait ou du moins à quelles finalités étaient destinées ces sommes d'argent. Il y a 2 rubriques qui existent dans les documents comptables, c'est ce qui concerne la médiation, jeune public et les spectacles qui sont faits pour les enfants avec tout le travail de médiation avec les écoles et une nouvelle ligne s'appelant les musiques actuelles. C'est la 1<sup>ère</sup> année où dans la comptabilité de la ville il y a une ligne musiques actuelles. Nous sommes dans des sommes équivalentes. Sur les chiffres des remparts, je sais qu'à une époque il y a eu des histoires de comptage, théoriquement, sans être affirmatif à 100 %, je crois qu'il s'agit de la personne qui est à la maison du patrimoine qui compte les personnes qui montent et qui viennent. Ce sont les chiffres qui sont donnés par les services.

Je finis sur le document concernant Simon Allain, et son entreprise « à l'assaut des remparts ». La réponse spécifique est que nous n'avons pas instruit le dossier de manière supplémentaire à celle qui avait été l'année dernière où nous avons consacré un certain temps pour accoucher de ce que vous aviez voté il me semble avec nous. Les modifications qui permettraient d'établir des conditions économiques pour que cette entreprise travaille sur les fortifications de la Ville Close, ne sont pas établies aujourd'hui, et je n'ai personne aujourd'hui en charge du dossier. L'animatrice du patrimoine a quitté la ville, il y a quelques mois aujourd'hui, je peux vous annoncer au demeurant que nous avons finalisé le recrutement de l'animatrice du patrimoine aujourd'hui. C'est un processus qui est long et riche et à priori, cette personne sera en service début juillet. Dans tous les cas, si modification il devait y avoir, cela ne pourrait être validé que sur la commission culture, ensuite en conseil municipal ce qui nous reporte à des échéances de septembre.

**M le Maire :**

Concernant la maison de la petite enfance, Mme Billet.

**Mme Billet :**

Vous parliez d'un taux d'occupation de 70 %, c'est un taux d'occupation que je qualifierai de relativement honorable et qui est le taux d'occupation moyen de toutes les crèches. Passer à un taux de 100 % est impossible, nous ne pouvons pas l'envisager, cela voudrait dire que nous ne répondons pas aux demandes et que l'on ne s'adapterait pas à la demande des parents qui n'amènent pas leurs enfants de 7h30 à 18h30 tous les jours. Par contre, il faut dire que nous travaillons actuellement sur une réflexion sur l'accueil halte garderie qui n'est pas totalement rempli.

Concernant une nouvelle crèche, en 1<sup>er</sup> lieu, une analyse des besoins va être effectuée. Nous travaillons sur un questionnaire à l'attention des familles de façon à mieux adapter nos réponses.

**M le Maire :**

En ce qui concerne l'économie, il faut savoir que la compétence économique à la communauté de communes. Je ne vais pas dire que notre commune est complètement désintéressée mais c'est vrai qu'aujourd'hui c'est la compétence première de la communauté de communes. En ce qui concerne la corniche, je vais laisser brièvement M

Besombes répondre.

**M Besombes :**

Concernant l'économie, vous le savez, le Maire étant le président de la commission économique, je travaille les dossiers de près avec André Fidelin. Concernant la corniche vous me demandez des conclusions, nous n'avons pas fait un 6<sup>ème</sup> du temps.

Brouhaha....

Un bilan se fait en fin d'exercice, c'est une photographie. On demande 4 mois.... mais je n'en donnerais pas puisque nous avons choisi une durée de 4 mois pour pouvoir conclure de la façon la plus exacte possible, la plus prêt possible des attentes, autant des riverains habitants du quartier que les attentes de la population. Nous n'avons pas fait d'évaluation en 15 jours. Au contraire, chaque jour nous adaptons au mieux le dispositif de manière à ce que nous puissions répondre à des problématiques techniques qui sont vécues.

**Mme Le Meur Gaël :**

J'ai 2 remarques. La 1<sup>ère</sup> par rapport au dossier concernant la convention de « à l'assaut des remparts ». Dans la convention, il était précisé qu'il devait y avoir avant le 31 décembre de l'année dernière, une réunion bilan qui permettrait de définir s'il y avait poursuite ou non de cette activité. Cette réunion n'a pas eu lieu. D'autre part, je voudrais vous préciser juste une chose, c'est la continuité du service public. Nous trouvons qu'il est inadmissible que vous évoquiez une absence de personnel pour ne pas oui..... c'est ce que vous avez dit, je n'ai pas d'animatrice du patrimoine donc je n'ai pas pu faire la convention. Il vous a été donné un projet de convention qui aurait pu être amendé s'il y avait eu une véritable volonté de maintenir cette activité d'à l'assaut des remparts. La question qu'a posé Nicole, c'est est-ce que vous vouliez véritablement que cette entreprise puisse travailler ou pas cet été ? Maintenant c'est plié mais il y a quand même eu un certain nombre d'erreurs dans le fonctionnement et notamment cette fameuse réunion qui était une exigence de la convention. Par rapport à....

**M Nydell :**

Je vais vous répondre....

**Mme Le Meur Gaël :**

Je vais juste finir, M Nydell. Par rapport à la maison de la petite enfance....

**M Nydell :**

Vous reposerez votre question après....

**M le Maire :**

Attendez, M Nydell va vous répondre....

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, je finis mon propos.

**M le Maire :**

M Nydell, s'il vous plaît.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je croyais que vous....

**M le Maire :**

Il va vous répondre sur la culture....

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais je finis juste mon propos.

**M le Maire :**

C'est le Maire qui mène le débat Mme Le Meur, s'il vous plaît.

**Mme Le Meur Gaël :**

« soupir », donc je finis juste mon propos.

**M Nydell :**

Je vais vous demander si en 2003, vous aviez véritablement l'intention d'exclure....

**Mme Le Meur Gaël :**

Ne reparlez pas de 2003, je vous parle des obligations que vous aviez pour cette année.

**M Nydell :**

Est-ce qu'en 2003 vous aviez.....

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous allez arrêter de faire des retours au passé, regardez devant vous, M Nydell.

**M Nydell :**

Est-ce qu'en 2003 vous aviez véritablement l'intention de retirer cette entreprise des remparts ou pas ? Je réponds à la 2<sup>ème</sup> partie, mais c'est une question que je vous pose. Elle est importante puisque ce monsieur-là exerçait son activité sur les remparts et il s'est trouvé dans une situation où il n'a pu continuer son exercice. C'est une vraie question. Ne vous faites pas le chantre ou le défenseur de quelqu'un que vous avez.....

**Mme Le Meur Gaël :**

Ne répondez pas par une....

**M Nydell :**

.... d'un endroit où il exerçait son activité professionnelle, ne vous faites pas le chantre de ce que vous n'avez.....

**Mme Le Meur Gaël :**

Je vous posais juste une question sur la convention.....

**M Nydell :**

Pour faire un bilan sur un exercice, il faudrait encore qu'il y ait eu exercice physique de cette activité sur les remparts, or elle a duré quelques jours puisque comme je l'ai dit tout à l'heure.... et des rencontres ont eu lieu à plusieurs reprises à ce sujet.

**M le Maire :**

Je propose que nous en terminions avec ce sujet et que vous en parliez en commission culture.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je peux poursuivre ?

**M le Maire :**

Là, nous parlons de bilan administratif de 2009.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je peux poursuivre ?

**M le Maire :**

La dernière question à Mme Billet après nous allons procéder aux votes.

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous sommes un peu surpris par rapport à ce que vous dites sur l'analyse territoriale pour une nouvelle crèche parce qu'en fait cette nouvelle crèche a déjà été annoncée et vous faites une démarche qui est complètement inverse à celle du bon sens. Pour quelles raisons ferions nous une étude maintenant alors que la décision a été annoncée haut et fort et à plusieurs reprises sur le besoin et la nécessité de faire une nouvelle crèche en face de la maison de la petite enfance. S'il y a une analyse qui doit être faite, j'espère que la partie territoriale sera prise en compte parce que ce que nous avons défendu depuis le début c'est, une nouvelle crèche pourquoi pas, mais certainement pas en face et peut-être à un autre endroit à Concarneau où il y a forcément des besoins. Enfin, au

dernier conseil municipal, vous aviez évoqué le fait de faire un vœu concernant les crèches justement et les projets que le gouvernement veut mettre en place. On s'attendait aujourd'hui à voter ce vœu....

**M le Maire :**

Vous n'allez pas monopoliser la parole ce soir.

**Mme Le Meur Gaël :**

Moins que d'autres, il n'y a pas de problème.

...soutenu par l'ensemble du gou... du conseil municipal.

**M le Maire :**

Vous n'êtes pas encore au gouvernement, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Soutenu par l'ensemble du conseil municipal et contre un projet du gouvernement UMP. Je voudrais savoir où on en est de ce vœu et pour quelles raisons on ne le vote pas ce soir ?

**M le Maire :**

Nous allons voter les comptes administratifs ainsi que les comptes annexes. Je ne vais pas prendre part au vote, je laisserai mon 1<sup>er</sup> adjoint.

**Mme Le Meur Gaël :**

Vous ne répondez pas à ma demande de vœu là ?

*M le Maire laisse la présidence du conseil à M Besombes et sort de la salle.*

**M Besombes :**

Nous allons procéder au vote des comptes administratifs.

Le compte administratif 2009 du budget principal :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Les budgets annexes :

Le budget annexe de l'eau :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le budget annexe de l'assainissement :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le budget annexe du port de plaisance :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le budget annexe du bac du passage :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le budget annexe des restaurants municipaux :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le budget annexe du CAC :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M le Maire, vous pouvez revenir.

M le Maire :

Nous allons reprendre le fil avec le point n°7.



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-71

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Goël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézenec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

**Objet :**  
**Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2009**

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2009 sont les suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

- déficit d'investissement .....	1 132 678,19 euros
- restes à réaliser en dépenses .....	2 299 178,19 euros
- restes à réaliser en recettes .....	1 067 990,20 euros
	=====
- besoin de financement .....	2 363 866,18 euros
- excédent de fonctionnement ..	1 928 169,18 euros

Il est proposé :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal en réserves de la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 1 928 169,18 euros.

**BUDGET DE L'EAU**

-déficit d'investissement .....	82 470,20 euros,
-restes à réaliser en dépenses .....	190 500,00 euros
-restes à réaliser en recettes .....	0,00 euros
	=====

-besoin de financement .....	272 970,20 euros
-excédent de fonctionnement .....	253 831,26 euros.

Il est proposé :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement en réserves de la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 253 831,26 euros.

#### BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

-déficit d'investissement .....	955 140,72 euros,
-restes à réaliser en dépenses .....	609 000,00 euros
-restes à réaliser en recettes .....	0,00 euros
	=====
- Besoin de financement .....	1 564 140,72 euros
-excédent de fonctionnement .....	274 856,33 euros.

Il est proposé :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement en réserves de la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 274 856,33 euros.

#### BUDGET DU PORT DE PLAISANCE

-excédent d'investissement .....	112 734,22 euros,
-restes à réaliser en dépenses .....	13 000,00 euros
-restes à réaliser en recettes .....	0,00 euros
	=====
-Excédent de financement .....	99 734,22 euros
-excédent de fonctionnement .....	87 379,78 euros.

Il est proposé :

- de reprendre les résultats excédentaires dans leurs sections respectives.

#### BUDGET BAC DU PASSAGE

-excédent d'investissement .....	54 322,72 euros,
-restes à réaliser en dépenses .....	0,00 euros,
-restes à réaliser en recettes .....	0,00 euros,
	=====
-Excédent de financement .....	54 322,72 euros
-déficit de fonctionnement .....	370,07 euros.

Les résultats de l'exercice 2009 seront repris dans leurs sections respectives.

#### BUDGET RESTAURANTS MUNICIPAUX

-excédent d'investissement .....	33 909,68 euros
-restes à réaliser en dépenses .....	26 846,00 euros
-restes à réaliser en recettes .....	0,00 euros,
	=====
-excédent de financement .....	7 063,68 euros

- excédent de fonctionnement ..... 135 342,16 euros.

Il est proposé :

- de reprendre les résultats de l'exercice 2009 seront repris dans leurs sections respectives.

**BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE ET ORGANISATION DE SPECTACLES**

-déficit d'investissement .....	69 557,51 euros,
-restes à réaliser en dépenses .....	12 419,79 euros,
-restes à réaliser en recettes .....	0,00 euros,
	=====
-Besoins de financement .....	81 977,30 euros,
-déficit de fonctionnement .....	22 601,18 euros.

Les résultats seront repris dans leurs sections budgétaires respectives.

Vu l'avis de la commission finances en date du 8 juin 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 22 voix POUR,  
9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

- Approuve ces reprise et affectation des résultats de l'exercice 2009.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

7	Finances : Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2009
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des avis contraires sur ces éléments ?  
Des abstentions ?

**Merci.**



Département du Finistère  
 Ville de Concarneau  
 Séance du 16 juin 2010  
 Délibération n°2010-72

Date de la convocation :  
 10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
 Publication par voie d'affichage  
 du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 33  
 Présents : 24  
 Votants : 31

Secrétaire de séance :  
 Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
 M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
 Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
 Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
 Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
 Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
 Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
 M Le Coz Philippe

**Objet :**  
**Subvention exceptionnelle Handisport**

M Bruno Quillivic, Maire adjoint expose :

En date du 2 Février 2010 les comités départementaux Handisport du Finistère et du Morbihan ont sollicité une aide financière pour l'organisation de la randonnée itinérante du 28 mai au 30 mai 2010 de Locmaria-Berrien à Concarneau.

Cette manifestation avait pour objet de promouvoir le mouvement Handisport.  
 Cette rando itinérante était accessible aux personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel.

Le comité Handisport sollicite la municipalité de Concarneau pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

Vu l'avis favorable de la commission des sports date du 3 juin 2010

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 31 voix POUR.

- Accorde 200 € de subvention exceptionnelle au comité handisport.

À Concarneau, le

Le Maire,  
 André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

8	Sports : Subvention exceptionnelle de 200 € à handisports
---	---

**M Quillivic :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Merci.**



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-73

Date de la convocation :  
10 juin 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besambes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuéc Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

**Objet :**  
**Exercice 2010 : budgets supplémentaires**

Mme Michelle Lemonnier, Maire adjointe expose :

Le budget primitif 2010 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2009. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Concernant le budget principal (TTC) :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de moins 229 071,00 euros et en section d'investissement à la somme de 3 359 815,66 euros.

Concernant le budget annexe de l'eau (HT) :

Le budget supplémentaire est proposé en équilibre en section de fonctionnement à un montant égal à zéro euro et en section d'investissement à la somme de 372 970,20 euros.

Concernant le budget annexe de l'assainissement (HT) :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section d'investissement à la somme de 1 737 440,72 euros.

Concernant le budget annexe du Port de Plaisance (HT) :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 87 379,78 euros et en section d'investissement à la somme de 190 581,00 euros.

Concernant le budget annexe Bac du Passage (HT) :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de zéro euro et en section d'investissement à la somme de 54 322,72 euros.

**Concernant le budget annexe des Restaurants municipaux (HT) :**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 113 657,32 euros et en section d'investissement à la somme de 85 879,00 euros.

**Concernant le budget annexe du Centre des Arts et de la Culture (HT) :**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 53 072,68 euros et en section d'investissement à la somme de 82 427,30 euros.

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Adopte ces inscriptions budgétaires

**le budget principal :**

22 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

**Le budget annexe de l'eau :**

20 voix POUR, (M NYDELL s'étant absenté), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

**Le budget annexe de l'assainissement :**

20 voix POUR, (M NYDELL s'étant absenté), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

**Le budget annexe du Port de Plaisance :**

20 voix POUR, (M NYDELL s'étant absenté), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

**Le budget annexe Bac du Passage :**

20 voix POUR, (M NYDELL s'étant absenté), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

**Le budget annexe des Restaurants municipaux :**

20 voix POUR, (M NYDELL s'étant absenté), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

**Le budget annexe du Centre des Arts et de la Culture :**

21 voix POUR, (M DEBUYSER s'étant absenté), 9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

## Conseil municipal du 16 juin 2010

## 9 Finances : Budgets supplémentaires 2010

**Mme Lemonnier :**

A quoi sert-il ?

Il sert de lien avec l'année précédente. A ce titre, il reprend les résultats de l'année précédente de la manière indiquée dans la délibération d'affectation des résultats, il reprend les reports de dépenses et de recettes qui ont été validés en début d'année, ce sont les restes à réaliser.

Il sert à réajuster, si nécessaire, les dépenses et recettes reportées et/ou inscrites au budget primitif.

Il sert à inscrire les dépenses et recettes nouvelles apparues depuis le vote du budget primitif.

Section de fonctionnement en dépenses

Total de la section de fonctionnement : - 229 071 €

Concernant le chapitre 011 «charges à caractère général» + 32 536,67 €, on peut noter principalement :

- les frais d'annonces d'un montant de 4 000 € pour le recrutement d'un agent pour le service du patrimoine en remplacement d'Anne Flore Marziou,
- deux conventions avec Réseaux Ferrés de France : participation de la ville 20 200 € dont 17 500 € pour étude de programmation urbaine sur le site de la gare,
- la gratuité des bus le vendredi matin 2 000 €,
- le nettoyage de la façade nord toiture en ardoise et gouttière de la maison du Gouverneur 2 460 €.

Concernant le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » + 99 854,62 €, on peut noter principalement :

- la subvention au CCAS pour 120 000 €;
- la participation au Sivom pour l'aire d'accueil des gens du voyage en diminution de 13 000 € ;
- la participation à la gestion du centre social en diminution de 26 000 € ;
- la diminution de la participation au budget annexe des restaurants municipaux : 49 684 € ;
- la participation complémentaire de 53 072 € au budget annexe du CAC liée notamment à l'inscription d'un crédit non inscrit au BP 30 000 € (spectacles jeunes publics) ;

Concernant le chapitre 67 «charges exceptionnelles » + 38 478,60 € , on peut noter principalement :

- deux subventions exceptionnelles pour Haïti (5 000 € pour la Fondation de France et 5 000 € pour l'association Solidarité Pêche) ;
- une participation versée au CCAS pour l'établissement du bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour 20 000 € ;
- une participation versée à la CCI de Quimper pour des travaux de sécurité routière sur le port : 2 968,60 €.

Concernant le chapitre 022 « dépenses imprévues » d'un montant de 50 000 € au BP 2010, il reste, après imputation des subventions nouvelles du budget supplémentaire, une somme de 13 812,40 €.

Section de fonctionnement recettes :

- les réajustements concernent la fiscalité soit moins 182 668 € en raison d'une augmentation moins forte qu'envisagée des bases d'imposition, et de la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition ;
- l'annulation du produit de la redevance déchets pour 100 000 € (la délibération prise n'étant pas applicable car prise postérieurement au 15 octobre) ;
- les régularisations de dotation (D&F) et compensations fiscales d'Etat.

L'équilibre de cette section de fonctionnement nécessite une diminution de l'autofinancement prévisionnel de 433 152,29 € (Chapitre 023).

Section d'investissement dépenses :

**Total de la section d'investissement : 3 359 815,66 €**

Cette section reprend le résultat déficitaire d'investissement d'un montant de 1 132 678,19 € (ligne 001 de la balance) ainsi que les reports de dépenses réalisés en début d'exercice soit 2 299 178,19 €.

Dans le cadre du budget supplémentaire, les reports de dépenses ont été réduits de 208 614,01 € dont 100 000 € pour les travaux d'étanchéité de la Tour du Gouverneur.

Des crédits 2009 ont été réinscrits pour un montant de 317 946,11 € dont 202 595 € pour des travaux concernant les eaux pluviales (travaux sur les réseaux Croas Amandy, rue de Trégunc, Bd Katherine Wylie ; concernant la ferme du Moros, il n'y a plus d'étude en cours mais les crédits ont été reportés pour diverses dépenses telles que géomètre).

Des dépenses ont été ajustées :

- le *pavage de la Ville-Close* moins 100 000 € pour tenir compte du fait que l'opération ne devrait démarrer qu'à l'automne (total crédit 2010 = 150 000 €) ;
- le crédit *voirie rue de Trégunc* est diminué de 275 000 € pour tenir compte uniquement des travaux de dissimulation de réseaux (total crédits 2010 = 325 000 €) ;
- *l'aménagement de la rue de Quimper* diminution de 79 000 € (réaffectation de ce crédit sur la rue de Colguen) (total crédits 2010 = 401 000 €) ;
- rue de Colguen complément de crédit inscrit 140 000 € (total crédit 2010 : 240 000 €) ;
- la réfection du terrain de foot de l'USC complément de crédit 25 800 € (total crédit 2010 : 65 800 €) ;
- abandon du projet d'espace multisport à Lanriec 50 000 € ;
- un complément de crédit pour l'étude du plan global de déplacement 21 000 € (inscription de subvention en contrepartie) (total crédit 2010 : 36 000 €).

Des opérations nouvelles :

- l'aménagement de l'école Berthou pour accueillir les élèves de l'école du Lin : 25 000 € ;
- l'étude sur la qualité des eaux de baignade 25 000 € (subvention de 2 500 € de l'Agence de l'Eau).

Section d'investissement en recettes

Cette section reprend les reports de recettes validés en début d'année (1 067 990,20 €) ainsi que le résultat excédentaire de fonctionnement 2009 d'un montant de 1 928 169,18 € (ligne 1068 excédent de fonctionnement capitalisé).

Des subventions complémentaires sont inscrites en liaison avec les nouveaux programmes :

- subvention SDEF pour les dissimulations de réseaux rue de Trégunc et carrefour Maison Blanche 53 700 € ;

On enregistre également la diminution de l'autofinancement prévisionnel d'un montant de 433 152,29 €.

Au final, la section d'investissement nécessite l'inscription d'un financement complémentaire par emprunt d'un montant de 441 531,57 € (total inscrit en 2010 = 2 547 287 €).

**M le Maire :**

Merci Mme Lemonnier, nous allons passer aux budgets annexes. Nous allons voter au fur et à mesure. Est-ce qu'il a une observation ?

**M Quénéhervé :**

C'est vrai qu'il y a des budgets supplémentaires on rajoute forcément des investissements non prévus au budget primitif et on retire des lignes et c'est justement sur les lignes que l'on retire que j'ai des questions. Il y a - 50 000 euros pour l'espace multisports à Lanriec. J'aimerais savoir pour quelles raisons.

**M Quillivic :**

Il ne s'agit pas à proprement parlé d'un abandon de projet comme je l'avais indiqué lors d'une précédente commission des sports. Nous réaliserons l'espace multisports à Lanriec à condition d'avoir comme pour l'espace multisports de Kerandon les subventions suffisantes. Le problème c'est que cette année, face au succès rencontré par la création de ces espaces multisports, la DDJS nous a indiqué que les subventions seraient accordées principalement aux autres villes que Concarneau parce que nous avons déjà eu un espace multisports sur Kerandon. Ce n'est qu'un report, mais pour l'année prochaine nous préférons ne pas laisser une dépense dans le budget. Au prochain BP, ce sera bien évidemment redemandé.

**Mme Ziegler :**

*Micro non branché.*

**M Quillivic :**

C'est le terme abandon pour cette année. Mais c'est prévu l'année prochaine. Il ne faut pas aller chercher la petite bête.

**M Carduner :**

Sans aller chercher la petite bête, si on dit report et sujet à subventions, est-ce que nous sommes certains que nous allons avoir la subvention ? Tant que nous ne l'avons pas nous ne pouvons pas non plus nous avancer pour...

**M Quillivic :**

C'est pour cela que je dis très précisément que la demande sera renouvelée l'année prochaine.

**M Carduner :**

Je l'entends bien, le projet est donc pour le moment gelé.

**M Quillivic :**

Pour cette année, effectivement...

**M Carduner :**

Rien ne dit que ce projet aboutira, je souhaite bien entendu qu'il aboutisse et que nous ayons les subventions.

**M Quillivic :**

Je reconnais bien là Marc. Le projet, tel que je l'ai expliqué, pour cette année est reporté, je ne présage en rien pour l'année prochaine des décisions qui seront prises. Si subvention il y aura ou pas. Et est-ce que nous accepterons de réaliser le projet sans subventions ? En tout cas je le proposerais au prochain projet prévisionnel.

**M Quénéhervé :**

Encore un point qui est en moins, - 49 684, c'est la participation à l'équilibre du budget annexe des restaurants municipaux. Ça me pose un souci parce que c'est vrai que l'équilibre est respecté dans les budgets annexes parce qu'il y a une augmentation des recettes et notamment des tarifs de 4 %. Est-ce que c'était judicieux de faire cette augmentation-là ?

**M Mallejacq :**

Pour cette subvention d'équilibre, et pour répondre à votre question, il est vrai que la ville doit moins participer pour équilibrer ce budget. Cependant, nous constatons également qu'il y a une diminution du nombre de rationnaires cette année, tout comme il y en avait entre 2008 et 2009. Il faut savoir que la participation de la ville sert à couvrir le différentiel qu'il y a entre le prix de revient d'un repas et le prix qui est réellement facturé en moyenne aux parents. Dans la mesure où il y a moins de rationnaires, je parle des effectifs scolaires, fatalement ça impacte sur le déséquilibre du budget. On se retrouve avec une diminution de la nécessité pour le budget principal de contribuer à l'équilibre du budget annexe des restaurants municipaux.

**Mme Ziegler :**

Page 3, auberge de jeunesse, - 20 000 euros, est-ce que cela signifie que le projet de déménager l'auberge de la jeunesse à Foch est abandonné ?

**M Calvarin :**

Avant de vous répondre, je vais vous inviter tout simplement à venir la semaine prochaine, le jeudi soir, tous les

élus qui le veulent, au Lin voir le bâtiment que nous avons prévu justement et que nous avons proposé aux gens de l'auberge de jeunesse pour voir ce dont on parlait. Ensuite nous pourrions mener cette discussion au sein même de l'équipe municipale. J'ai devant moi d'ailleurs les courriers de l'auberge de jeunesse. La seule chose que l'auberge de jeunesse critique, sur la solution que nous avons éventuellement proposée, c'était de ne plus avoir une vue sur la mer. C'est vrai que c'est un argument imparable. Si nous allons au-delà de cet argument, l'auberge de jeunesse est totalement à restructurer de toute façon, hors projet du pôle nautique. Il se posera également la question de savoir ce que nous pourrions faire de l'auberge de jeunesse. Qui va le financer ? Je vois par exemple, pour l'auberge de jeunesse de Morlaix, qui a un budget de 2 700 000 euros, c'est un gros budget, c'est un budget qui pèse sur les collectivités, et qui est géré par une association qui héberge des gens à des tarifs très bas, mais, qui contrairement au passé, n'héberge pas seulement des gens avec des situations financières qui justifient un hébergement à bas coût. Si nous regardons sur la fréquentation, nous retrouvons cette mixité sociale qui leur permet d'accueillir à peu près tout le monde, y compris les gros 4x4 et les gens qui n'ont pas forcément à être hébergés dans ce type de structure. Ce sera aussi à expliquer aux concarnois. Est-ce que la hauteur de l'investissement est-elle justifiée tout le temps ? Est-ce que nous nous mettons des limites dans ces investissements là ? Si on doit arriver à des établissements d'hébergements concurrents du secteur privé, qui accueillent la même clientèle, est-ce que c'est à la collectivité et aux impôts de le payer, je ne sais pas. Vous nous apporterez notre version et nous en discuterons et ensuite, nous verrons ce que nous pouvons faire.

**M le Maire :**

Sur ce sujet de la maison de la jeunesse, il y aura un débat, une concertation entre les élus de la commission. C'est la commission travaux, Xavier ?

**M Calvarin :**

Il y a le problème des travaux donc cela fera partie pour le secteur technique de la commission travaux. Il y a ensuite la partie Auberge de Jeunesse qui fera l'objet de discussions dans plusieurs commissions. Cela concernera les relations internationales, la jeunesse, la voile. Un certain nombre de commissions seront donc concernées. Il faudra donc que toutes les commissions se réunissent à un moment donné pour discuter de ce problème-là.

**M Carduner :**

Nous sommes donc invités cordialement aujourd'hui pour la semaine prochaine. C'est officiel ? Merci. Je n'ai pas terminé....

**M Calvarin :**

Oui, oui, vous recevrez un petit mot avec l'horaire exacte. Cette visite a déjà été faite avec les représentants de l'Auberge de Jeunesse et je pense que pour discuter de ce problème il faut que tout le monde se rende compte des bâtiments qui sont concernés par ce débat. Fach est un peu plus connu. Le Lin est moins connu et il est disponible. La question se pose mais je n'ai pas dit que c'était la solution.

**M Carduner :**

Je n'avais pas fini, il m'a interrompu, vous ne lui avez pas donné la parole, d'ailleurs je le note mais ce n'est pas grave.

Par contre, je ne comprenais pas bien l'argumentation, le mélange de 4x4 à l'Auberge de Jeunesse, j'étais persuadé que la philosophie de l'Auberge de Jeunesse est d'accueillir tout le monde sans aucun signe distinctif. Je pensais que c'était cela.

**M Calvarin :**

Je suis entièrement d'accord avec vous, le secteur prépondérant des Auberges de Jeunesse, ce sont les jeunes et ce ne doit pas être des auberges où on se contente, avec une certaine clientèle, d'équilibrer les budgets. Je regrette, pour fréquenter des Auberges qui elles pratiquent réellement l'accueil des jeunes, je me déplace aussi avec mes élèves, où on se retrouve pratiquement tout le temps avec des classes dans des dortoirs où on essaye pas de faire des chambres de 2 ou 4 personnes mais vraiment des grandes chambrées justement pour accueillir ce type de clientèle. Ici, le projet ne semble pas tout à fait celui-là. Ce sera aussi à discuter avec l'Auberge de Jeunesse. Lorsque vous voulez faire des chambres avec un lit double ou seulement 2 lits, est-ce que nous sommes toujours dans la philosophie des auberges de jeunesse, je ne suis pas sûr.

**M Carduner :**

Cela veut dire que vous avez observé physiquement et que vous avez peut-être comptabilisé des venues de 4x4 ou des choses comme cela ?

**M le Maire :**

M Carduner, ce n'est pas la peine d'aller plus loin sur le sujet. Vous avez très bien compris, je pense qu'il n'y a pas plus de questions à poser sur ce sujet.

Nous allons voter le budget principal.

Je répète, le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement, à la somme de moins 229 071 euros et en section d'investissements à la somme de 3 359 815,66 euros.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Levez le bras, s'il vous plaît.

Merci.

Mme Lemonnier pour le budget annexe de l'eau.

**Mme Lemonnier :**

Concernant le budget annexe de l'eau, le budget supplémentaire est proposé en équilibre en section de fonctionnement à un montant égal à 0 euros et en section d'investissements, à la somme de 372 970,20 euros.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des observations ? Nous allons donc passer au vote.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci.

Le budget annexe de l'assainissement.

**Mme Lemonnier :**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section d'investissements à la somme d'1 737 440,72 euros.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

Le Budget annexe du port de plaisance.

**Mme Lemonnier :**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 87 379,78 euros et en section d'investissements à la somme de 190 581 euros.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des observations ?

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

Le budget annexe du bac du passage.

**Mme Lemonnier :**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 0 euro et en section d'investissements à la somme de 54 322,72 euros.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des observations ?

Des avis contraires ?

Des absentions ?

Merci.

Le budget annexe des restaurants municipaux.

**Mme Lemonnier :**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 113 657,32 euros et en section d'investissements à la somme de 85 879 euros.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

Le centre des arts et de la culture.

**Mme Lemonnier :**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement 53 072,68 euros et en section d'investissements à la somme de 82 422,30 euros.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des observations ?

Des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

Voilà pour ce budget supplémentaire 2010.

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

<b>ANNEE 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>
livraison véhicule Visiocom	02000/6188/DR	657,80 €
Conférence des Villes de Bretagne cotisation complément	02000/6281/DR	206,06 €
annonce recrutement de personnel (dont animateur du patrimoine)	02002/6231/LR	4 000,00 €
migration hébergement serveur OVH sur serveur dédié	020040/6288/PL	1 060,00 €
frais de télécommunications (recette avoirs de même montant)	020041/6262/PL	4 000,00 €
Convention Réseau Ferré de France (RFF) fermeture ligne ferroviaire entre Coat-Conq et Concarneau	02007/617/AL	2 700,00 €
Etude RFF de programmation urbaine site gare (50 % pour la ville)	02007/617/AL	17 500,00 €
Désaffectation de crédits service communication pour acquisition de panneaux de présentation de la ville	0230/6238/BB	-3 400,00 €
Subvention exceptionnelle à Fondation de France aide à Haïti (Conseil Municipal du 5 mai)	041/6745/CB	5 000,00 €
Subvention exceptionnelle à association Solidarité Pêche aide à Haïti (Conseil Municipal du 5 mai)	041/6745/CB	5 000,00 €
frais d'obsèque personne indigente	0260/6288/MS	1 590,00 €
participation au SDIS	113/6553/DR	-1 203,00 €
<u>Rectifications crédits écoles:</u>		
Rased	20/60671/SM	-24,20 €
élémentaire du Dorlett	212030/6067/SM	-884,26 €
élémentaire de Beuzec	212040/6067/SM	-251,01 €
Groupe scolaire de Kéramporiel	212050/6067/SM	-527,33 €
élémentaire du Rouz	212070/6067/SM	-50,39 €
participation à l'équilibre du budget annexe des restaurants	2510/6521/DR	-49 684,84 €
participation à l'équilibre du budget annexe CAC/Spectacles	3140/6521/DR	53 072,68 €
nettoyage façade nord toiture en ardoise et gouttières Maison du Gouverneur	3243/61522/BD	2 460,00 €
Cotisation à association couleur de Bretagne concours de peinture 18/09/2010	3302/6288/GG	1 500,00 €
subvention comité handisport départemental du Finistère Randonnée cycliste du 30 mai à Concarneau	4000/65748/JC	200,00 €
Subvention Hermine Concarnoise Challenge Fabrice Viau (Conseil Municipal du 24 mars)	4000/6745/JC	1 500,00 €
Subvention exceptionnelle Hermine Concarnoise Mondial pupilles Plomelin (Conseil Municipal du 5 mai)	4000/6745/JC	500,00 €
Subvention exceptionnelle USC Mondial pupilles Plomelin (Conseil Municipal du 5 mai)	4000/6745/JC	500,00 €
Subvention exceptionnelle Club Cycliste Concarnois course centre-ville Les Filets Bleus 17 août (Conseil Municipal du 5 mai)	4000/6745/JC	1 000,00 €
Participation au CCAS Atelier Santé Ville	5200/657362/DR	-100,00 €
Centre communal d'Action Social subvention	5201/657362/DR	120 000,00 €
Centre communal d'Action Social subvention exceptionnelle bilan du CUCS	5203/6748/MS	20 000,00 €
Participation au Sivom Aire d'accueil gens du voyage	5240/657358/DR	-13 000,00 €

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

<b>ANNEE 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
participation à la CAF pour gestion centre social	630/65738/MS	-26 000,00 €
Relais assitants maternels intercommunal participation	640/657348/MNG	750,78 €
participation au Sivu de Concarneau Melgven (Busco)	8151/6554/DR	16 000,00 €
reversement au Département part subvention Etat algues vertes	8330/6718/AL	2 010,00 €
subvention à SEPNB Bretagne Vivante (Conseil Municipal du 5 mai)	8331/65748/AM	400,00 €
participation à CCIQ pour aménagement et sécurisation quais du port (Conseil Municipal du 5 mai)	9009/6748/DR	2 968,60 €
gratuité des bus les vendredis matin pendant l'été	910/6247/SG	2 000,00 €
Subvention OTSI	9503/65748/SG	-581,00 €
dotation aux amortissements des subventions d'équipement modification d'imputation et complément de crédits	01/6811/DR	50 280,00 €
crédits pour dépenses imprévues	01/022/DR	-17 068,60 €
virement à la section d'investissement	01/023/DR	-433 152,29 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>-229 071,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
	<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>
Produit fiscal	01/7311/DR	-182 668,00 €
Attribution de compensation suite à charges transférées à la 4C (compétence qualité de l'eau)	01/7321/DR	-18 751,00 €
taxe sur les déchets incinérés	01/7344/DR	-100 000,00 €
dotation globale de fonctionnement forfaitaire	01/7411/DR	25 611,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	01/74127/DR	19 783,00 €
Etat Compensation fiscale exonérations taxe professionnelle	01/74833/DR	-9 462,00 €
Etat Compensation fiscale exonérations taxes foncières	01/74834/DR	-1 130,00 €
Etat Compensation fiscale exonérations taxe d'habitation	01/74835/DR	33 546,00 €
Avoirs sur frais de télécommunications	020041/629/PL	4 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>-229 071,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>
déficit d'investissement 2009 reporté	01/001/DR	1 132 678,19 €
reports de crédits 2009 sur 2010	voir liste ci-jointe	2 299 178,19 €
réinscriptions de crédits 2009 sur 2010	voir liste ci-jointe	317 946,11 €
<b>Désaffectation de crédits sur opérations reportées:</b>		
travaux de mises à l'alignement	02007/231511/2008/Alabb	-30 000,00 €
travaux relatifs aux commissions de sécurité	20/231312/2008/SM	-6 098,97 €
Lanriec maternelle réfection étanchéité de la terrasse	21106/231312/2009/BD	-35 000,00 €
éclairage exposition chapelle Cabellou	3242/231318/2008/BD	-4 000,00 €
étanchéité tour du Gouverneur	3243/231318/2008/BD	-100 000,00 €
travaux divers Maison du Patrimoine	3307/2188/2009/AFM	-5 503,15 €
restauration du Pont Gaulois sur le Moros	3307/23128/2009/AFM	-1 000,00 €
Le Cabellou Parc Ballan signalisation	8210/231511/2009/Alabb	-3 500,00 €
étude accessibilité de la voirie PMR	82200/2031/2009/Alabb	-10 000,00 €
divers voirie	82200/231511/2009/Alabb	-570,46 €
aménagement espaces verts en partenariat avec Habitat 29 (CUCS)	82409/23128/2009/YH	-7 941,43 €
étude bassin eaux pluviales de Kérauret	82412/2031/2009/Alabb	-5 000,00 €

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

<b>ANNEE 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
Hôtel de Ville réaménagement espace accueil hall 2ème étage	02000/231311/2010/BD	10 000,00 €
acquisition de mobilier direction générale	02001/2184/2010/DGS	971,45 €
mise à jour logiciel Education pour adaptation prélèvement bancaire	020040/205/2010/PL	9 000,00 €
migration base de données Progress vers Oracle	020040/205/2010/PL	8 000,00 €
logiciel médiapsys Bibliothèque mise à jour (espace multimédia)	020040/205/2010/PL	-11 021,00 €
achat d'un onduleur pour mise en sécurité baie serveurs informatique	020040/2183/2010/PL	3 000,00 €
migration hébergement serveur OVH sur serveur dédié	020040/2183/2010/PL	-1 060,00 €
mise en place du service achat (licences terminal serveur et Alal)	020040/205/2010/PL	3 000,00 €
Acquisition d'un serveur service achat/bâtiment/voirie/garage	020040/2183/2010/PL	2 000,00 €
acquisition armoire Webmestre	020040/2184/2010/PL	258,87 €
Acquisition de panneaux de présentation de la ville (voir désaffectation de crédits service communication en fonctionnement)	0230/2188/2010/BB	3 400,00 €
acquisition mât avec drapeau déroulant (AG2R)	0230/2188/2010/BB	3 372,72 €
acquisition de mobilier magasin	02008/2184/2010/JALG	-2 464,30 €
acquisition de décors vis d'archimède (LED) décoration Noël	0241/2188/ALabb	3 157,44 €
Maternelle Berthou réfection de 2 classes + sanitaire suite à transfert école du Lin	21100/231312/2010/BD	25 000,00 €
remplacement jeu maternelle centre-ville complément crédit	21100/23128/2010/YH	6 800,00 €
jeux bois du Porzou	82417/23128/2010/YH	7 000,00 €
maternelle Dorlett fourniture et pose de clôtures	21103/23128/2009/YH	4 226,00 €
maternelle Dorlett travaux étanchéité toiture	21103/231312/2009/BD	28 200,00 €
acquisition d'un coffre (acquisition transférée sur budget annexe CAC)	300/2184/2010/GG	-450,00 €
acquisition de 10 drapeaux (pas nécessaire en 2010)	3000/2188/2010/JCam	-3 000,00 €
pavage de la ville-close	3243/231511/2010/ALabb	-100 000,00 €
réfection du terrain de Kérampéru	41201/23128/2010/JC	25 800,00 €
espace multisports à Lanriec	41212/23128/2010/JC	-50 000,00 €
Etude déplacement complément de crédits	8152/2031/2010/AM	21 000,00 €
Etude qualité des eaux de baignade	8330/2031/2010/CD	25 000,00 €
conception graphique des panneaux des chenaux	83310/2188/2010/DP	1 436,00 €
dissimulation de réseaux rue de Trégunc (diminution de 275 K€ du crédit initial BP = 500 K€)	82415/231511/2009/ALabb	-275 000,00 €
dissimulation de réseaux Carrefour Maison Blanche	82421/231511/2010/ALabb	30 000,00 €
aménagement de la rue de Quimper	82421/231511/2010/ALabb	-79 000,00 €
aménagement de la rue de Colguen	82422/231511/2009/ALabb	140 000,00 €
Résidence Foch/Auberge de jeunesse	9504/231318/2010/BD	-20 000,00 €
<b>Rectification d'imputation:</b>		
audits bâtiments scolaires	20/231312/2008/BD	-6 943,00 €
audits bâtiments	02009/2031/2008/BD	2 170,74 €
audits bâtiments	02009/2031/2008/SM	4 772,26 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 359 815,66 €</b>

<b>ANNEE 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
<b>RECETTES</b>	<b>IMPUTATION</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent de fonctionnement 2009 capitalisé	01/1068/DR	1 928 169,18 €
reports de recettes 2009 sur 2010	voir liste ci-jointe	1 067 990,20 €
taxe locale d'Equipement	01/10223/DR	69 000,00 €
dotation amendes de police	01/1342/DR	-55 703,00 €
espace multisports à Lanriec	41212/1321/2010/JC	-12 000,00 €
subvention Agence de l'Eau déversoir d'orage Miné	8110/1328/ 2009/ALabb	56 500,00 €
subvention Agence de l'Eau étude qualité des eaux de baignade	8330/1328/2010/CD	2 500,00 €
Subvention REGION plan local de déplacement (35 % prévision)	8152/1312/2010/AM	10 500,00 €
Subvention ADEME plan local de déplacement (35 % prévision)	8152/1318/2010/AM	10 500,00 €
Subvention SDEF dissimulation de réseaux rue de Trégunc	82415/13258/2010/Alabb	50 000,00 €
Subvention SDEF dissimulation de réseaux carrefour Maison Blanche	82421/13258/2010/Alabb	3 700,00 €
<u>amortissements des subventions d'équipement modification d'imputation et complément de crédits:</u>		
Etat	01/280411/DR	-20 553,00 €
Département	01/280413/DR	9 014,00 €
Communes	01/280414/DR	2 000,00 €
CCAS	01/2804162/DR	16 000,00 €
Autres organismes publics	01/280418/DR	-67 085,00 €
Personnes de droit privé	01/28042/DR	110 904,00 €
Fonds de concours 4C 2009	01/1328/DR	170 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	01/021/DR	-433 152,29 €
Financement sur emprunt	01/16411/DR	441 531,57 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 359 815,66 €</b>

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

BUDGET PRINCIPAL						
ETAT DES REPORTS 2009 SUR 2010						
GESTIONNAIRES	RUBRIQUE	ARTICLE	OPERATION	LIBELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REPORTS DEPENSES	REPORTS DEPENSES CUMUL
<b>HOTEL DE VILLE</b>						
DAGORN	02000	231311	2009	archives 3ème étage :rayonnage peinture au sol	1 369,83€	1 369,83€
<b>INFORMATIQUE/ TELECOMMUNICATION/REPROGRAPHIE</b>						
LUCAS	020040	205	2008	logiciels	4 425,20€	4 425,20€
LUCAS	020040	205	2009	logiciels	2 550,00€	2 550,00€
<b>URBANISME</b>						
LAGADEC	02007	2088	2009	numérisation zones humides Ste Géodis	10 000,00€	10 000,00€
LABBE	02007	231511	2008	rmises à l'alignement	50 000,00€	50 000,00€
<b>SERVICE BATIMENT</b>						
MAZE	02009	2031	2008	audits bâtiments	5 371,48€	5 371,48€
HUBERT	02009	23128	2009	extension ateliers municipaux: clôture d'enceinte	19 300,00€	19 300,00€
MAZE	02009	231318	2008	remplact extincteurs périmés et travaux de désenfumage (complément de crédit)	8 059,22€	
MAZE	02009	231318	2008	mise en conformité des installations électriques	13 860,04€	
MAZE	02009	231318	2008	txv relatifs commission de sécurité	13 661,94€	
sous-total						35 581,20€
MAZE	02009	231318	2009	travaux gaz plomberie (réseau atelier voirie)	23 355,51€	23 355,51€
<b>CIMETIERE DE CONCARNEAU</b>						
HUBERT	0260	231316	2009	rénovation du caveau provisoire	1 500,00€	
HUBERT	0260	231316	2009	création d'une zone de calcis	4 000,00€	
sous-total						5 500,00€
<b>CIMETIERE DE LANRIEC</b>						
HUBERT	0261	23128	2008	columbarium	12 000,00€	12 000,00€
HUBERT	0261	23128	2009	réhabilitation allée ouest (plantations d'arbres)	2 000,00€	2 000,00€
<b>EDUCATION</b>						
MAINGAN	20	2158	2009	Laves linge sèches linge	1 620,00€	1 620,00€
MAINGAN	20	2184	2009	Mobilier scolaire (renouvellement) classes élémentaires	12 282,32€	12 282,32€
MAINGAN	20	2188	2007	rideaux et programme signalétique écoles	3 585,51€	3 585,51€
MAINGAN	20	2188	2009	Rideaux dans les écoles	7 197,86€	7 197,86€
MAZE	20	231312	2008	Tvx relatifs commission de sécurité	6 098,97€	
MAZE	20	231312	2008	remplact extincteurs périmés et txv de désenfumage	4 000,00€	
MAZE	20	231312	2008	mise en conformité des installations électriques	39 525,00€	
MAZE	20	231312	2008	extension des systèmes alarmes vols incendie	3 383,25€	

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

GESTIONNAIRES	RUBRIQUE	ARTICLE	OPERATION	LIBELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REPORTS DEPENSES	REPORTS DEPENSES CUMUL
MAZE	20	231312	2008	install. Points eau chaude ds chaque école(régie)	1 000,00€	
				sous-total		54 007,22€
DAGORN	20	231312	2008	audits bâtiments	6 943,00€	6 943,00€
				<b>LANRIEC MATERNELLE</b>		
DAGORN	21106	231312	2009	réfection étanchéité de terrasse	35 000,00€	35 000,00€
				<b>ROUZ MATERNELLE</b>		
HUBERT	21107	23128	2009	remplact d'un sol amortissant	2 234,28€	2 234,28€
				<b>KERANDON PRIMAIRE</b>		
HUBERT	21202	23128	2009	réfection de clôture	20 000,00€	20 000,00€
DAGORN	21202	231312	2009	renovation intérieure	75 817,29€	75 817,29€
				<b>KERAMPORIEL GS</b>		
HUBERT	21205	23128	2008	clôture et arbustes	4 000,00€	4 000,00€
				<b>ROUZ PRIMAIRE</b>		
HUBERT	21207	23128	2009	lisse en bois en limite de cour +prise enrobé	2 000,00€	
HUBERT	21207	23128	2009	création d'une nouvelle entrée à l'arrière de l'école	3 816,42€	
				sous-total		5 816,42€
DAGORN	21207	231312	2007	réfection des chenaux (restaurant)	1 609,93€	1 609,93€
				<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>		
LE DUFF	3110	2184	2009	Armoire de rangement pour partitions	258,07€	258,07€
				<b>FORTIFICATIONS</b>		
DAGORN	3240	231318	2009	pose de garde corps	14 023,08€	14 023,08€
				<b>EDIFICES CULTUELS</b>		
DAGORN	3242	231318	2008	éclairage expositions chapelle Cabellou	7 573,51€	7 573,51€
				<b>VILLE-CLOSE</b>		
DAGORN	3243	231318	2008	étanchéité Tour du Gouverneur	382 574,08€	382 574,08€
				<b>SERVICE DU PATRIMOINE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - MAISON DU PATRIMOINE</b>		
MARZIOU	3307	2188	2009	Acquisition de 10 flambeaux pour des visites nocturnes		
MARZIOU	3307	2188	2009	Poste d'accueil à la Maison du Patrimoine (chauffage rayonnant)		
MARZIOU	3307	2188	2009	Confection et installation d'une toile imprimée sur la tour du Gouverneur		
				sous-total	5 503,15€	5 503,15€
MARZIOU	3307	23128	2009	Restauration du pont Gaulois sur le Moros	1 000,00€	1 000,00€
				<b>TENNIS COUVERTS</b>		
CHOLET	41100	231318	2009	réfection toiture	93 947,00€	93 947,00€
				<b>STADE DU VUZUT</b>		
LABBE	41205					
DST	41205	231318	2007	tribune stade de Rugby	899 481,12€	899 481,12€

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

GESTIONNAIRES	RUBRIQUE	ARTICLE	OPERATION	LIBELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REPORTS DEPENSES	REPORTS DEPENSES CUMUL
				<b>ALSH Année</b>		
MAZE	42103	231318	2009	remplacement de la centrale incendie	20 884,55€	20 884,55€
				<b>ESPACE JEUNES</b>		
COTTEN	42200	2188	2009	rideaux	1 127,34€	1 127,34€
				<b>GARDERIES</b>		
DAGORN	643	231312	2009	réfection des chenaux (garderie du Rouz)	2 223,23€	2 223,23€
				<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>		
LABBE	8140	231511	2009	install. Réducteur de tension rue A. Le Ray	9 000,00€	9 000,00€
				<b>SIGNALISATION</b>		
LABBE	8210	231511	2009	Le Cabellou Parc Bellan	19 000,00€	19 000,00€
				<b>VOIRIE</b>		
LABBE	82200	2031	2009	étude accessibilité de la voirie PMR	30 000,00€	30 000,00€
LABBE	82200	2188	2009	acquisitions de matériels	1 500,00€	1 500,00€
				<u>Dissimulation de réseaux aériens:</u>		
LABBE	82200	231511	2008	rues Archimède et St Jacques	40 000,00€	
LABBE	82200	231511	2008	route de Penhars	20 000,00€	
LABBE	82200	231511	2008	Sous-total		60 000,00€
LABBE	82200	231511	2009	accessibilité arrêt de bus Av. Gare /Max Jacob	385,08€	
LABBE	82200	231511	2009	aménagt chemin d'accès secteur Kersalé	185,38€	
				sous-total		570,46€
				<b>KERANDON</b>		
HUBERT	82409	23128	2009	Réaménagement d'espaces verts dans le quartier de Kerandon en partenariat avec Habitat 29 (voir aide Habitat 29 + subvention via le CUCS) plan pluriannuel	7 941,43€	7 941,43€
				<b>KERAURET</b>		
LABBE	82412	2031	2009	étude bassin eaux pluviales de Kérauret	10 000,00€	10 000,00€
				<b>LANRIEC</b>		
DAGORN	82413	231318	2009	réfection toiture Presbytère de Lanriec	4 851,70€	4 851,70€
				<b>LE ROUZ</b>		
LABBE	82415	231511	2009	aménagement rue de Trégunc	100 000,00€	100 000,00€
				<b>QUARTIER DE KERNEAC'H, MAISON BLANCHE</b>		
LABBE	82421	231511	2008	aménagement rue de Kerneac'h	39 104,83€	39 104,83€
				<b>POTEAU-VERT. COLGUEN</b>		
LABBE	82422	231511	2009	aménagement de la rue de Colguen	100 000,00€	100 000,00€
				<b>VELO URBAIN</b>		
ROTURIER	82430	20413		piste cyclable RD783 participation versée au Dépt (Pennanguer Kéramporiel)	45 065,85€	45 065,85€
				<b>PLAGES, MER, LITTORAL</b>		
HUBERT	8330	23128	2009	aménagt sentiers côtiers	1 981,74€	1 981,74€

GESTIONNAIRES	RUBRIQUE	ARTICLE	OPERATION	LIBELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REPORTS DEPENSES	REPORTS DEPENSES CUMUL
LABBE	83310			<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>		
LABBE	83310	23128	2008	allée de Lanadan aménagt stabilisé ds cadre développement durable	20 000,00€	20 000,00€
LABBE	83310	23128	2009	aménagement des stabilisés	20 000,00€	20 000,00€
				<b>TOTAL REPORTS DEPENSES</b>	<b>2 299 178,19 €</b>	<b>2 299 178,19 €</b>
GESTIONNAIRES	RUBRIQUE	ARTICLE	OPERATION	LIBELLES	REPORTS RECETTES	REPORTS RECETTES
				<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
				<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
				<b>INFORMATIQUE/ TELECOMMUNICATION/REPROGRAPHIE</b>		
LUCAS	020040	1325	2007	Subv. 4C pour numérisation SIG	2 400,00€	2 400,00€
				<b>ATELIERS MUNICIPAUX DE KERSALE</b>		
DELEGLISE	02009	1312	2008	subv. Région cuve de récupération d'eau de pluie	12 500,00€	12 500,00€
DELEGLISE	02009	1318	2008	subv. Agence de l'Eau cuve de récupération d'eau de pluie	12 500,00€	12 500,00€
				<b>VILLE CLOSE</b>		
GOUEZ	3243	1321	2008	étanchéité Tour du Gouverneur	152 553,00€	152 553,00€
GOUEZ	3243	1322	2008	étanchéité Tour du Gouverneur	178 351,20€	178 351,20€
GOUEZ	3243	1323	2008	étanchéité Tour du Gouverneur	133 764,00€	133 764,00€
				<b>STADE DU VUZUT</b>		
CHOLET	41205	1321		Subv. CNDS	350 000,00 €	350 000,00 €
CHOLET	41205	1323		Subv. Dépt	56 733,00 €	56 733,00 €
				<b>ESPACE MULTISPORT KERANDON</b>		
CHOLET	41212	1323		subv. Dépt	4 363,00€	4 363,00€
				<b>CHAUSSSEES</b>		
LABBE	82200	1323		subv. Dépt pour désherbage alternatif	6 738,00€	6 738,00€
				<b>KERANDON (Quartier de )</b>		
LAGADEC	82409	1328		Participation aménageur PAE Kérandon	147 000,00€	147 000,00€
				<b>Keméac'h Maison Blanche (Quartier de )</b>		
LABBE	82421	1323		aménagt de bandes cyclables	11 088,00€	11 088,00€
				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 067 990,20€</b>	<b>1 067 990,20€</b>

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

GESTIONNAIRES	RUBRIQUES	ARTICLES	OPERATIONS	LIBELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REINSCRIPTIONS DE CREDITS
				<b>CIMETIERE DE CONCARNEAU</b>	
HUBERT	0260	231316	2009	colombarium	12 000,00€
				<b>CIMETIERE DE BEUZEC</b>	
HUBERT	0262	21316	2009	création d'un ossuaire (en régie)	3 000,00€
				<b>SERVICE CITOYENNETE</b>	
JACTEL	1100	2188	2009	acquisition d'un sonomètre	3 000,00€
				<b>FERME DU MOROS</b>	
DAGORN	3305	2031	2006	étude rénovation bâtiment	12 333,00€
				<b>TENNIS COUVERTS</b>	
CHOLET	41100	231318	2009	réfection toiture	17 833,65€
				<b>EUX PLUVIALES</b>	
LABBE	8110	231511	2009	programme 2009	202 595,00€
				<b>SERVICE ESPACES-VERTS JARDINS</b>	
HUBERT	82300	231318	2008	réaménagt des vestiaires et bureaux	13 200,00€
				<b>SABLES-BLANCS</b>	
HUBERT	82408	23128	2009	aménagt paysagers rond point Cevaër/Guillou	3 000,00€
				<b>LE DORLETT</b>	
HUBERT	82418	23128	2009	sécurisation du platelage vallée de Kérauret	13 000,00€
				<b>QUARTIER DE KERNEAC'H, MAISON BLANCHE</b>	
LABBE	82421	231511	2008	aménagement rue de Kerneac'h	2 984,46€
				<b>ATELIER-RELAIS</b>	
DAGORN	9006	231318	2008	remise en état toiture et bardage (Stang-Coadigou)	15 000,00€
				<b>LA BOISSIERE</b>	
LABBE	9010	231511	2009	viabilisation zone d'activité	20 000,00€
				<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>317 946,11 €</b>

<b>ANNEE 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
admissions en non valeurs	654/0001	5 000,00 €
Virement section d'investissement	023/0001	-5 000,00 €
<b>Total</b>		<b>- €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
excédent de fonctionnement reporté	01/002/DR	- €
<b>Total</b>		<b>- €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
déficit d'investissement reporté	01/001/DR	82 470,20 €
reports de crédits 2009 sur 2010	voir liste ci-jointe	190 500,00 €
<b>Réinscription de crédits 2009:</b>		
changement des poreux et destruction ozone	231311/0003	65 000,00 €
asservissement injection ozone et chlore	231311/0003	35 000,00 €
<b>Total</b>		<b>372 970,20 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent de fonctionnement 2009 capitalisé	01/1068/DR	253 831,26 €
Virement de la section de fonctionnement	021/0001	-5 000,00 €
Emprunt	16411/0001	124 138,94 €
<b>Total</b>		<b>372 970,20 €</b>

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

GESTIONNAIRE	opérati	ES	on	ARTICLE	LIBELLES D'INVESTISSEMENT	REPORTS	TOTAL
					BUDGET EAU (HT)		REPORTS
					ETAT DES REPORTS 2009 SUR 2010		
DELEGLISE	0001	2154			compteurs de sectorisation	11 000,00 €	
DELEGLISE	0001	2154			panneaux de signalisation temporaire	2 000,00 €	
DELEGLISE	0001	2154			sous-total		13 000,00 €
DELEGLISE	0001	231531			<b>Réseau de distribution:</b>		
DELEGLISE	0001	231531			<b>travaux neufs réseaux :</b>		
DELEGLISE	0001	231531			divers soldes de chantiers 2009	25 000,00 €	
DELEGLISE	0001	231531			rue de Trégunc tranche 1	50 000,00 €	
DELEGLISE	0001	231531			sous-total		75 000,00 €
DELEGLISE	0003	2031			<b>Réservoirs:</b>		
DELEGLISE	0003	2031			étude de faisabilité création nouveau réservoir Poteau-Vert (600m3)	7 500,00 €	
DELEGLISE	0003	2031			étude de maîtrise d'œuvre et filière boues	10 000,00 €	
					sous-total		17 500,00 €
DELEGLISE	0005	2031			PPC Cadol étude Agro-Pédo et hydrogéologique	45 000,00 €	45 000,00 €
DELEGLISE	0005	2111			PPC Brunec Indemnisation/acquisition de terrains	30 000,00 €	
DELEGLISE	0005	2111			acquisition de terrains (dcm du 15/12/2005) (report)	10 000,00 €	
DELEGLISE	0005	2111			sous-total		40 000,00 €
					<b>Total DEPENSES</b>	<b>190 500,00 €</b>	<b>190 500,00 €</b>

<b>ANNEE 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
<b>BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT</b>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
déficit d'investissement reporté	001	955 140,72 €
reports de crédits 2009 sur 2010	voir liste ci-jointe	609 000,00 €
<b>Réinscription de crédits 2009:</b>		
Pors Gwir: amélioration du DO + remise en état émissaire	231532/0003	120 000,00 €
<b>Compléments de crédits:</b>		
aménagement déversoir d'orage Bd K. Wylie	231532/0003	53 300,00 €
<b>Total</b>		<b>1 737 440,72 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
excédent de fonctionnement 2009 capitalisé	1068	274 856,33 €
emprunt	0001/1641	1 462 584,39 €
<b>Total</b>		<b>1 737 440,72 €</b>

04/06/2010

VILLE DE CONCARNEAU

GESTIONN AIRE	ARTICLE	Opérati on	LIBELLES INVESTISSEMENT	REPORTS	REPORTS CUMUL
			<b>BUDGET ASSAINISSEMENT (HT)</b>		
			<b>ETAT DES REPORTS 2009 sur 2010</b>		
			<b>DEPENSES</b>		
DELEGLISE	2031	0003	Poste de Suffren et St Jacques étude pompage et bassin tampon	25 000,00 €	25 000,00 €
DELEGLISE	231532	0002	<b>Réseau de collecte:</b>		
			Giratoire rue de colguen Poteau-Vert	60 000,00 €	
			rues Ernest Renan, Kerneac'h, Quimper	35 000,00 €	
			Bd Katerine Willy	214 000,00 €	
			rue de Trégunc tranche1	130 000,00 €	
			extension Croas Amandy+traiteur Comouaille	55 000,00 €	
			<b>Sous-Total</b>		494 000,00 €
DELEGLISE	231532	0003	<b>Postes de refoulement:</b>		
			Kersaux 2 pompes 1 armoire de commande	16 000,00 €	
			Kérest : 2 pompes	10 000,00 €	
			Le Miné: 1 pompe	14 000,00 €	
			Pénéroff : pompes + antibélier+conduites	50 000,00 €	
			<b>Sous-Total</b>		90 000,00 €
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	609 000,00 €	609 000,00 €

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

<b>ANNEE 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
<b>BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
électricité facturation EDF 2009 en retard (restructuration de son système de facturation)	60610	4 100,00 €
assurance (changement d'assureur MMA)	6161	5 433,00 €
virement à la section d'investissement	023	77 846,78 €
<b>Total</b>		<b>87 379,78 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent de fonctionnement reporté	002	87 379,78 €
<b>Total</b>		<b>87 379,78 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
reports de crédits 2009 sur 2010	voir liste ci-jointe	13 000,00 €
remboursement capital dette	16412	177 581,00 €
<b>Total</b>		<b>190 581,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent d'investissement reporté	001	112 734,22 €
virement de la section de fonctionnement	021	77 846,78 €
<b>Total</b>		<b>190 581,00 €</b>

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

ARTICLE	LIBELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REPORTS
	<b>BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE</b>	
	<b>ETAT DES REPORTS 2009 SUR 2010</b>	
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
2184	acquisition mobilier	1 000,00 €
231511	remplacement borne escamotable entrée môle	12 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>13 000,00 €</b>

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

<b>ANNEE 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
<b>BUDGET ANNEXE BAC DU PASSAGE</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
déficit de fonctionnement reporté	002	370,07 €
entretien du matériel roulant	61551	-370,07 €
<b>Total</b>		<b>- €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Participation budget principal à équilibre budget	7552	
<b>Total</b>		<b>- €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
travaux sur le bac du Gouverneur remplacement d'un propulseur et réfection du deuxième 19 362 € HT) + crédits non affectés	2182	54 322,72 €
<b>Total</b>		<b>54 322,72 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent d'investissement reporté	001	54 322,72 €
<b>Total</b>		<b>54 322,72 €</b>

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

<b>ANNEE 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
<b>BUDGET ANNEXE RESTAURANTS MUNICIPAUX</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
arrondis de TVA 2009	658	100,00 €
Prorata de TVA régularisation 2009	678	31 588,00 €
Prorata de TVA complément de crédits 2010	678	30 000,00 €
virement à la section d'investissement	023	23 969,32 €
<b>Total</b>		<b>85 657,32 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent de fonctionnement	002	135 342,16 €
Participation budget principal à équilibre budget	7552	-49 684,84 €
<b>Total</b>		<b>85 657,32 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
reports de crédits 2009 sur 2010	voir liste ci-jointe	26 846,00 €
cuves sur marmite et compresseur d'air	2188/2009/GL	6 463,00 €
<b>Demandes BS:</b>		
machine à vapeur a laver les sols	2158/2010/GL	3 000,00 €
echelles inox 1/1	2188/2010/GL	1 000,00 €
grille inox 1/1	2188/2010/GL	810,00 €
balances digitales 5 kg	2188/2010/GL	1 260,00 €
2 chariot de type Allibert	2188/2010/GL	2 600,00 €
2 chariots inox de service	2188/2010/GL	1 600,00 €
production eau chaude sanitaire solaire cuisine centrale	231318/2010/BD	14 300,00 €
<b>Total</b>		<b>57 879,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Excédent d'investissement reporté	001	33 909,68 €
virement de la section de fonctionnement	021	23 969,32 €
<b>Total</b>		<b>57 879,00 €</b>

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

Gestionnaire	ARTICLE	Opération	LIBELLES	REPORTS	CUMUL REPORTS
			<b>BUDGET RESTAURANTS MUNICIPAUX (HT)</b>		
			<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
			<b>ETAT DES REPORTS 2009 SUR 2010</b>		
			<b>DEPENSES</b>		
LUCAS	205		logiciel de traçabilité	17 000,00 €	17 000,00 €
LAMOUR	2158	2008	divers matériels :		
			socles inox sur roulettes pour transport de plats	2 400,00 €	
			appareils à désinsectiser pour les 11 cuisines	1 202,00 €	
			Sous-total		3 602,00 €
	2188	2009	cuves sur marmite et compresseur d'air	6 244,00 €	6 244,00 €
			<b>Total</b>	<b>26 846,00 €</b>	<b>26 846,00 €</b>

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

<b>ANNEE 2010 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>		
<b>BUDGET ANNEXE CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
déficit de fonctionnement reporté	002	22 601,18 €
spectacles jeunes publics	6228/0001	30 000,00 €
fournitures administratives	6064	150,00 €
assurances	616	321,50 €
<b>Total</b>		<b>53 072,68 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Participation budget principal à équilibre budget	7552	53 072,68 €
<b>Total</b>		<b>53 072,68 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
Déficit d'investissement reporté	001	69 557,51 €
reports de crédits 2009 sur 2010	voir liste ci-jointe	12 419,79 €
coffre	2184	450,00 €
<b>Total</b>		<b>82 427,30 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>IMPUTATION BUDGETAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
emprunt	16411	82 427,30 €
<b>Total</b>		<b>82 427,30 €</b>

04/06/2010

## VILLE DE CONCARNEAU

Gestionnaire	ARTICLE	Opération	LIBELLES INVESTISSEMENT	REPORTS	CUMUL REPORTS
			<b>BUDGET CAC et ORGANISATION SPECTACLES (HT)</b>		
			<b>ETAT DES REPORTS 2009 SUR 2010</b>		
			<b>DEPENSES</b>		
LUCAS	2183		remplacement 1 pc	735,00 €	
LUCAS	2183		4 téléphones	1 000,00 €	
			Sous-total		1 735,00 €
LE DUFF	2188		meublier loges (coiffeuse, canapé, tablette, chaises)	3 154,91 €	
LE DUFF	2188		tables pliantes + chariots de transport	5 700,00 €	
			Sous-total		8 854,91 €
DAGORN	231318		conformité électrique espace scénique	1 829,88 €	1 829,88 €
			<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 419,79 €</b>	<b>12 419,79 €</b>



Département du Finistère  
 Ville de Concarneau  
 Séance du 16 juin 2010  
 Délibération n°2010-74

Date de la convocation :  
 10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
 Publication par voie d'affichage  
 du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 31

Secrétaire de séance :

Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle

M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François

Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole

Mme Pézenneec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy

Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle

Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian

Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice

M Le Coz Philippe

Objet :

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable  
 et de l'assainissement - exercice 2009

M Xavier Calvarin, Maire adjoint expose :

Comme chaque année et conformément à la loi, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été transmis aux conseillers municipaux.

Ce rapport doit permettre aux conseillers municipaux d'être informés de ces domaines de gestion, d'en débattre.

Par contre, s'agissant d'une simple information du conseil municipal, il n'y a ni délibération à prendre ni vote à réaliser.

À Concarneau, le

Le Maire,  
 André FIDELIN

## Conseil municipal du 16 juin 2010

10	Cycle de l'eau : Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement
----	---

**M Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M Calvarin ajoute à la fin de la lecture du rapport :**

Le rapport sur l'eau présente l'activité des services publics de production et de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées pour l'année 2009. Les principaux indicateurs de performance des services sont présentés dans un document de synthèse joint au rapport sur l'eau.

En ce qui concerne l'eau potable, on peut noter la conformité à 100% de l'eau distribuée selon les analyses de la DDASS et la très bonne continuité de service de distribution. Les améliorations concernent la protection de la ressource de Cadol (attente de l'avis de l'hydrogéologue agréé) et le rendement du réseau qui s'est stabilisé en 2009 à 64% suite à une dégradation continue depuis 5 ans (campagne de recherche de fuites, embauche d'1 agent depuis mars 2010). D'un point de vue financier, le montant d'une facture d'eau potable de 120m<sup>3</sup> en 2009 s'élève à 207 € TTC, soit 1725 € TTC/m<sup>3</sup>. La durée théorique d'extinction de la dette du budget eau potable est de 11 années et s'élève à 5.1millions d'€. Les principaux travaux sur le réseau d'eau potable en 2009 ont eu lieu sur la rue de Trégunc (tranche 1), rue des Lilas et rue Archimède.

En ce qui concerne l'assainissement, on peut noter la bonne qualité des eaux de baignade, montrant une amélioration de la connaissance et du fonctionnement du système d'assainissement en général. La télésurveillance est en place sur les principaux postes et les postes littoraux sensibles. Des améliorations structurelles sont encore en cours (stockage au Miné, puis à Suffren et St-Jacques).

D'un point de vue financier, le montant d'une facture de la partie collecte des eaux usées de 120m<sup>3</sup> en 2009 s'élève à 131€ TTC, soit 1096€ TTC/m<sup>3</sup>. La durée théorique d'extinction de la dette du budget assainissement est de moins d'1 an et s'élève à 92 963 €. Les principaux travaux sur le réseau d'assainissement en 2009 ont eu lieu sur la rue de Trégunc (tranche 1), rue du Poteau-Vert et surtout l'extension du réseau de Croas-Amandy (660m).

Sinon, vous avez le rapport annuel, à l'arrière de la 1<sup>re</sup> page vous avez un résumé des services avec les différents indicateurs qui sont demandés aux services dont la conformité à 100 %. Le taux d'interruption des services non programmé, nous avons 0,9 interruptions pour 1 000 habitants. Ce taux tend à baisser dans la mesure où l'on travaille également sur le traitement des fuites et le remplacement des compteurs qui étaient vétustes. On se retrouve automatiquement avec un taux qui est en légère baisse. L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est un indice essentiellement en terme de programmation administrative, c'est une mise en place de toutes les procédures. Il faut savoir que pour le Brunec, qui représente une grande partie de notre approvisionnement en eau, la zone de protection est couverte environ à 95 %. L'indicateur de 56 % est un indicateur essentiellement administratif sur les différentes données que nous devons installer au niveau des services pour justement préserver la ressource. Le rendement du réseau de distribution, nous allons retrouver le problème des fuites, pourcentage de fuites que nous avons réussi à stabiliser cette année et que nous espérons améliorer. L'objectif étant de 80 %.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 1,3 %, ce n'est pas satisfaisant. Théoriquement nous devrions être aux alentours de 2 %, mais au niveau du budget de l'eau, l'endettement étant relativement important, nous avons fait cette année, un linéaire qui permet de rester en de ça de l'objectif, en sachant que nous aurons des travaux assez importants à faire dans les années à venir, comme un nouveau château d'eau. C'est un gros problème d'étaillage. Nous avons aussi des problèmes de sous pression dans le réseau. C'est pour cela au niveau du réseau, même si nous aurions aimé pouvoir augmenter le taux de renouvellement, nous préférons préserver cette capacité d'investissement pour des travaux qui eux vous se montrer indispensables très rapidement.

Pour la qualité des eaux de baignade, nous sommes dans la moyenne au niveau du littoral. Sachant que nous avons quand même 6 plages considérées de bonne qualité, 4 plages en moyenne qualité. Ces critères s'améliorent d'année en année; sur le boulevard Katherine Wylie, nous sommes en train de réaliser un bassin tampon pour pouvoir éviter les surverses dans le milieu naturel. Nous avons le projet en bas du Lin et également par la suite à Douric, pour éviter ces surverses lorsqu'il y a des orages et retrouver une qualité des eaux de baignade qui soit la plus parfaite possible.

Au niveau des indices de connaissance des rejets en milieu naturel par le réseau de collecte des eaux usées, nous venons de valider l'entreprise qui va faire l'audit justement sur l'établissement des indicateurs permettant de

prévenir les pollutions accidentelles, indicateurs qui sont basés essentiellement sur la courantologie, les précipitations, la marée et le niveau des nappes phréatiques.

Le gros intérêt c'est parce que précédemment, les examens étaient effectués par la DDASS. Plutôt que d'avoir des examens qui soient uniquement provoqués par la DDASS et son service de contrôle, cela nous permettra, lorsque nous aurons un examen qui nous semble préoccupant, nous en avons eu un dernièrement, de demander à cet organisme de contrôler, par exemple, la semaine suivante pour voir d'où venait ce contrôle qui avait atteint des limites supérieures à ce nous avions précédemment.

Au niveau des traitements des réclamations, c'est satisfaisant, nous avons 0,75 réclamation pour 1 000 habitants. Et 4 à peu près par oral, c'est tout à fait raisonnable par rapport au service, sachant que par exemple, lorsque l'on fait des travaux de voirie, inévitablement, on se retrouve avec une eau de couleur chargée en limons. Les appels sont essentiellement liés à ce genre de problèmes, sachant que c'est traité assez rapidement, mais il est vrai que cela affole toujours un peu la population.

Pour ce qui est des interventions de casses, fuites, etc... cela correspond au nombre de fuites que nous avons également. Les réclamations sont aussi axées là-dessus.

Abandon des créances, la somme est là, nous en avons débattu en conseil municipal.

Pour ce qui est de l'assainissement, nous avons un taux moyen de renouvellement des réseaux qui est de 0,8 % des 125 km de réseau d'eau en sachant que la priorité sera mise cette fois-ci pour les années à venir sur les bassins tampons. On nous demande également de faire un plan pluriannuel d'investissement pour les 2 taux moyens de renouvellement des réseaux, contrairement à ce qui se faisait par le passé dans les collectivités. L'agence de l'eau nous demande maintenant d'établir des plans pluriannuels de façon à pouvoir avoir une visibilité à long terme sur l'entretien du patrimoine au niveau des réseaux d'eau.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**M Morvan :**

Si j'ai bien compris, la surverse que nous avons eu dernièrement sur le Suffren dans l'anse de Kersaux, nous n'en connaissons pas encore la raison. Il faut demander à un bureau d'études ?

**M Calvarin :**

Laquelle ? Nous en avons eu une il y a quelques mois qui était due à un problème de pompes, un des capteurs n'avait pas fonctionné, la pompe ne s'était pas déclenchée. Automatiquement, la quantité excessive d'eau qui a rempli le réseau au niveau de la plage Suffren est partie, dans le milieu naturel, avec un rétablissement des critères d'analyse au bout de 48 heures. Celle-là avait été clairement identifiée, et traitée, c'était les grandes marées donc cela c'est traité naturellement, et cela n'avait pas fait l'objet d'une pollution excessive, c'était clairement identifié.

Par contre, les derniers examens, ceux qui sont parus dans la presse avant-hier, les services n'ont pas identifié le problème. Apparemment au niveau de la place Suffren il n'y aurait pas eu de problème. Ils sont en cours d'investigation pour essayer de voir d'où était ce problème. Théoriquement nous ne sommes pas à ces chiffres-là, nous sommes bien en de ça. Ils cherchent, c'est récent. La DDASS met déjà 48 h au moins à donner les réponses. Les services essaient de vérifier les installations pour voir s'il n'y a pas eu un problème.

**M le Maire :**

Merci M Calvarin.

Est-ce qu'il y a des interventions complémentaires ? Je pense que c'était relativement complet et précis.



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-75

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénehervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

Objet :

Redécoupage électoral des bureaux de vote suite  
à la création d'un 16<sup>ème</sup> bureau de vote

Mme Laëtitia Le Port, Maire adjointe expose :

Suite aux préconisations de la Préfecture de ne pas dépasser 800 à 1000 électeurs inscrits par bureau de vote, il était indispensable de créer un 16<sup>ème</sup> bureau de vote pour permettre d'absorber le surplus des électeurs.

La création de ce bureau a été validée lors de la municipalité du lundi 8 février 2010. Ce 16<sup>ème</sup> bureau sera situé dans le restaurant scolaire de l'école primaire du Dorlett.

La création de ce bureau implique des transferts des électeurs entre les bureaux n° 1 (Centre des Arts et de la Culture), n° 2 (école maternelle Berthou), n° 3 (restaurant municipal Foch), n° 4 (école primaire du Dorlett), n° 5 (école maternelle du Dorlett), et n° 16 (école primaire du Dorlett).

Le tableau récapitulatif des bureaux de vote - avant et après - le redécoupage est présenté en annexe. De plus, les plans de ville présentant les périmètres des bureaux de votes modifiés sont en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 31 voix POUR.

- Adopte la création de ce 16<sup>ème</sup> bureau de vote, ainsi que le redécoupage électoral qui en découle.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

11	Elections : redécoupage des bureaux de vote suite à la création d'un 16 <sup>ème</sup> bureau de vote
----	---

**Mme Le Port :**

(lecture du rapport)

**M Morvan :**

Je voulais savoir si vous aviez des projets sur les bureaux de vote de l'école primaire du Rouz, collège du Porzou et l'école de Lanriec qui eux aussi atteignent 1 200 à 1 300 électeurs ?

**Mme Le Port :**

Cela ne nous a effectivement pas échappé. Le problème c'est qu'au niveau administratif, déjà avec la création d'un bureau de vote cela fait énormément de changements sur beaucoup de bureaux. Au niveau du traitement administratif, les cartes d'électeurs etc... c'est assez lourd. Il y a également un second problème que je dois évoquer, c'est que créer un bureau de vote, c'est bien, mais le jour des élections, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tours, il faut trouver des personnes pour les tenir. Nous avons déjà du mal précédemment à tous se mobiliser. Nous sommes mobilisés toute la journée avec des suppléants, etc.... donc créons déjà celui-là. Nous sommes en effet en surplus pour les autres. Nous en avons créé un sur la zone où nous étions le plus hors des limites qui nous étaient données par la Préfecture, et je ne suis pas sûre que nous puissions assurer nous, élus, la tenue de beaucoup plus de bureaux de vote que cela.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Port.

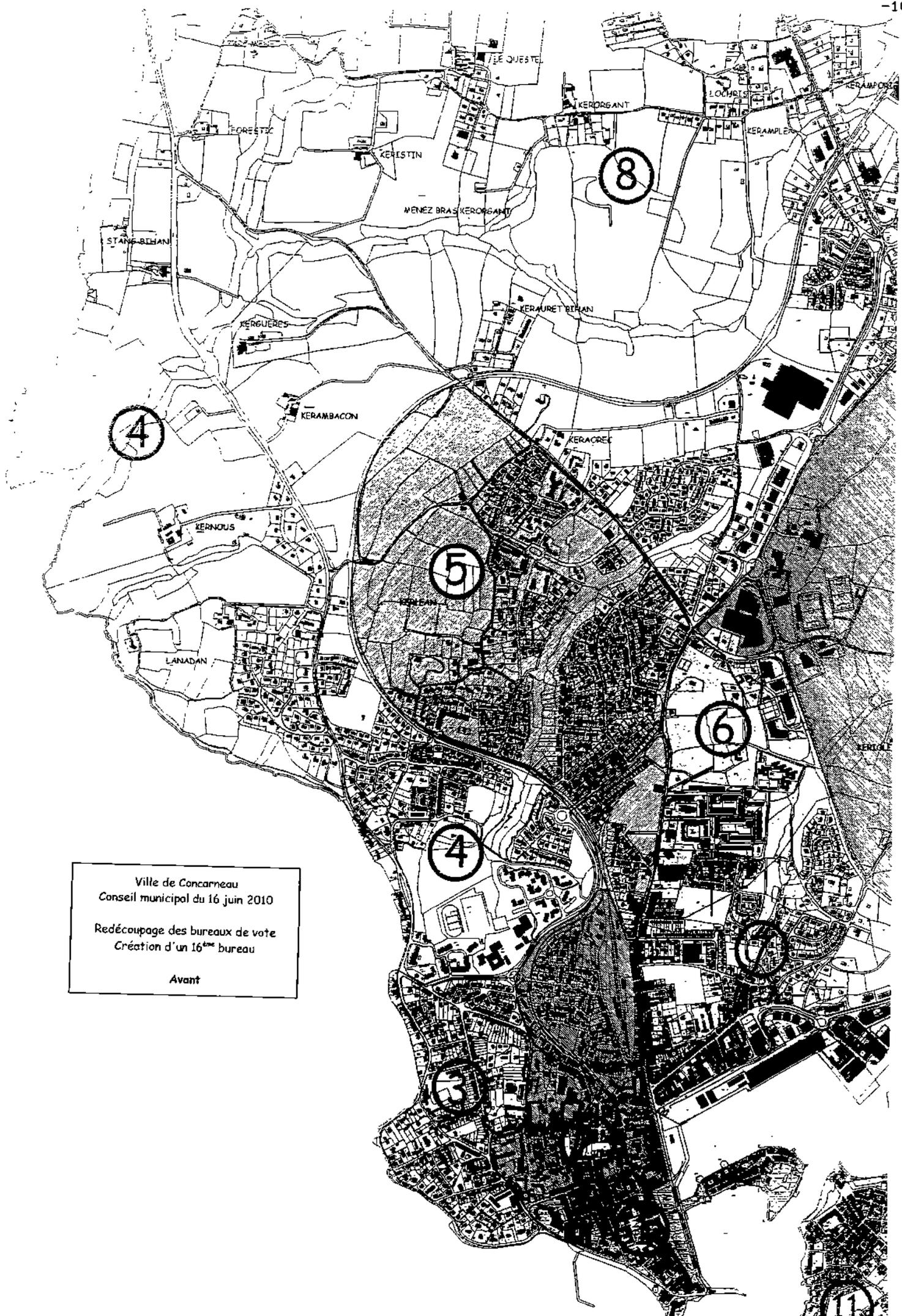
Nous allons procéder au vote.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

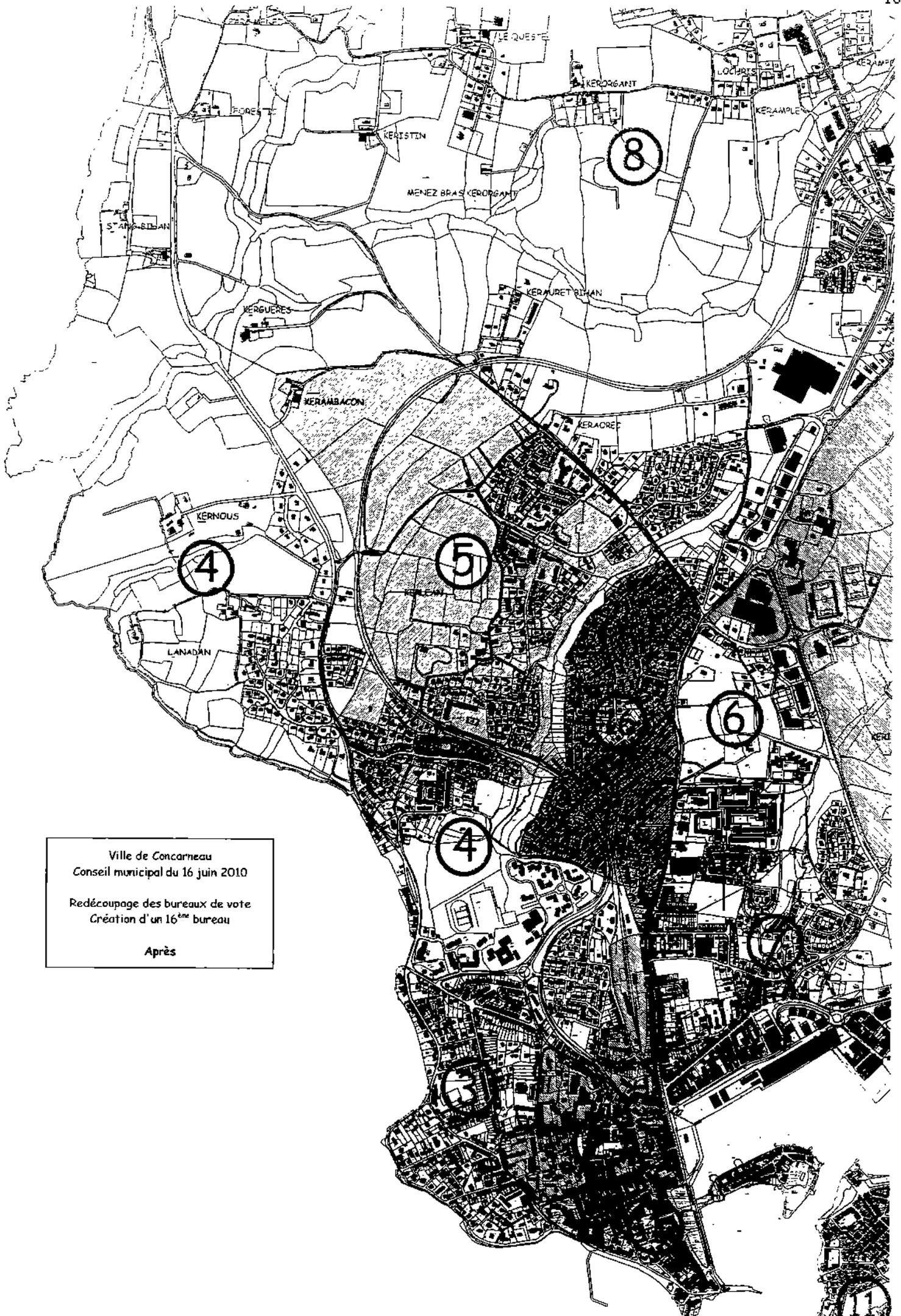
Des absentions ?

Merci.

SIMULATION DU NOMBRE D'INSCRITS PAR BUREAU DE VOTE APRES REDÉCOUPAGE ELECTORAL		
BUREAU	Inscrits au 01/03/2010	Inscrits après Re découpage
1 - CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE	1156	934
2- MATERNELLE BERTHOU	1194	924
3- RESTAURANT MUNICIPAL FOCH	709	1011
4- ECOLE PRIMAIRE DU DORLETT	1170	995
5- ECOLE MATERNELLE DU DORLETT	1395	956
6- ECOLE DE KERANDON	933	933
7- ECOLE DU LIN	1074	1074
8- ECOLE DE KERAMPORIEL	1046	1046
9- MAIRIE ANNEXE DE BEUZEC-CONQ	1034	1034
10- ECOLE MATERNELLE DE BEUZEC-CONQ	1004	1004
11- ECOLE MATERNELLE DU ROUZ	937	937
12- ECOLE PRIMAIRE DU ROUZ	1215	1215
13- COLLEGE DU PORZOU	1330	1330
14- ECOLE DE KEROSE	895	895
15- ECOLE DE LANRIEC	1306	1306
16 - RESTAURANT PRIMAIRE DORLETT	0	818



Ville de Concarneau  
Conseil municipal du 16 juin 2010  
Redécoupage des bureaux de vote  
Création d'un 16<sup>ème</sup> bureau  
Avant



Ville de Concarneau  
Conseil municipal du 16 juin 2010  
Redécoupage des bureaux de vote  
Création d'un 16<sup>ème</sup> bureau  
Après



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-76

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

**Objet :**  
**Avenant à la convention avec la compagnie équestre**  
**« Ares Production »**

M François Nydell, Conseiller municipal délégué expose :

Par délibération du 24 mars 2010, le conseil municipal autorisait le Maire de Concarneau à signer une convention avec la compagnie équestre « Ares Production » dont l'objet était de définir les modalités d'organisation de spectacles durant la saison estivale sur la place du Petit Château en Ville Close, en partenariat avec les visites spectacles organisées par la Ville.

Il apparaît que la collaboration entre la compagnie ARES et les acteurs employés par la ville pour les visites spectacles n'a pas été suffisante pour permettre la création d'un spectacle commun associant les 2 parties (40 minutes au Petit Château), tel que le prévoyait la convention. Pour cela, il aurait fallu disposer de plus de temps afin de bâtir un scénario commun et organiser des répétitions.

Face à ce constat, il est proposé un avenant modifiant les articles 1, 3, 4, 5, 8 et 9 de la convention actuelle.

Pour sa part, la ville maintient 8 visites spectacles tous les dimanches soir à 20h au lieu de 18h (sauf 22 août) entrée au tarif habituel.

Il est prévu pour 2011 une collaboration plus étroite entre les acteurs des visites spectacles de la ville et la compagnie ARES afin d'aboutir à un spectacle associant les deux parties.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 1<sup>er</sup> juin 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 31 voix POUR.

- Autorise le Maire à signer l'avenant ci joint, modifiant la convention actuelle avec la compagnie équestre « Arès Production».

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

12	Culture : Avenant à la convention avec la compagnie équestre « Arès Production »
----	--

**M Nydell :**  
(lecture du rapport)

**M Colimard :**  
A la lecture et à l'écoute de ce sujet, est-ce que tout a été bien fait pour honorer la convention ?

**M Nydell :**  
C'est le problème que j'évoquais tout à l'heure, nous assurons le service public en version standard par contre pour tout ce qui est développement d'une action culturelle, en l'absence d'une personne responsable du poste.....

**M le Maire :**  
M Colimard, vous voulez intervenir à nouveau ou pas ?

**M Colimard :**  
Non, j'ai la réponse.

**M le Maire :**  
Très bien. Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**  
Il y avait un programme ce matin dans la presse concernant ces spectacles. Est-ce que cela correspond au programme ? Est-ce que vous allez honorer ce qu'il y a dans la presse, c'est à dire les dimanches à 11h30, tous les lundis à 11h30, 14h00 et 17h00 ? C'est tellement confus !

**M Nydell :**  
Qu'est-ce qui est confus ? Mme Ziegler, 2 parties de 40 minutes au petit château n'ont pas pu être faites, et c'est tout, ce n'est pas trop compliqué quand même.

**M Carduner :**  
Merci. Il me semblait, M Nydell, que vous m'aviez dit, par contre, que c'était une activité qui datait déjà de l'année précédente.

**M Nydell :**  
M Carduner, en fait la compagnie était déjà en place l'année dernière. Mais l'objet de la convention était d'adapter le spectacle à l'histoire de Concarneau. C'est cette création-là que nous n'avons pas réussi à faire aboutir dans les délais pour que la saison puisse se passer comme prévu.

**Mme Le Meur Marie :**  
C'est ce qui justifie votre peu d'enthousiasme !

**M le Maire :**  
Nous allons passer au vote.  
Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

**M Nydell :**  
C'est peut-être votre éventail qui m'a troublé.

**M le Maire :**  
Il n'y a pas d'avis contraire ?  
Absentions ?

Nous pouvons considérer que c'est à l'unanimité.

## **Avenant à la convention Ville de Concarneau et ARÈS Production**

### **Entre**

la Ville de Concarneau, représentée par Monsieur André Fidelin, Maire, agissant en cette qualité,  
et  
la compagnie de spectacles équestres ARÈS Production, dont le siège se trouve 1 bis rue de Porz-Moëlan – 29350 Moëlan sur Mer, représentée par Madame Morgane Le Naour, sa représentante.

modifiant les articles 1, 3, 4, 5, 8 et 9 de la convention actuelle,

### **Article 1 – objets de la convention :**

Suppression de la phrase « et de réaliser un accord visant à une collaboration entre le service patrimoine de la Ville et la compagnie dans l'organisation et le contenu du prochain spectacle. »

### **Article 3 –**

#### **organisation sur le site**

suppression de la mention « S'il s'avérait nécessaire de ... »

rajout de la phrase: « la Ville s'engage à livrer et mettre à disposition 30 barrières pour les besoins de la compagnie »

#### **durée et horaires :**

- 1er alinéa: modification du 1er alinéa « les spectacles équestres .....et dureront 40 minutes chacun » suppression de la phrase « Ils seront nommés spectacles A »
- Le 2ème alinéa est remplacé par « La Ville, service du Patrimoine, maintient 8 visites spectacles tous les dimanches soir à 20h30 au lieu de 18h ( sauf 22 août) entrée au tarif habituel »

### **Article 4 – tarifs :**

L'article 4 est remplacé par « Ares production gèrera sa propre billetterie, dont les tarifs devront être identiques à ceux pratiqués en 2009 »

### **Article 5 – communication :**

Suppression du troisième alinéa.

### **Article 8 – droits de place :**

L'article 8 est remplacé par « Le tarif pour l'occupation du domaine public sera le tarif 2010 appliqué au cirques et divers ( 300m2)soit 35€ par représentation ».

### **Article 9 – assurances :**

4ème alinéa : suppression de la phrase « incluant les visiteurs du spectacle B des dimanches soirs. »

La représentante de la compagnie  
Arès Production,  
Morgane LE NAOUR

Le Maire de la Ville  
de Concarneau,  
André FIDELIN



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-77

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

Objet :

Musique Traditionnelle - renouvellement de la convention de mise à disposition d'un intervenant en milieu scolaire sur les communes de Trégunc et Nevez

M François Nydell, Conseiller municipal délégué expose :

Dans le cadre d'un projet de sensibilisation des jeunes publics à la culture musicale bretonne, la ville de Concarneau, avec le soutien du Conseil Général, a validé en 2008 la création d'un poste d'intervenant en musique traditionnelle en milieu scolaire, de dimension intercommunale.

Ainsi, les interventions se déroulent sur les communes de Trégunc, Nevez et Concarneau.

Les conventions initiales avec les communes de Trégunc et de Nevez, arrivent à échéance à la fin de l'année scolaire 2010.

Un bilan des actions menées montrent l'intérêt de poursuivre la démarche.

Les communes de Trégunc et de Nevez sont favorables à la poursuite de l'action sur les bases proposées dans les conventions ci-annexées :

- 3h30 par semaine à Trégunc,
- 1h30 par semaine à Nevez.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 1<sup>er</sup> juin 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 31 voix POUR.

- Autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec chacune de ces communes pour une durée de trois ans ( fin de l'année scolaire 2012/2013)

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

13	Culture : Musique Traditionnelle - renouvellement de la convention de mise à disposition d'un intervenant en milieu scolaire sur les communes de Trégunc et Névez
----	---

**M Nydell :**  
(lecture du rapport)

**Mme Le Meur Gaël :**  
J'avais une question. Nous sommes favorables au renouvellement de la convention, il n'y a pas de problème. La seule chose, nous l'avons évoqué il n'y a pas très longtemps à la communauté de communes, est le fait de s'engager ou non dans le schéma départemental d'enseignement artistique. Je souhaitais connaître la position de la municipalité concernant ce schéma par rapport à l'école municipale de musique de Concarneau.

**M Nydell :**  
Favorable.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Vous pouvez développer ou pas ?

**M Nydell :**  
Je pense qu'il s'agit de choses que l'on doit aborder en commission culture puisque le sujet n'a pas été demandé par vos collègues qui sont toujours présentes.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Mais je suis élue aussi, M Nydell, si j'ai envie de poser une question....

**M Nydell :**  
Favorable.

*Brouhaha....*

**Mme Le Meur Gaël :**  
C'est vrai qu'il demande jamais la parole lui.

**M le Maire :**  
Excusez-moi, vous voulez répondre ? Répondez, allez-y.

**Mme le Meur Gaël :**  
Je voulais développer. Qu'est-ce qui vous semble important et intéressant dans le fait de s'engager dans le schéma départemental des enseignements artistiques, et pas juste.... ?

**M Nydell :**  
Il y a deux niveaux d'intervention qui m'intéressent, il y a le niveau départemental dans le cadre du schéma départemental où la ville est favorable à ce que nous puissions nous intégrer dans ce schéma-là pour le développement de la création, de la diffusion de l'enseignement, par exemple. Tous les critères qui sont inscrits dans le schéma départemental, j'y suis très favorable parce que c'est intelligemment construit. Je voudrais aborder un autre niveau d'échelle de territoire, il s'agit du territoire de la 4C. Nous avons une communauté de communes proche, à savoir la Cocopaq, qui a une compétence culture qui lui permet de soutenir la création artistique sur son territoire. Je suis favorable à ce qu'il y ait une réflexion globale et déterminer les axes prioritaires sur la communauté de communes pour répondre aux attentes des publics et pas d'un clientélisme particulier qui viserait à favoriser simplement les intérêts d'une commune. Nous sommes bien sur un travail en réseau qu'il faut construire. Il n'y a pas simplement l'enseignement artistique qui est à prendre en compte, il y a également la lecture publique.

**M le Maire :**  
Merci M Nydell, nous allons passer au vote.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

Merci.



**Convention entre la ville de Concarneau et  
la ville de Névez**

**Mise à disposition d'un intervenant musique traditionnelle en milieu scolaire**

**Entre les soussignés :**

**D'une part :**

**M André FIDELIN, Maire, représentant la commune de Concarneau**

**Et d'autre part :**

**Monsieur Gérard MARTIN, Maire, représentant la commune de Névez**

Une activité musique traditionnelle réalisée par le Bagad de Concarneau a mis, depuis 1993, à la disposition des trois communes : Concarneau, Névez, Trégunc, un intervenant en milieu scolaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 cette activité est passée sous la responsabilité de la Ville de Concarneau. Le but du présent document est de valider un niveau cycle triennal de cette activité. A la suite de quoi.

**Il est arrêté et convenu ce qui suit**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un professeur de musique traditionnelle de l'école municipale de musique de Concarneau pour des interventions en milieu scolaire sur la commune de Névez.

**Article 2 - Durée des interventions**

L'actuel professeur de musique traditionnelle, interviendra dans les écoles de la Ville de Névez pour une durée hebdomadaire de 1 heure 30 durant l'intégralité de l'année scolaire.

**Article 3 - But des interventions**

Le but de ces interventions est de proposer, à partir de l'activité musique, une approche de l'ensemble de la culture traditionnelle bretonne : musique, danse, modes de vie, dimension patrimoniale.

**Article 4 - Coût des interventions**

Le coût prévisionnel des interventions s'élève pour 2010 à la somme de 1.785,87 euros selon le détail figurant en annexe à la présente convention. Chaque année, ce coût évoluera en fonction de l'évolution de la situation statutaire du professeur de musique traditionnelle et du coût kilométrique.

**Article 5 - Facturation**

La facturation de cette mise à disposition sera effectuée par la Ville de Concarneau trimestriellement. Cette facturation sera calculée sur la base des interventions réelles de l'agent ainsi que des frais liés à ses déplacements (voir annexe jointe).

**Article 6 - Evaluation et suivi des interventions.**

Chaque année avant le 31 mars, un bilan d'activité devra être présenté, pouvant donner lieu à une

réunion de bilan, à la commune de Névez.

**Article 7 - Durée de la convention.**

*La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. (Fin de l'année scolaire 2012 - 2013).  
Durant cette période, elle pourra être modifiée ou complétée par voie d'avenants signés par les parties.*

*L'absence de paiement de la participation fixée selon l'article 5 de la présente convention pourra justifier la dénonciation immédiate de la convention.*

**Article 8 - Litiges.**

Les parties conviennent de l'organisation de concertations en vue d'un règlement à l'amiable en cas de litige. En l'absence d'un tel règlement le tribunal administratif serait alors saisi.

A Névez le,

Le Maire,  
Gérard MARTIN

A Concarneau le,

Le Maire,  
André FIDELIN



**Convention entre la Ville de Concarneau et  
La Ville de Trégunc**

**Mise à disposition d'un intervenant musique traditionnelle en milieu scolaire**

**Entre les soussignés :**

**D'une part :**

**Monsieur André FIDELIN, Maire, représentant la commune de Concarneau**

**Et d'autre part :**

**Monsieur Jean-Claude SACRE, Maire représentant de la commune de Trégunc**

Une activité musique traditionnelle réalisée par le Bagad de Concarneau a mis, depuis 1993, à la disposition des trois communes : Concarneau, Névez, Trégunc, un intervenant en milieu scolaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 cette activité est passée sous la responsabilité de la Mairie de Concarneau. Le but du présent document est de valider un niveau cycle triennal de cette activité. A la suite de quoi.

**Il est arrêté et convenu ce qui suit:**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un professeur de musique traditionnelle de l'école municipale de musique de Concarneau pour des interventions en milieu scolaire sur la commune de Trégunc.

**Article 2 - Durée des interventions**

L'actuel professeur de musique traditionnelle, interviendra dans les écoles de la Ville de Trégunc pour une durée hebdomadaire de 3 heures 30 durant l'intégralité de l'année scolaire.

**Article 3 - But des interventions**

Le but de ces interventions est de proposer, à partir de l'activité musicale, une approche de l'ensemble de la culture traditionnelle bretonne : musique, danse, modes de vie, dimension patrimoniale.

**Article 4 - Coût des interventions**

Le coût prévisionnel des interventions s'élève pour 2010 à la somme de 4.200,87€ selon le détail figurant en annexe à la présente convention. Chaque année, ce coût évoluera en fonction de l'évolution de la situation statutaire du professeur de musique traditionnelle et du coût kilométrique.

**Article 5 - Facturation**

La facturation de cette mise à disposition sera effectuée par la Ville de Concarneau trimestriellement.

Cette facturation sera calculée sur la base des interventions réelles de l'agent ainsi que des frais liés à ses déplacements (voir annexe jointe).

**Article 6 - Evaluation et suivi des interventions.**

Chaque année avant le 31 mars, un bilan d'activité devra être présenté, pouvant donner lieu à une réunion de bilan, à la commune de Trégunc.

**Article 7 - Durée de la convention.**

*La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. (Fin de l'année scolaire 2012 - 2013).  
Durant cette période, elle pourra être modifiée ou complétée par voie d'avenants signés par les parties.*

*L'absence de paiement de la participation fixée selon l'article 5 de la présente convention pourra justifier la dénonciation immédiate de la convention.*

**Article 8 - Litiges.**

Les parties conviennent de l'organisation de concertations en vue d'un règlement à l'amiable en cas de litige. En l'absence d'un tel règlement le tribunal administratif serait alors saisi.

A Trégunc le,

**Le Maire**  
**Jean-Claude SACRE**

A Concarneau le,

**Le Maire,**  
**André FIDELIN**



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-78

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénehervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

**Objet :**  
**Convention entre la ville de Concarneau  
et le plasticien Michel COSTIOU**

M François Nydell, Conseiller municipal délégué, expose :

Comme chaque année, le plasticien Michel COSTIOU se propose d'organiser un stage d'arts plastiques à la fin du mois d'août.

L'an passé, l'action avait donné lieu à un partenariat exceptionnel dans le cadre du projet « CC mènent la danse ».

Cette année, Michel Costiou mène un projet personnel qui se déroulera en partie dans le cadre des Filets Bleus.

La convention proposée cette année porte sur les conditions de mise à disposition des moyens matériels d'accueil de ce stage.

Il est proposé d'appliquer un tarif de location des salles du Centre des Arts.

De manière dérogatoire, le tarif appliqué aux associations concarnoises est proposé.

- location de la salle des conférences- 7 jours à 9,80 €,
- location de la salle de réception- 7 jours à 26,60 €.

Soit un total estimé à 254,80 €.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 1<sup>er</sup> juin 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 22 voix POUR,  
9 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

- Autorise M le Maire à signer la convention, entre la ville de Concarneau et le plasticien Michel Costiou, ci annexée

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

14	Culture : Convention entre la ville de Concarneau et le plasticien Michel COSTIOU
----	---

**M Nydell :**

(lecture du rapport)

**M Colimard :**

Nous nous abstenons sur cette délibération parce que c'est une activité qui est portée par un particulier pour une finalité essentiellement commerciale, c'est comme cela que ça nous apparaît. Nous ne souscrivons donc pas.

**M Colin :**

Je voulais simplement savoir si le comité des fêtes des Filets Bleus a été consulté.

**M Nydell :**

Je vois ce que tu veux dire. Le projet qui se déroule au mois d'août en partie dans le cadre des Filets Bleus, cela veut dire que les stagiaires vont être amenés à intervenir sur le lieu des festivités, le soir, pendant le défilé, pour dessiner. Une grosse partie du travail est le dessin. Ce sont des choses qui ont été vues entre les parties concernées, il s'agit juste d'une indication périphérique au fait que pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 20 ans ils bénéficient d'un tarif au centre des arts, et c'est un mieux.

**Mme Le Meur Marie :**

L'écusson qui se trouve sur le fronton en Ville Close va changer cette année alors ? Puisque c'était Concarneau et Costiou mènent la danse, c'est ça ? C'est prévu ?

**M Nydell :**

Je ne sais pas quel est l'objet, une dame peut-être non ?

**M Calvarin :**

L'objet de la décoration cette année c'est le vélo dans tous ses états.

**Mme Le Meur Marie :**

Nous avons vu oui. Et c'est quoi, pourquoi le vélo ?

**M Calvarin :**

C'est le thème qui avait été retenu à l'automne, les jardiniers ont travaillé sur ce thème, vous avez maintenant visibles en ville les différentes structures.

**Mme Le Meur Marie :**

C'est extraordinaire !

**M Calvarin :**

On aime ou on n'aime pas, nous avons eu la discussion en commission travaux, c'est vrai que nous n'avons pas l'unanimité sur ce qui a été fait. Ce sont les jardiniers qui ont fait le travail nous aurions pu aussi faire appel à des entreprises privées pour faire la décoration de la ville. Mais nous avons préféré remettre ce thème aux mains du personnel de la mairie qui s'y sont donnés à cœur joie. Le résultat plait ou ne plait pas mais au moins il ne laisse pas les gens indifférents. Je crois que dans ce que nous pouvons appeler l'art en général, c'est un peu ce qui est recherché. Il reste juste le fronton à changer pour retrouver une connotation vélo et Concarneau. Théoriquement ils devraient faire un motif sur lequel on associe à la fois les 2 C de la ville et des roues de vélos.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.

# Convention Académie d'été d' arts plastiques

Entre, d'une part,

La Ville de Concarneau représentée par le maire, André FIDELIN

et d'autre part,

Michel COSTIOU, artiste plasticien  
domicilié 20 rue des Grands Champs – 75020 PARIS

## *Il a été convenu et décidé*

### Article 1 : Objet :

Michel Costiou, artiste plasticien, assurera l'encadrement d'une Académie d'été d'Arts Plastiques au cours du mois d'août 2010

### Article 2 : Durée, planning :

Cette Académie de déroulera du jeudi 19 août (au soir) au samedi 28 août 2010 (au matin)

### Article 3 : Lieu : Centre des Arts

Les salles de réception et de conférences seront mises à disposition du 24 au 30 août 2010 moyennant le tarif de location appliqué aux associations concarnaises.

A l'issue du stage, une réception sera organisée par la Ville. Elle donnera lieu à une présentation publique des oeuvres des stagiaires.

### Article 4 : Hébergement

La Ville s'engage à réserver l'hébergement et le petit déjeuner, soit 10 nuits et 10 petits déjeuners, à l'ensemble des stagiaires et organisateurs au Centre Auguste Dupouy, rue Maréchal Foch.

Les stagiaires s'acquitteront auprès de la Ville du paiement de ces prestations selon les tarifs en vigueur.

### Article 5 : Assurances

Michel Costiou, en qualité d'organisateur de l'Académie d'été, fera son affaire de toutes les assurances nécessaires et en fournira une attestation auprès de la Ville.

### Article 6 : Annulation du stage

Si pour une raison quelconque, l'artiste devait annuler le stage, il s'engage prévenir le plus rapidement possible La Ville.

**Article 6 : Litiges :**

En cas de litige portant sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, le tribunal administratif de Rennes est seul compétent.

en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties,  
signatures précédées de la mention « lu et approuvé ».

Fait à Concarneau, le

Pour la ville de Concarneau  
le Maire

André FIDELIN

Michel COSTIOU,  
Artiste plasticien



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-79

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation,

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénehervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

Objet :

Formation au BAFA  
(Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) pour les concarnois  
Convention avec les CEMEA  
(Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active)

M Éric Malléjacq, Maire adjoint expose :

Les formations au BAFA demeurent onéreuses pour les jeunes. Le BAFA complet s'obtient à l'issue de 2 stages (base et approfondissement) pour un coût global moyen de 1 000 €. C'est pourquoi la municipalité de Concarneau a mis en place une action qui vise à diminuer le coût de cette formation pour les jeunes concarnois(es).

Il s'agit, pour le conseil municipal, d'adopter le projet de convention entre la ville et les CEMEA, pour l'année 2010, dont les principaux points sont les suivants :

- Pour faire suite au stage de base organisé aux vacances de la Toussaint 2009, les CEMEA assureront un stage d'approfondissement au BAFA en donnant le choix des thématiques aux jeunes concarnois sur 2 périodes distinctes :
  - un stage d'approfondissement BAFA aux vacances de la Toussaint, sur la thématique « Activités graphiques et plastiques » du 24 au 29 octobre 2010,
  - un stage d'approfondissement BAFA aux vacances de Noël, sur les thématiques « Multi-activités » et « Les jeunes enfants » du 26 au 31 décembre 2010.
- La ville prend à sa charge les frais de restauration et d'hébergement pour un nombre maximal de 15 concarnois(es) répartis sur les 2 stages d'approfondissement cités plus haut. Restent à la charge du jeune concarnois les 250,60 € de frais pédagogiques versés aux CEMEA.
- Les CEMEA ouvrent la formation à d'autres stagiaires en fonction du nombre de places restantes. A ce

titre, une convention d'hébergement et de restauration est établie en plus de la présente convention de partenariat.

- À la fin de chaque stage, les CEMEA font parvenir à la mairie un compte-rendu permettant d'apprécier l'aptitude des stagiaires concarnois à occuper l'emploi d'animateur dans un centre de vacances ou en accueils de loisirs.
- La convention sera valable jusqu'au 31 décembre 2010 inclus.

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse en date du mercredi 19 mai 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 31 voix POUR.

- Approuve le projet de convention et autorise M le Maire à signer la dite convention.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

15	Education - Jeunesse : Formation au BAFA - Convention avec les CEMEA
----	--

**M Mallejacq :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des observations ?  
Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des absentions ?

Très bien.



Convention entre la ville de Concarneau  
et  
les CEMEA

Entre les soussignés :

D'une part :

M André FIDELIN, Maire, représentant la commune

Et d'autre part :

Les CEMEA

Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active),  
92 rue de Frugy, 29 337 Quimper cedex,

Représentés par Monsieur Gérard LE GOFF, Directeur des CEMEA,

La municipalité de Concarneau souhaite favoriser l'accès des jeunes concarnois (es) aux formations permettant d'obtenir le B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

En conséquence,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

Pour l'année 2010, les CEMEA assurent les formations (stages d'approfondissement faisant suite aux stage de formation générale de la Toussaint 2009), pendant les vacances scolaires, comme suit :

- un stage d'approfondissement BAFA à la Toussaint, du 24 au 29 octobre 2010, sur le thème « Activités graphiques et plastiques »,
- un stage d'approfondissement BAFA à Noël, du 26 au 31 décembre 2010, sur les thèmes « Jeunes enfants » et « Multi-activités ».

Article 2 :

Pour quinze concarnois(es) maximum par stage, la ville de Concarneau prend en charge les frais de restauration et d'hébergement, s'il y a lieu, afin qu'ils n'aient à payer que les frais pédagogiques. La liste des jeunes concarnois(es) inscrits sera communiquée aux CEMEA, au plus tard, un mois avant le début du stage.

Article 3 :

Pour les agents qui bénéficient d'un contrat de travail durant l'année scolaire et qui souhaitent suivre cette formation, la ville de Concarneau prendra aussi en charge les frais pédagogiques. La liste de ces agents sera également communiquée aux CEMEA, au plus tard, un mois avant le début du stage.

Article 4 :

A la fin de chaque stage, les CEMEA feront parvenir, dans le mois qui suit, à la mairie, à l'attention du service Animation Enfance Jeunesse, un compte-rendu permettant d'apprécier l'aptitude des stagiaires, visés aux articles 2 et 3 de la présente convention, à occuper la fonction d'animateur dans un centre de vacances ou en accueils de loisirs.

Article 5 :

Les CEMEA pourront ouvrir le stage à d'autres stagiaires mais pour chaque stage, il y aura signature d'une convention d'occupation des locaux (hébergement et restauration) séparée.

Article 6 :

Les stages se dérouleront dans le centre municipal Auguste DUPOUY à Concarneau.

Article 7 :

La Ville se permettra de solliciter les CEMEA dans le cadre d'animations de débats et de rencontres avec les jeunes et pour une participation active lors de la préparation et la réalisation de ses actions et temps forts organisés par le Service Animation enfance jeunesse, selon des modalités arrêtées au cas par cas.

Article 8 :

La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2010.

A

À Concarneau, le

Le Directeur des CEMEA,  
Gérard LE GOFF.

Le Maire,  
André FIDELIN.

**Formations au BAFA par les CEMEA accompagnées par la Ville pour les jeunes concarnois.**

	Coût de la formation en €	Nombre de jours	Réduction Ville en €	Reste à charge du jeune CC	Rémunération reçue de la Ville en € *	Gain réel pour le jeune
Stage de base	542	7	222	320		
Stage pratique		1 mois d'été			1290	
Stage de perfectionnement	430	6	179,4	250,6		
Recrutement comme saisonnier		1 mois d'été			1290	
<b>Total</b>	<b>972</b>		<b>401,4</b>	<b>570,6</b>	<b>2580</b>	<b>2009,4</b>

Nombre de jeunes ayant bénéficié de la formation BAFA Ville/CEMEA depuis 2005 :

47 jeunes

\* Estimation moyenne de la rémunération (primes diverses selon la présence en camp, à la colo ou les qualifications des saisonniers)



Département du Finistère  
 Ville de Concarneau  
 Séance du 16 juin 2010  
 Délibération n°2010-80

Date de la convocation :  
 10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
 Publication par voie d'affichage  
 du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 33  
 Présents : 24  
 Votants : 31

Secrétaire de séance :  
 Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
 M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
 Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
 Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
 Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
 Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
 Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
 M Le Coz Philippe

Objet :

Construction de tribunes et vestiaires pour  
 le stade municipal de rugby du Vuzut  
 Avenants aux marchés et prolongation des délais

M Xavier Calvarin, Maire adjoint expose :

Les marchés de construction de tribunes et vestiaires pour le stade municipal de rugby ont été passés pour un montant HT de 942 008,36 € HT. Les travaux allotis en 13 marchés étaient décomposés en 2 tranches : Une tranche ferme correspondant à l'aménagement des surfaces hors premier étage pour un montant de 882 848,29 € HT, et une tranche conditionnelle 1 sur l'aménagement de l'étage d'un montant de 59 160,07 € HT. Les délais de réalisation étaient fixés à 7 mois pour la tranche ferme et à 2 mois pour la tranche conditionnelle 1, avec une fin de travaux prévue au 1<sup>er</sup> avril 2010.

En cours de réalisation, il a été nécessaire d'envisager différents travaux modificatifs aux CCTP, afin d'améliorer la qualité technique et le fonctionnement de l'ouvrage, de répondre aux demandes sur la sécurité et tenir compte des aléas de chantier. Ils sont décrits en annexe par marché.

Le montant final des travaux s'élève à 950 447,00 € HT, soit une augmentation de 8 438,64 € HT représentant une plus value de 0,90% par rapport au montant initial. La décomposition HT par marché est la suivante :

Lot 1 : gros œuvre : MAB Construction

Montant du marché :	321 959,99
Montant de l'avenant :	+ 1 669,33
Nouveau montant du marché :	323 629,32

Lot 2 : charpente métallique/bardage : BAUME

Montant du marché :	55 393,90
Montant de l'avenant :	0

Nouveau montant du marché : 55 393,90

Lot 3 : support de toiture/étanchéité : SEO

Montant du marché : 154 982,43  
 Montant de l'avenant : - 3 696,10  
 Nouveau montant du marché : 151 286,33

Lot 4 : menuiseries aluminium : PULOCH

Montant du marché : 28 967,73  
 Montant de l'avenant : + 5 011,50  
 Nouveau montant du marché : 33 979,23

Lot 5 : métallerie : BP METAL

Montant du marché : 44 575,00  
 Montant de l'avenant : - 1 825,00  
 Nouveau montant du marché : 42 750,00

Lot 6 : cloisons sèches /isolation : SOPLAC

Montant du marché : 38 200,00  
 Montant de l'avenant : + 3 098,60  
 Nouveau montant du marché : 41 298,60

Lot 7 : menuiseries bois : SEBACO

Montant du marché : 37 268,21  
 Montant de l'avenant : - 206,09  
 Nouveau montant du marché : 37 062,12

Lot 8 : faux plafonds : GUILLEMIN

Montant du marché : 4 607,30  
 Montant de l'avenant : -907,60  
 Nouveau montant du marché : 3 699,70

Lot 9 : revêtements de sols : CARIOU

Montant du marché : 39 000,00  
 Montant de l'avenant : 0  
 Nouveau montant du marché : 39 000,00

Lot 10 : peinture/rvts muraux/ravalements : LE DU

Montant du marché : 23 844,80  
 Montant de l'avenant : + 1296,00  
 Nouveau montant du marché : 25 140,80

Lot 11 : appareil élévateur : ABH

Montant du marché : 23 900,00  
 Montant de l'avenant : 0  
 Nouveau montant du marché : 23 900,00

Lot 12 : plomberie/sanitaire chauffage/ ventilation : ATS

Montant du marché : 113 546,00  
 Montant de l'avenant : + 1 200,00  
 Nouveau montant du marché : 114 746,00

Lot 13 : électricité/chauffage/courants faibles : EAS

Montant du marché : 55 763,00  
 Montant de l'avenant : + 2 798,00  
 Nouveau montant du marché : 58 561,00

Ces modifications de prestations ont entraîné une prolongation du délai global de la construction qui s'est achevée le 3 mai dernier.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 juin 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 31 voix POUR.

- Approuve la passation des avenants avec les entreprises concernées pour :
  - la prise en compte des modifications de prestations,
  - la prolongation du délai global d'exécution de 32 jours soit jusqu'au 3 mai 2010,
  
- Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer les documents subséquents.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

16	Services techniques : Construction de tribunes et vestiaires pour le stade municipal de rugby du Vuzut - Avenants aux marchés et prolongation des délais
----	--

**M Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M Calvarin indique en cours de la lecture du rapport :**

Pour résumer les différents avenants, il y a eu des avenants du fait de la configuration du terrain qui n'était pas exactement celle qui était prévue au départ. Nous avons été obligé d'adapter les fondations pour le dénivellement qui existait et nous avons surtout cherché à sécuriser ce bâtiment, ce bâtiment étant excentré et étant difficile à préserver des dégâts que pourraient occasionner certaines. Nous avons dû rentrer les compteurs électriques, au départ, ils étaient prévus à l'extérieur, mais les tableaux électriques du chantier ont déjà été à 2 reprises massacrés. Ce n'était donc peut-être pas la peine de laisser le tableau électrique des tribunes à l'extérieur, ce sont des choses que nous avons modifiées au fur et à mesure du marché.

Sinon, les 2<sup>èmes</sup> sources d'avenants étaient essentiellement pour modifier le club house de manière à ce que les utilisateurs de l'équipement puissent s'en servir sans être amenés par la suite à faire des modifications telles que les extractions par exemple des graisses ou autres quand ils font des frites, ce sont des choses aussi bêtes que cela. Cela permettait de préserver la garantie décennale des entreprises. Cela n'avait pas été prévu au départ, et dans la discussion que nous avons eu avec le service des sports, il semblait qu'il y avait un certain nombre de petites choses qui sont venues se rajouter. Nous avons préféré que les équipements fixes soient directement traités lors de ces lots de manière à ce l'ensemble soit couvert par la garantie décennale pour une plu value relativement modeste si l'on regarde le marché global. Nous sommes à moins d'1 % d'avenants.

**M Morvan :**

Pour compléter un peu, on nous demande notre avis sur ces avenants, il faut dire que pour ces avenants-là les travaux ont déjà été réalisés et le chantier a été réceptionné.

**M Calvarin :**

Le chantier n'a pas été réceptionné, la réception aura lieu dans la semaine prochaine. Nous sommes en train de fixer le rendez-vous.

**M Morvan :**

Ce serait bien que le Maire, qui est le représentant des maîtres d'ouvrages soit au courant, ce n'est pas le discours qu'il nous tenait à la commission d'appel d'offres de la semaine dernière.

**M le Maire :**

Le Maire délègue à des gens compétents.

**M Morvan :**

Pas trop quand même.

**M le Maire :**

Et je fais confiance à Xavier Calvarin.

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur ce sujet ? Pardon, M Colimard.

**M Colimard :**

Je voudrais que l'on mette à profit cette délibération pour peut-être, je crois, réparer un oubli : celui que soient adressées les félicitations du Conseil Municipal au club pour son accession aux 8<sup>èmes</sup> de finales du championnat de France. Cela ne nuit pas. Et que l'on puisse avec ces nouvelles installations, bien porter les couleurs de Concarneau.

**M le Maire :**

Absolument, nous aurons plaisir d'ailleurs en septembre d'inaugurer ce stade. M Quillivic veut dire un mot.

**M Quillivic :**

Cela me fait plaisir que vous le remarquiez et j'adresse aussi mes félicitations à l'ensemble des associations concarnoises qui ont fait pour la plupart de très bons scores cette année.

**M. Calvarin :**

Juste pour corriger. Il y a eu des réceptions partielles de faites. C'est peut-être de cela dont parlait M. le Maire. Mais la réception de l'ensemble est programmée dans les semaines à venir.

**M. le Maire :**

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Merci.



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-81

Date de la convocation :  
10 juin 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Étaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénehervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 24  
Votants : 31

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézenec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Éric

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
M Le Coz Philippe

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

**Objet :**  
**Rénovation de la primaire de Kerandon**  
**Avenants aux marchés en tranches conditionnelles 1 et 2**

M Xavier Calvarin, Maire adjoint expose :

La passation des travaux de rénovation intérieure de l'école primaire de Kérandon a été approuvée par le conseil municipal pour un montant total de 248 173,47 € HT. Les travaux décomposés en 5 lots comportent une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, correspondant chacune à un module (4 salles de classes).

La tranche ferme s'est déroulée de novembre 2008 à avril 2009, la tranche conditionnelle n°1 de septembre 2009 à avril 2010, la tranche conditionnelle n°2 budgétée en 2010 a démarré le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Lors de la réalisation de la tranche conditionnelle 1, il n'a pas été jugé utile, après réexamen de l'existant avec l'entreprise ARTdel'ALU titulaire des travaux de menuiseries extérieures, de remplacer la totalité des châssis fixes et des châssis à soufflet prévue au marché.

Par ailleurs les modifications portant sur l'éclairage des circulations et des classes, la dépose de faux plafonds apportées en tranches ferme et/ou conditionnelle 1, validées par le conseil municipal des 14 mai et 5 novembre 2009, s'appliquent également à cette dernière tranche.

#### Tranche conditionnelle 1

- Avenant n°1 au marché passé avec ARTdel'ALU

Remplacement d'un 1 châssis fixe sur les 2 prévus au marché, et de 2 châssis à soufflets sur 4

Menuiseries extérieures	Tranche ferme	T.conditionnelle1	T.conditionnelle2	Total marché
Montant initial	35 357,06	40 483,93	40 483,93	116 324,92
Avenant n°1		- 2 563,42 (6,33%)		

Total avenants				- 2 563,42 (2,20%)
Total	35 357,06	37 920,51	40 483,93	113 761,50

Tranche conditionnelle 2

Avenant n°2 au marché de faux plafonds passé avec l'entreprise GUILLIMIN

- suppression de la dépose des faux plafonds dans les 4 salles (- 996,00 € HT),
- mise en place de retombées verticales en panneaux mélaminé blanc (+ 416,00 € HT).

F.plafonds GUILLIMIN	Tranche ferme	T.conditionnelle1	T.conditionnelle2	Total marché
Montant initial	7 793,70	7 793,70	7 793,70	23 381,10
Avenant n°1		- 580,00		- 580,00
Avenant n°2			-580,00 (7,44%)	- 580,00
Total avenants				- 1 160,00 (4,96%)
Total	7 793,70	7 213,70	7 213,70	22 221,10

-Avenant n° 3 au marché passé avec KENOBER :

- fourniture et pose de commande éclairage circulations par détecteurs de mouvements au lieu de boutons pressoirs (+ 332,07 €HT),
- fourniture et pose de câbles d'alimentation des éclairages du bloc sanitaire (+266,60 € HT),
- déduction des matériels d'éclairage (luminaires, commandes, câblage) :(- 2 308,84 € HT).

électricité	Tranche ferme	T.conditionnelle1	T.conditionnelle2	Total marché
Montant initial	7 153,50	8 782,29	7 048,16	22 983,95
Avenant n°1	+ 686,96			+ 686,96
Avenant n°2		- 1 372,56		- 1 372,56
Avenant n° 3			- 1 710,77 (24,28%)	- 1 710,77
Total avenants				- 2 396,37 (10,43%)
Total	7 840,46	7 409,73	5 071,39	20 321,58

Vu l'avis de la commission des finances du 8 juin 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 31 voix POUR.

- Autorise la passation de ces avenants,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

17	Services techniques : Rénovation de la primaire de Kerandon - Avenants aux marchés en tranches conditionnelles 1 et 2
----	---

**M Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des observations ?  
Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Merci.**



Département du Finistère  
 Ville de Concarneau  
 Séance du 16 juin 2010  
 Délibération n°2010-82

Date de la convocation :  
 10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
 Publication par voie d'affichage  
 du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 33  
 Présents : 24  
 Votants : 31

Secrétaire de séance :  
 Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Étaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
 M Lahuc Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
 Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
 Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
 Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
 Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
 Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
 M Le Coz Philippe

Objet :  
 Dépose de cabines téléphoniques

M Xavier Calvarin, Maire adjoint expose :

La Société France TELECOM, après diagnostic du fonctionnement et de l'utilisation des cabines téléphoniques publiques, souhaite procéder à l'enlèvement des cabines sous utilisées. Sur Concarneau, 6 «modules» de cabines sont concernés.

La commission des travaux du 2 juin dernier a émis les avis suivants :

- cabine située rue des Sables Blancs à l'entrée de la rue du Dorlett : maintien,
- module de 2 cabines situé rue des Sables Blancs, devant la résidence Ty Chupen : maintien d'une cabine sur les deux,
- cabine située rue de Trégunc (à l'entrée de la rue du Rouz) : maintien (seule cabine desservant le quartier),
- cabine située place de l'Eglise à Beuzec Conq : maintien (seule cabine desservant le quartier),
- module de 2 cabines situé quai Carnot, devant la poste : maintien d'une cabine sur les deux,
- 2 modules de 3 cabines situés quai d'Aiguillon, à proximité de l'OTSI : maintien d'un module de 3 cabines,
- cabine située 26, bd Bougainville : suppression (2 cabines sont installées à proximité devant le CAC et rue E. Renan),

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 31 voix POUR.

- Autorise la suppression des cabines téléphoniques publiques dans les conditions proposées par la commission des travaux.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

18	Services techniques : Déposes de cabines téléphoniques
----	--

**M Calvarin :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des observations ?  
Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

**Merci.**



Département du Finistère  
 Ville de Concarneau  
 Séance du 16 juin 2010  
 Délibération n°2010-83

Date de la convocation :  
 10 juin 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Délibération rendue exécutoire :  
 Publication par voie d'affichage  
 du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuysier Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 33  
 Présents : 24  
 Votants : 31

Secrétaire de séance :  
 Mme Depoid Michèle

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
 M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
 Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
 Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
 Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
 Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
 Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

Étaient absents excusés :

Mme Donniou Béatrice  
 M Le Coz Philippe

**Objet :**  
**Institution de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

M Jean-Michel Debuysier, Maire adjoint expose :

La Loi de modernisation de l'économie en date du 4 Août 2008 a notamment prévu une refonte du régime des taxes locales relatives à la publicité extérieure.

Ce nouveau dispositif prévoit que l'assemblée locale doit délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile pour permettre l'application du nouveau dispositif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la délibération municipale.

C'est donc en application de ces principes et du dispositif nouveau qu'il est proposé, ce jour, de procéder à l'application du nouveau régime de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

L'objectif principalement poursuivi par le législateur est de parvenir à organiser les dispositifs publicitaires qui fleurissent sur le territoire, tant sur les bâtiments qu'en leurs abords, voire sur tout espace pouvant servir la publicité commerciale.

Il s'agit donc, au travers du nouveau dispositif, de parvenir à maîtriser le développement - pas toujours gracieux ou harmonieux de la publicité - notamment par l'institution d'une fiscalité adaptée.

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le dispositif réglementaire qui prévaut sur le territoire de Concarneau en adoptant les dispositions relatives à la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure). Un dispositif réglementaire local existe depuis 1997. En effet, par délibération du conseil municipal en date du 15 mars 1996, il avait été institué une taxe locale sur la publicité et pré-enseignes (les enseignes ne pouvaient alors être taxées). Cette taxe, peu dissuasive, n'avait pas eu les effets escomptés. Le double objectif du législateur motive cette nouvelle délibération pour parvenir à mieux gérer et maîtriser les dispositifs divers et variés dont font preuve les sociétés en charge du développement de la publicité.

Ainsi, la TLPE s'applique à tous les dispositifs publicitaires visibles depuis la voie ouverte à la circulation publique, qu'il s'agisse d'une voie publique ou privée. Les dispositifs concernés sont : les panneaux publicitaires, enseignes, pré-enseignes, mobilier urbain... Cette taxe s'applique par m<sup>2</sup> et par an à la surface utile des supports taxables, à savoir : la superficie effectivement utilisable à l'exclusion de l'encadrement du support. Il est prévu une indexation annuelle automatique basée sur l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Les tarifs sont les suivants :

→ enseignes :

- superficie comprise entre 7 m<sup>2</sup> et 12 m<sup>2</sup> : 15 €
- de 12 à 50m<sup>2</sup> : 30 €
- supérieure à 50 m<sup>2</sup> : 60 €

→ dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques :

- superficie inférieure à 50 m<sup>2</sup> : 15 €
- superficie supérieure à 50 m<sup>2</sup> : 30 €

→ dispositifs publicitaires et préenseignes numériques :

- superficie inférieure à 50 m<sup>2</sup> : 45 €
- superficie supérieure à 50 m<sup>2</sup> : 90 €

La taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle qui doit être effectuée avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année d'imposition ; le recouvrement est effectué à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

La bonne gestion d'un tel dispositif impose naturellement de bien connaître l'état existant de l'ensemble des dispositifs concernés. Il s'agit d'une vaste tâche d'inventaire pour laquelle il conviendra de prévoir, dès 2010, le recours à une société spécialisée pour nous assister dans le cadre de la préparation de cet inventaire et de son application informatisée tant pour la gestion des dispositifs que pour le suivi de la TLPE.

Ce dossier a également fait l'objet d'une présentation à la commission municipale de l'urbanisme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 24 voix POUR,  
7 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR 6, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, MORVAN, COLIN).

- Adopte ce nouveau dispositif prévu par la Loi du 4 Août 2008, notamment en son article 171 prévoyant :
  - l'institution de cette taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011,
  - l'adoption des tarifs proposés,
  - Il est rappelé que les différents dispositifs ou supports concernés par cette taxe doivent respecter les dispositions du Code l'environnement qui organisent la procédure administrative relative à l'installation de tels dispositifs,
  - Par ailleurs, cette taxe est recouvrée annuellement par la ville ; elle est soumise à déclaration préalable des assujettis. Le Maire étant chargé du recouvrement. Cette recette fera l'objet d'une inscription au budget de la ville.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

## Conseil municipal du 16 juin 2010

19	Urbanisme : Institution de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
----	--

**M Debuyser :**

(lecture du rapport)

*M Debuyser indique à la fin de la lecture du rapport :*

J'attire tout de suite votre attention sur les enseignes. Tout était taxé sauf les enseignes. La TLPE inclus les enseignes, c'est à dire ce qui est inscrit sur le bâtiment même de la société. Tout ce qui est inférieur à 7 m<sup>2</sup> est gratuit, c'est tout ce qui est supérieur à 7 m<sup>2</sup> où là la taxe est à 15 euros. Les tarifs que nous proposons sont les tarifs obligatoirement applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Certaines communes commencent aussi en 2010 à mettre du 45 euros, descendent à 30 pour arriver à 15 euros en 2013. Nous souhaitons commencer tout de suite au tarif du droit commun. Le but primordial étant d'enlever cette pollution visuelle que nous avons sous les yeux, quand vous allez à la gendarmerie ou ailleurs. C'est le but. Si en plus le but doit obligatoirement passer par une taxe, alors il faut mettre cette taxe, c'est mon avis.

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous vous avons bien entendu, M Debuyser. Si cette nouvelle taxe sur les enseignes vise soit disant à maîtriser la prolifération publicitaire de ces dernières années, nous ne voterons pas cette taxe que vous souhaitez instaurer. Vous avez parlé du législateur, majoritairement à droite, le législateur a prévu que cette taxe entrerait automatiquement en vigueur dans les communes qui appliquaient déjà une taxe, certes, mais chaque municipalité avait le choix ou non d'appliquer cette nouvelle taxe jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Vous auriez donc pu ne pas la voter maintenant dans un contexte économique difficile et en raison aussi du poids élevé de cette taxe pour les entreprises. Vous savez très bien que cela va être une taxe supplémentaire par rapport à ce qui est actuellement en cours. En plus, cela ne règlera pas le problème parce que dans le cadre de la loi qui a été votée, il manque un certain nombre d'instruments législatifs et réglementaires, qui ne vont pas régler le problème. Malgré ce que vous dites, ce nous vous reprochons-là c'est qu'en fait votre but principal est de mettre une nouvelle taxe et d'engranger.

**M le Maire :**

Engranger !

**Mme Le Meur Gaël :**

Oui, parfaitement, engranger, parce que nous surprend, c'est que vous n'avez pas fait d'inventaire en amont, donc vous n'avez pas idée de ce que cela représente. Vous ne donnez pas le coût qu'il va falloir mettre pour le recours à une société spécialisée. Est-ce que vous avez fait de l'information et de la concertation auprès des commerçants et est-ce que vous avez eu des retours ? Vous allez me répondre, mais je pense que non. Et nous pensons que ce n'est pas forcément le meilleur moyen, parce que nous avons bien vu que cela ne fonctionnait pas et que nous aurions préféré un peu plus de concertation, mais au vu du début du Conseil Municipal de ce soir, ce n'est pas forcément la méthode qui vous caractérise. En associant un peu plus les entreprises par la mise en place d'un groupe de travail qui aurait pu travailler sur la publicité et sur une charte à ce niveau-là. Ce sont des propositions, ça peut être modifié. La seule chose, c'est que encore une fois quelque est imposé, c'est une nouvelle taxe, il n'y a pas de réflexion avant, c'est systématique de nombreuses de vos décisions. Il n'y a pas de réflexion avant, pas d'information, pas de concertation, et au final, brutalement cela tombe alors que vous aviez jusqu'en 2013 pour faire de la concertation, de la réflexion et un inventaire. Et vous aviez encore le temps pour mettre en place cette taxe.

**M Debuyser :**

Nous allons également voter pour désigner une société qui va organiser tout cela. J'ai déjà quand même des résultats que je vous inviterais à venir voir sur Concarneau. Je les ai reçu ce matin.

**Mme Le Meur Gaël :**

Micro non branché....

**M Debuyser :**

Vous voulez que je vous lise tout cela aujourd'hui ? Je l'ai reçu ce matin, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Dans le texte que nous recevons, il y a marqué, il s'agit d'une vaste tâche d'inventaire pour laquelle il faudra prévoir, dès 2010 le recours à une société spécialisée. Combien cela coûte-t-il ?

**M le Maire :**

Cela viendra en son temps.

**Mme Le Meur Gaël :**

Non ! C'est la préparation en amont d'un projet.

**M Debuyser :**

Je vais vous le dire alors. Cela devrait rapporter, normalement, d'après l'étude qui a été faite sur Concarneau, étude réalisée à titre gracieux, nous n'avons rien commandé. Nous avons simplement reçu la société qui nous a fait l'étude.

Nous avons 2 solutions. Soit nous faisons un inventaire qui inclus les enseignes de - 7 m<sup>2</sup>, celles que nous ne taxons pas, ou alors nous faisons un inventaire sur la totalité du parc publicitaire. Les coûts engendrés ne sont pas les mêmes. Pour Concarneau, il faut d'après eux, mais il faut vraiment faire l'étude, c'est entre 290 et 320 000 euros par an de rentrés. La société se paye en taxant sur un pourcentage de cette somme, soit pour l'inventaire, 18 % etc... Il y a ensuite le logiciel qui suit tout cela. Et également une assistance annuelle si on le désire.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce sont déjà des chiffres, merci.

**M le Maire :**

C'est un début....

**Mme Le Meur Gaël :**

C'est un début de chiffres...

**M le Maire :**

Nous venons de le recevoir aujourd'hui mais ce n'est pas finalisé. C'est une proposition qui est faite, cela vous donne un ordre de grandeur. Mais il nous faut voter cette délibération avant juillet pour quelle soit mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2011. C'est pour cela que nous vous proposons cette délibération. Mais il faut savoir que toutes les villes du secteur d'ailleurs l'ont appliquée...

**Mme Le Meur Gaël :**

Pas toutes...

**M le Maire :**

... Quimperlé, Lorient, Quimper, Brest. Aujourd'hui nous ne voulons pas parler de manne; c'est une manne financière, il ne faut pas déformer la situation. Ce qu'ont voulu faire les pouvoirs publics, c'est aussi, et sans doute, arrêter la prolifération des enseignes sauvages. Il y en a partout. Il y a un moment où il faut régler cette taxe. C'est aussi et c'est d'abord la volonté première afin de régler toutes ces enseignes qui prolifèrent dans les bourgs et surtout dans les périphéries de villes.

**Mme Le Meur Gaël :**

Cela semble déjà bien avancé puisque vous avancez déjà un chiffre autour de 300 000 euros et un engagement quasiment fait avec une société.

**M Debuyser :**

Franchement, je n'y crois pas trop à ce chiffre.

**Mme Le Meur Gaël :**

Bon, allez, mettons, 250 000 euros. Est-ce que nous pouvons avoir l'assurance ici ce soir, que cet argent s'il n'est pas juste fait, pour engranger, soit réinvesti dans un projet qui vous était cher, à savoir le redynamisme du centre ville que nous n'avons toujours pas vu. Est-ce que vous pouvez prendre cette forme d'engagement, à savoir que cette arrivée supplémentaire d'argent et de taxes, servira à quelque chose qui concernera aussi le dynamisme des

commerces concarnois ?

**M Debuyser :**

Je pense que cela peut-être une bonne idée, il faut y réfléchir. Les taxes rentrent dans les caisses communes de la ville mais après je ne sais pas, ce sont des histoires financières. Mon but premier, je l'ai répété sans cesse...

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce sont des choix politiques...

**M Debuyser :**

.... c'est de mettre fin à la pollution visuelle. Lorsque je rentre chez moi, je ne vois au bord de la route de la gendarmerie, que des panneaux. Je vois des gens qui mettent jusqu'à 8 panneaux identiques les uns à la file des autres. Je vois les communes d'à côté qui viennent faire de la publicité à Concarneau en plantant chez le privé, le panneau untel. Et nous, nous supportons, et nous ne disons rien. Au moins, si nous adoptons ce principe, et si nous l'appliquons parce que nous aurons le logiciel et tout ce qui va bien pour l'appliquer, je suis sûr que nous allons mieux pouvoir cerner les apports de publicité sur Concarneau.

**M le Maire :**

M Colimard, pour conclure.

**M Colimard :**

Je ne sais pas si ce sera la conclusion, mais je voulais signifier que je ne suivrais pas le groupe PS sur son argumentaire de charges nouvelles pour les activités qui ont recours à ces supports. Je crois qu'il y a déjà des lois relatives à ces publicités anarchiques et outrancières qui ont précédées celles-ci. Si j'en crois mes recherches, il y a le 29 décembre 1979, modifiée en 1985 et en 1999. Il y a déjà une préoccupation autour de cette prolifération qui est agressive. Je voterais donc pour. Nous renouvellerons d'ailleurs parce que c'était déjà venu lors d'un Conseil Municipal précédent. Nous, nous renouvellerons d'ailleurs, cette disposition. Parce qu'en fait, la grande question qui va être posée, c'est de se doter des moyens de faire appliquer la législation en la matière. Et donc, oui, être plus coercitif pour faire que ceux qui polluent notre environnement en payent le prix.

**M le Maire :**

Merci M Colimard. Mme Ziegler voulait conclure ?

**Mme Ziegler :**

Je conclus en parlant de la corniche parce qu'en parlant de pollution visuelle....

**M le Maire :**

Ha, encore !

**Mme Ziegler :**

.... il y en a un paquet sur la corniche actuellement de panneaux !

**M Debuyser :**

J'attire quand même votre attention sur le fait que 5 % des entreprises payent 95 % des taxes.

**M Quénehervé :**

J'ai une réaction justement sur la réaction de M Debuyser. Ce sont 5 % des entreprises qui ont les grands panneaux, en général ce sont les grosses affaires. Le risque c'est que ce ne soit pas totalement dissuasif, parce que de toute façon ils répercuteront le coût dans leur prix de revient, et inévitablement est-ce que nous n'entérinons pas ces panneaux anarchiques parce que la facturation va faire qu'ils se sentiront en liberté absolue pour pouvoir en mettre davantage ? C'est à double tranchant, c'est toute la difficulté de la taxation.

**M le Maire :**

Attention, il ne faut pas confondre les enseignes et les préenseignes. Les enseignes sont des panneaux sur les magasins, sur les grandes surfaces. Ensuite, sur la voie publique, nous voyons des quantités d'enseignes et il faut certainement régulariser cette situation qui est inacceptable aujourd'hui.

**M Debuyser :**

Nous avons ici un tarif de base qui est le plus bas que nous puissions mettre réglementairement. Il n'est pas interdit à la municipalité, ici au Conseil de voter pour ceux qui exagèreraient et que ça ne gêne pas de payer, une augmentation de la taxe jusqu'à pouvoir les obliger à mettre exactement ce que l'on souhaite.

**M le Maire :**

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur cette taxe TLPE ?

Des absentions ?

Merci.



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-84

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

M Le Coz revient pendant la lecture de ce rapport.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric  
Mme Donniou Béatrice donne pouvoir à M Le Coz Philippe

Objet :

Vente maison rue Laënnec  
Appel à candidatures sans mise à prix  
Analyse et décision

M Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Par délibération du 23 septembre 2009, le conseil municipal a décidé la mise en vente de la maison située 16 rue Laënnec, derrière la bibliothèque municipale.

Cette maison, propriété de la ville depuis 2001 n'a reçu aucune affectation et la ville, compte tenu de la composition de cet immeuble et de son état ne peut y développer un réel projet. Jusqu'à présent ce bâtiment n'a connu qu'une occupation temporaire par différentes associations, ou saisonnière pour les agents recrutés pour le stationnement payant. Dans ces conditions, la vente de cette maison pouvait s'organiser.

La procédure retenue a été l'appel d'offres à candidatures sans mise à prix. Cette procédure prévoyait notamment l'organisation de visites durant 3 journées et la remise aux personnes intéressées de trois dossiers, précisant les modalités de la procédure ouverte, les règles d'urbanisme qui prévalent et les différents diagnostics effectués. La date de remise des offres était fixée au 23 avril 2010, date à laquelle une offre est parvenue en mairie. Une quinzaine de dossiers avait été retirée.

La commission d'urbanisme réunie les 28 avril et 12 mai 2010, a procédé à l'étude de la proposition suite à l'ouverture des plis, comme le prévoyait le cahier des charges.

C'est d'un commun accord que les élus ont décidé de proposer ce jour au conseil, au vu des pièces contenues dans le dossier (nature des projets, programme prévisionnel des travaux, offre de prix) :

- la vente de la maison à Monsieur Yves LE TOLLEC, demeurant 19 Chemin de Parc Miné à Pleuven, aux prix et conditions proposées, à savoir 80 000 € pour une rénovation du logement. Au rez-de-chaussée,

l'acquéreur a présenté le projet d'y installer son entreprise de « vente de produits d'hygiène et d'entretien auprès des professionnels, collectivités et particuliers », entreprise basée à Concarneau depuis huit années qui rayonne sur la proche région.

Le service foncier est chargé de mettre en œuvre la procédure administrative réglementaire pour finaliser la vente de ce bien, notamment la rédaction de l'acte de vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 18 voix POUR,  
9 CONTRE (Mme DONNIOU, M LE COZ) (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M,  
M CARDUNER, QUENEHERVE, COLIN) (M COLIMARD)  
6 ABSTENTIONS (M CALVARIN, M NYDELL, M LAHUEC, MME LE THELLEC)  
(M MORVAN) (MME DIETERLE)

- Valide l'offre reçue aux prix et conditions exposées ci-dessus et autorise le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de cette vente.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

## Conseil municipal du 16 juin 2010

20	Urbanisme - foncier : Vente maison rue Laënnec - Appel à candidatures sans mise à prix - Analyse et décision
----	--

*M Le Coz revient à la table du conseil municipal.*

**M Debuysen :**

Je m'étonnais d'avoir travaillé pour rien en le voyant dans la salle.  
(lecture du rapport)

**M Le Coz :**

Je suis revenu parce que j'avais un texte à vous lire, Béatrice Donniou m'a demandé de lire ce texte ce soir sur la question n°20.

« Mes remarques portent sur la délibération n°20. J'aurais souhaité vous l'expliquer de vive voix mais une hospitalisation et une opération d'urgence le 31 mai me contraignent au repos. Lors des 2 précédentes ventes, un certain nombre de remarques avaient été formulées mais visiblement aucune remarque de la majorité ou de l'opposition n'a été prise en compte. Il y a plusieurs moyens de vendre des biens. Lorsque l'on vend des biens communaux, il faut qu'il y ait un minimum de transparence. C'est pour cette raison que j'avais demandé à mes collègues de les mettre en vente chez les notaires et d'opter pour un système de vente à la bougie. Solution que je trouvais juste, ou éventuellement de les vendre par l'intermédiaire d'un organe qui existe en mairie, la commission d'appel d'offres où siège la majorité et l'opposition. Je tiens toutefois à rappeler que pour qu'une offre ne soit pas qualifiée infructueuse, donc nulle, il doit y avoir au moins 2 offres. Or, dans les 2 ventes précédentes et celle-ci, nous n'avons reçu qu'une seule offre. Nous aurions donc du, pour les 2 biens en Ville Close et celui-ci, déclarer l'offre infructueuse, et relancer la procédure. La mairie n'est pas en faillite et peut sûrement attendre de vendre les biens communaux dans des conditions et des prix acceptables avec un maximum de transparence. C'est pour ces raisons que je vote contre en espérant que la prochaine on tienne compte des remarques formulées par les élus. »  
Béatrice Donniou

**M Debuysen :**

Quoi répondre à cela ? Je n'en sais rien parce que nous tombons toujours dans les mêmes choses. La vente des biens communaux se fait dans tous les services de l'Etat, et pas seulement les communes, de la même façon. Il s'agit de la vente sans mise à prix. C'est comme cela partout. Ce n'est pas la peine d'essayer d'inventer autre chose, cela n'existe pas. Ça existe mais nous n'allons pas dépenser des frais de notaire et tout ce qui peut s'y rattacher.

Nous avons discuté en commission et nous avons dit que c'était la commission urbanisme dont vous faites partie M Le Coz et à laquelle je ne vous ai vu que 2 fois, et c'était au début, pour faire polémique sur Kerrichard. Autrement, vous n'y êtes jamais. Vous auriez pu y venir pour en discuter mais ce n'était pas le cas. C'est donc la commission urbanisme où l'opposition est présente, qui est chargée de l'ouverture des candidatures lorsqu'elles arrivent en mairie. Me dire ensuite que malgré les 15 dossiers retirés et alors que nous n'avons reçu qu'une seule offre, que c'était infructueux, il faut me sortir le texte de loi, M Le Coz, parce que chez moi ça n'existe pas et il n'y a rien qui le dit. Tout cela a été fait exactement réglementairement, conformément à la loi. Vous savez très qu'au service urbanisme c'est comme cela que nous travaillons. Vous pouvez faire tous les recours possibles que vous voulez, M Le Coz, sur cette affaire, il est sûr et certain, déjà demandez donc à Mme Donniou de bien se renseigner sur les textes, mais rien n'aboutira.

**M Le Coz :**

Comme j'ai été interpellé par M Debuysen sur ma présence en commission d'urbanisme. M Debuysen sait depuis le départ que cela ne m'intéresse pas de venir voir les permis de construire ou les déclarations de travaux, et que je viendrais très assidu en commission d'urbanisme lorsque nous parlerons du PLU. Nous sommes bien d'accord, cela fait presque 2 ans, jour pour jour, que nous avons mis en révision le PLU, il devait y avoir des réunions régulières et depuis 2 ans nous n'avons rien vu. Je vous promets que j'irais en commission lorsque l'on parlera du plan local d'urbanisme. Cela dit, il y a quand même des éléments nouveaux qui apparaissent, je vais peut-être venir plus souvent en commission d'urbanisme...

**M le Maire :**

C'est bien, c'est une bonne résolution.

**M Le Coz :**

.... parce que si on commence à y donner et y délivrer des permis de construire illégaux, cela commence à devenir une curiosité et je vous promets de venir participer à ce petit jeu.

**M Debuyser :**

M Le Coz, vous parlez de permis de construire illégal. Personne n'a jamais à la Préfecture, l'Architecte des Bâtiments de France ou qui que ce soit, dit que ce permis était illégal. Ce permis était parfaitement légal.

*Brouhaha....*

**M Debuyser :**

Vous savez très bien qu'actuellement, les permis....

*brouhaha....*

**M le Maire :**

Pardon, pardon....

**M Debuyser :**

Après tout, vous avez raison, M Le Coz...

*brouhaha....*

**M Besombes :**

C'est hors sujet....

*brouhaha....*

**M le Maire :**

La délibération porte sur la vente de la maison de la rue Laënnec.

En ce qui concerne le sujet dont M Debuyser fait allusion, il est évident que oui, il a défié la chronique récemment. Maintenant....

**Mme Ziegler :**

Cela ne porte pas malheur de dire « Maison Harel »....

**M le Maire :**

Je considère que c'est un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour, il devait être dans les questions diverses, 48 heures avant la date du conseil, comme le prévoit le règlement intérieur.

Aujourd'hui, nous allons parler de la maison de la rue Laënnec de manière à avancer.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M Carduner :**

Merci M le Maire. Je n'ai pas d'observation. Je voulais simplement avoir une information afin que tous les concarinois l'ait aussi. Cela revient à combien au prix du m<sup>2</sup> la propriété. C'est ce qu'il y a de plus parlant pour les concarinois, par rapport à la surface.

**M Debuyser :**

micro non branché..... J'ai le chiffre en tête mais je n'en suis pas sûr. Il faut faire le calcul, vous pourrez passer au service urbanisme, on vous le dira sans aucun problème.

**M Carduner :**

C'est tout simplement pour que l'on puisse comparer, par rapport au quartier.

**M le Maire :**

C'est une maison qui a été estimée par les domaines à 74 000 euros.

**M Carduner :**

J'entends bien M le Maire, mais le prix au m<sup>2</sup> est plus parlant pour les concarinois pour savoir comment cela se situe par rapport au marché.

**M Debuyser :**

Le prix au m<sup>2</sup> ne tient pas forcément à la situation, cela tient aussi à l'état du bâtiment à l'intérieur etc....

**M Carduner :**

J'entends bien, M Debuyser....

**M Debuyser :**

On le vend très légèrement au-dessus du prix auquel les domaines l'ont estimé. Nous le vendons 30 % au dessus de ce que la ville a payé en 2000. J'estime que c'est une maison, après avoir vu les différents diagnostics, le coût c'est pratiquement le prix de la maison pour la remettre en état. Nous avons trouvé quelqu'un, dans ce coin-là ça va faire bien.

**M Carduner :**

Merci M Debuyser, mais simplement, c'est le cas de tous les acheteurs. À Concarneau ils savent très bien ce qu'ils achètent et s'il y a une maison à retaper et s'il y a beaucoup de travaux, ils le savent. Le prix au m<sup>2</sup> est donc plus parlant et plus intéressant pour chacun.

**M Debuyser :**

Nous allons diviser 80 000 par 68 m<sup>2</sup> au sol.

**M Carduner :**

Mais il y a 2 niveaux.

**M Le Coz :**

Il y a 3 niveaux même.

**M Debuyser :**

Attendez, c'est ce que j'allais dire, mais je n'ai pas la SHON exacte.

**M Colimard :**

Je vais faire fausse note, sans doute encore une fois. Depuis les commissions que M Debuyser a évoquées, où cette question avait été abordée et actée, j'ai un peu plus réfléchi. Au passage, merci M Le Coz pour l'appréciation que vous portez à ceux qui, régulièrement, sont dans les commissions, parce qu'il y a juste des questions subalternes à traiter. Donc, j'ai un peu plus réfléchi, à partir du constat que la dimension, un tant soi peu logique et spéculative, qui a prévalu au départ de cette initiative de vente de biens publics, que cette dimension a un peu fait « flop ». De ce point de vue, je peux dire ma satisfaction. Apprécions donc le fait que l'immobilier du centre ville peut ne pas être excessivement hors de prix. Pour quelqu'un, et ce n'est pas un scoop, qui n'est pas un fan de la course au tout marché, surtout s'agissant de la sphère publique, cela me va plutôt bien. À vrai dire, ce concept de tout marché me fait pousser des allergies tant cela génère globalement des dégâts humains. Mais, bref, passons, elle n'est pas très chère cette affaire, actons, au point que je me suis dit que l'on devrait pousser la logique de l'éthique et de l'équité encore plus loin. La pousser pour faire vraiment utile et ne pas risquer quelque coup tordu que ce soit. La pousser jusqu'à céder ce bien à l'euro symbolique à un organisme habilité pour affectation en vue d'appartements locatifs sociaux jeunes, et peut-être aussi, mono parental jeune etc.... je trouve que là on se grandirait d'un tel choix. Bien sûr, cela suppose de revoir le sujet, mais nous sommes-là aussi pour revoir cette possibilité, je crois mais sinon, basta !

**M le Maire :**

C'est le mot de la fin, basta !

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ?

**M Colimard :**

Excusez-moi, j'avais précisé que ma main gauche c'est Mme Dieterlé et l'autre main, elle est à gauche aussi mais

c'est moi. Il y a donc qu'une seule main qui vote contre.

**M le Maire :**

Quels sont ceux qui sont contre la vente de cette maison ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

C'est noté ?

Bon, nous recommençons.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Par définition, ceux qui sont pour on les connaît.

**Merci.**



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-85

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric  
Mme Donniou Béatrice donne pouvoir à M Le Coz Philippe

Objet :

Domaine public communal  
Déclassement - ouverture d'enquête publique

M Jean-Michel Debuyser, Maire adjoint expose :

Il revient au conseil municipal de décider l'ouverture de cette procédure administrative pour permettre de répondre à une demande qui nous a été faite :

- demande d'acquisition d'un délaissé de terrain, rue Utrillo par un propriétaire riverain.

Quartier du parc de l'océan (angle Rue Utrillo et Gauvain)

Monsieur et Madame BUSEK, propriétaires d'une habitation dans ce quartier ont fait part à la Ville, de leur souhait d'acquérir une portion de voirie communale bordant leur propriété.

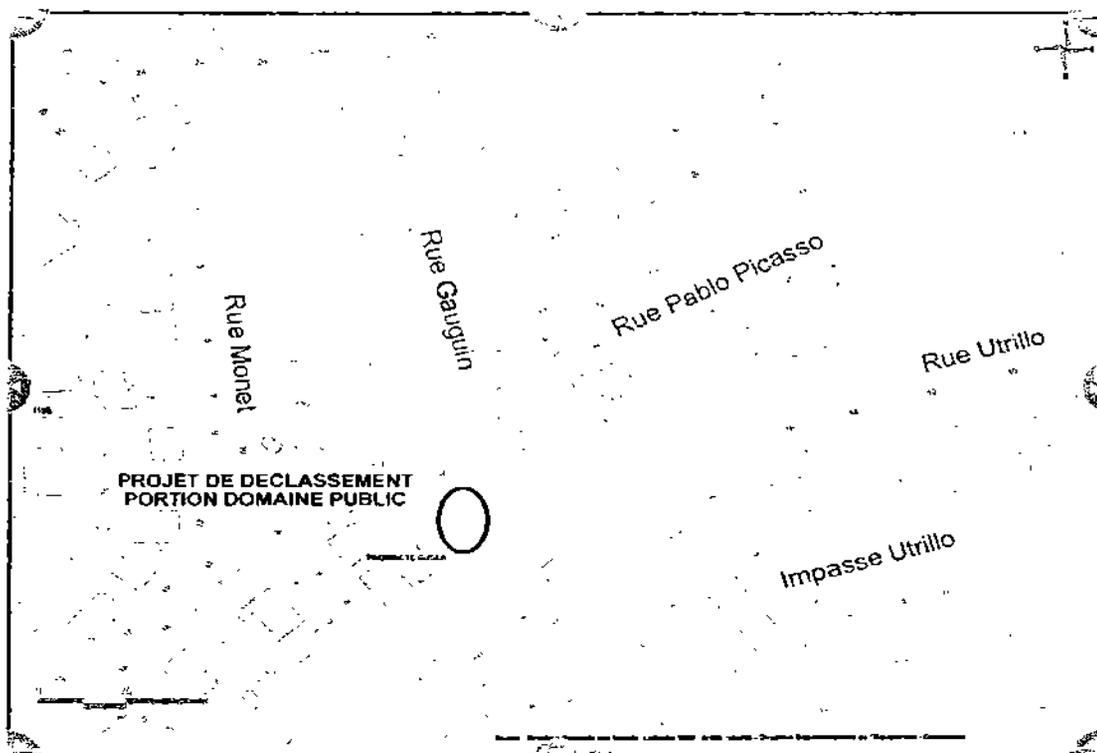
Cette surface, sans aucune utilité publique, est aujourd'hui jonchée de roches et inexploitable, représente environ 70 m<sup>2</sup>. Un bornage devra préciser cette surface.

L'analyse des différents services municipaux nous conduit donc à proposer également un déclassement en vue d'une vente à leur profit.

Le services des domaines a été consulté.

La vente, si elle est décidée après l'enquête publique, se fera aux conditions suivantes, proposées et acceptées par Monsieur et Madame BUSEK :

- vente au prix de 45 € le mètre carré
- Les frais divers liés à cette vente (acte administratif, géomètre et publicité foncière) s'ajouteront au prix de vente et seront à la charge des acquéreurs.



Ce dossier a fait l'objet d'une présentation et d'un examen par la commission urbanisme les 26 mai et 09 juin 2010,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 29 voix POUR,  
4 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G. MM COLIN, CARDUNER) (M COLIMARD)

- Ouvre, dans un premier temps, une enquête publique de déclassement. Un commissaire enquêteur devra être désigné pour l'organisation de cette enquête, qui aura lieu en mairie dans les prochaines semaines, pour une durée légale de quinze jours.

Notre conseil se prononcera à nouveau sur ce dossier après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

21	Urbanisme - foncier : Domaine public communal - déclassement - ouverture d'enquête publique
----	---

**M Debuyser :**

(lecture du rapport)

**M Colimard :**

Je relis, cette surface sans aucune utilité publique est aujourd'hui jonchée de roches et inexploitable, sauf que pour avoir été sur place. Je n'habite pas très loin, j'y passe souvent, elle revêt un caractère paysager intéressant sur un parcours de randonnée très fréquenté. De ce fait, je trouve que c'est d'une certaine utilité publique. Je pense que c'est un bien qui doit demeurer ce qu'il est et ne pas être soumis à un déclassement.

**M Debuyser :**

M Colimard, j'ai bien pris acte, vous êtes allé voir le terrain sur place. Aujourd'hui, ce que nous votons c'est le déclassement d'un bien du domaine public dans le domaine privé avec ouverture d'une enquête publique. Je vous promets qu'avant la vente, si vente il y a, nous irons voir sur le terrain l'opportunité de garder cet ensemble puisque vous êtes allés voir sur place et vous avez constaté qu'il fallait le garder.

Brouhaha....

**M Debuyser :**

On vous croit. L'enquête publique aura lieu, elle nous dira ce qu'il y a et ensuite nous verrons.

**M le Maire :**

Bien sûr, il y aura enquête publique.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

Des abstentions ?

Conseil municipal du 16 juin 2010

22	Urbanisme - foncier : Acquisition rue de Quimper
----	--

**Dossier retiré**



Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-86

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debryser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric  
Mme Donniou Béatrice donne pouvoir à M Le Coz Philippe

**Objet :**  
**Appellation du stade municipal de Rugby**

M Bruno Quillivic, Maire adjoint expose :

Suite à la réalisation d'un nouveau stade de rugby au lieu dit le Vuzut il a été demandé au Service des Sports de rechercher un nom pour ce stade.

L'utilisation du patronyme d'une personnalité sportive a été proposée pour cette nouvelle structure.

Après recherche, la commission des sports en date du 3 juin 2010 a donné un avis favorable sur le nom de Monsieur Henri Sérandour ancien Président du Comité National Olympique Sportif Français.

La famille de Monsieur Sérandour a donné un avis favorable ainsi que du Club de Rugby Concarnois.

Vu l'avis favorable de la commission des sports date du 3 juin 2010

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 26 voix POUR,  
7 ABSTENTIONS (M NYDELL)  
(Mme LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M, M COLIN, CARDUNER, MORVAN)

- Décide d'appeler le nouveau stade de rugby, « Stade Henri Sérandour »

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

## Conseil municipal du 16 juin 2010

23	Sports : Appellation du stade municipal de rugby
----	--

**M Quillivic :**  
(lecture du rapport)

**M Le Coz :**  
Juste une question. Est-ce qu'il a été question d'autres propositions ?

**M Carduner :**  
La dénomination d'un lieu public est toujours délicate puisque chacun a son idée. C'est un peu comme le sélectionneur de l'équipe de France. Mais le nom d'Henri Serandour ne me semble pas bien identifié par le monde concarnois et par le monde du rugby non plus. Mais je n'ai pas la prétention d'avoir la connaissance de ces mondes concarnois et ces mondes rugbystiques. Mais je dirais quand même qu'un nom comme Jacques Fouroux qui a été capitaine emblématique du quinze de France, ou bien pourquoi pas de son vivant, parce que ce serait bien d'honorer les gens de leur vivant, quelqu'un comme Serge Blanco, ce sont des noms qui paraissent emblématiques, même si j'ai le plus grand respect pour M Serandour, c'est un personnage remarquable qui a œuvré au sein du comité olympique, même s'il a eu sa petite part d'ombre, personne n'est parfait. Mais nous n'irons pas contre une décision qui a été entérinée le rugby club. Après, tout s'ils ont estimé que c'était le nom qui correspondait au stade de rugby, tant mieux. Ou alors un nom plus généraliste comme « la terre de Wallie » ou quelque chose comme cela, auraient peut-être été plus porteurs. Je ne sais pas. Peut-être que nous nous trompons.

**M le Maire :**  
Nous avons pensé à Mandela, bien évidemment, qui était une bonne idée, mais cela nous a été refusé.

**M Quillivic :**  
Juste pour en revenir à Philippe, au départ, ce qu'il s'est passé c'est que nous avons surtout discuté de la Halle des sports du Porzou, et la discussion était plutôt portée sur la Halle des sports du Porzou. Parmi les noms qui avaient évoqués, il y avait effectivement celui d'Henri Serandour. Et au moment des premiers matchs qui ont eu lieu sur le terrain avec la venue du Président de la fédération française de rugby, nous avons évoqué cette question des stades et pour le Président de la fédération française de rugby, le nom d'Henri Serandour pour le stade de rugby était vraiment important compte tenu de son aide, parce que les comités nationaux olympiques ont un rôle de lien vis à vis des fédérations sportives. Il trouvait que le nom d'Henri Serandour était une bonne idée. Après discussion avec le club de rugby, il n'y voyait aucun inconvénient, bien au contraire, c'est pour cela que nous le proposons. Nous avons évoqué auparavant, comme l'a dit M le Maire, le stade Nelson Mandela, mais nous n'avons pas eu l'accord de la fondation Nelson Mandela que nous avons contactée et qui ne souhaite pas donner le nom du stade. C'est vrai qu'il y a d'excellents joueurs de rugby, le but du nom de ce stade, déjà c'était premièrement de saluer le parcours d'un sportif breton et son engagement en faveur du sport, deuxièmement, saluer sa participation et la participation générale des différents présidents des comités nationaux olympiques et français dans la construction d'infrastructures sportives pour les communes de notre ville puisque nous avons eu 300 000 euros par exemple de subvention après intervention d'Henri Serandour auprès du FNJS, et nous avons eu 200 000 euros pour le Vuzut également. Et enfin, il s'agissait aussi de saluer le travail du comité national olympique français et par déclinaison les comités régionaux et départementaux qui réalisent un très gros travail dans la promotion des valeurs du sport et en particulier, l'olympisme. Mais la promotion du sport plus généralement. C'est vrai que d'autres noms auraient pu être possibles. Il s'est avéré que celui-là a été retenu et qu'il recueille la majorité des suffrages, en tout cas du club concerné.

**M Colin :**  
Je m'interrogeais sur l'opportunité de vouloir donner systématiquement à des stades de sport des noms de personnalités sauf lorsque c'est le cas d'une personnalité locale, comme le stade Guy Piriou, pour le foot chez nous, en sachant qu'il y a fort à parier que dans l'esprit des gens cela restera le stade de rugby du Vuzut, comme le centre des arts s'appelle toujours le CAC. Est-ce que le Vuzut ce ne serait pas suffisant pour ce stade ?

**M Quillivic :**  
La difficulté, si je peux me permettre, vous le savez bien, dans le projet de la précédente municipalité, la zone du Vuzut était prévue pour recevoir, et c'est toujours le cas, plusieurs installations sportives. Il y avait un stade de

rugby mais il y avait aussi des locaux pour les terrains de football. Et la difficulté vient de la dénomination. On le voit au niveau du Porzou, on fait la distinction entre la halle des sports du Porzou et le gymnase du Porzou. Les gens ne savent pas trop qu'elle est la différence entre les deux, pourtant ce sont 2 salles qui sont posées. C'est de là qu'est venue la réflexion, sur ces endroits où il y a des difficultés, le terrain de Keramperu, mis à part, parce que là c'était un souhait différent, donc sur ces zones où il y a plusieurs activités sportives, il m'est apparu nécessaire d'au moins donner un nom à ces installations.

**M le Maire :**

Cela peut se comprendre.

Est-ce qu'il y a des avis contraires sur le sujet ?

Des abstentions ?

**Merci.**



CONCARNEAU

Département du Finistère  
Ville de Concarneau  
Séance du 16 juin 2010  
Délibération n°2010-87

Date de la convocation :  
10 juin 2010

Délibération rendue exécutoire :  
Publication par voie d'affichage  
du 21 juin 2010 au 23 août 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33

Secrétaire de séance :  
Mme Depoid Michèle

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010 est adopté à l'unanimité par 31 voix pour, M Le Coz (pouvoir - Mme Donniou) n'étant pas arrivé lors de l'approbation.

L'an deux mil dix, le mercredi 16 juin, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué par courrier en date du 10 juin 2010 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Maire.

Etaient présents :

M Fidelin André, M Besombes François, M Mallejacq Eric, Mme Depoid Michèle, M Debuyser Jean-Michel, Mme Lemonnier Michelle, M Calvarin Xavier, M Quillivic Bruno, Mme Le Port Laëtitia, M Echivard Alain, M Nydell François, M Allot Yann, Mme Paris Nicole, Mme Baqué Maguy, Mme Stéphan Béatrice, M Cariou Gilbert, M Le Coz Philippe, Mme Ziegler Nicole, M Morvan Paul, Mme Le Meur Gaël, M Quénéhervé Alain, M Carduner Marc, Mme Le Meur Marie, M Colin Jean-Claude, M Colimard Christian

Pouvoirs :

Mme Péron Nathalie donne pouvoir à Mme Depoid Michèle  
M Lahuec Patrick donne pouvoir à M Nydell François  
Mme Le Thellec Nicole donne pouvoir à Mme Paris Nicole  
Mme Pézennec Andrée donne pouvoir à Mme Baqué Maguy  
Mme Calvez Danièle donne pouvoir à M Lemonnier Michelle  
Mme Dieterlé Dominique donne pouvoir à M Colimard Christian  
Mme Billet Catherine donne pouvoir à M Mallejacq Eric  
Mme Donniou Béatrice donne pouvoir à M Le Coz Philippe

Objet :

**Demande de subvention exceptionnelle  
de l'Association Eclipse**

M Bruno Quillivic, Maire adjoint expose :

L'association Eclipse dont la Présidente est Madame DUCELLIER demande à la ville de Concarneau une aide financière un déplacement les 2,3 et 4 juillet prochains.

Le groupe jeunes adultes et le soliste Laurent LE GALL ont été sélectionnés lors des rencontres régionales de danse et invités à participer aux rencontres nationales à Montluçon en juillet.

L'association organise son déplacement et sollicite la ville pour financer une partie de ce voyage en lui accordant une subvention exceptionnelle.

L'association chiffre son voyage en plusieurs points :

- location minibus .....280€
- indemnité voiture .....150€
- voyage .....200€
- gasoil.....300€

Vu l'avis favorable de la commission des sports date du 3 juin 2010 pour une subvention de 280 € correspondant à la location du Minibus,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 33 voix POUR.

- Accorde une subvention exceptionnelle de 280 € à l'association Eclipse

À Concarneau, le

Le Maire,  
André FIDELIN

Conseil municipal du 16 juin 2010

24	Sports : Demande de subvention exceptionnelle de l'association Eclipse
----	--

**M Quillivic :**  
(lecture du rapport)

**M Carduner :**  
Puisque nous avons parlé des bons résultats du rugby, et M Quillivic a englobé toutes les associations, il est vrai qu'Eclipse porte haut les couleurs de Concarneau chaque année au niveau de la danse.

**M le Maire :**  
Merci.  
Nous allons passer au vote.  
Est-ce qu'il y a des avis contraires ?  
Des abstentions ?

Très bien merci.

Ce fut une soirée bien longue, tout d'abord je félicite le public restreint qui est resté jusqu'au bout et j'en profite également pour souhaiter de bonnes vacances aux élus pour ceux qui en prennent, dans la mesure où nous nous revoyons au mois de septembre, tous en forme.

La séance est levée à 23h15.

